

La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

PÉRY-LA HEUTTE

Avenir des bâtiments

Après étude attentive des avis et réactions recueillis en séances participatives, aucune proposition concrète n'a été avancée, autre que celles de l'Exécutif. La votation du 9 juin prochain est donc maintenue. *Suite à la page 7*

COURTELARY

Une chasse aux œufs à reconduire

La Bibliothèque de Courtelary a innové, cette année, en proposant une chasse aux œufs qui a récolté un grand succès malgré le froid. 183 œufs ont été récupérés dans une ambiance chaleureuse et colorée. *Suite à la page 10*

TEAM-VALLON

Avis aux amateurs de football

Dépassé par son succès, le Team Vallon qui compte un nombre croissant de juniors motivés est à la recherche urgente d'entraîneurs pour ses équipes. Sans cela, les saisons à venir risquent d'être compliquées. *Suite à la page 29*

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Premier prix attribué par le jury

Les points de vente directe du Parc Chasseral tiennent leur cabanon. C'est le projet baptisé *Les Arches* qui a remporté le concours lancé en 2023. Cinquante bureaux d'architectes et autres professionnels du bois de toute la Suisse ont répondu à cet appel. *Suite à la page 24*



Journal d'annonces et d'information (contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12 500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

La nature comme muse principale

Dans une abstraction maîtrisée, Jean Pierre Béguelin, artiste-peintre de Tramelan, mêle les matériaux, travaille le relief et met en lumière la nature. Là où ses yeux sont charmés, le peintre capture l'instant dans son esprit, puis retranscrit ses ressentis, ses visions et sa propre interprétation de ces coups de cœur spontanés. A voir sur les cimaises du CIP de Tramelan du 13 avril au 18 mai. *Suite à la page 22*



Immobilier

À LOUER PÉRY

**A 5 minutes de la gare CFF
Appartement 3 pièces**

Au rez-de-chaussée, ancien et partiellement rénové, avec douche et terrasse. Machine-Tumbler dans l'appartement. Possibilité d'un petit jardin.

Personne solvable et tranquille, sans chien.

Libre de suite.

Loyer 900 fr. + charges 200 fr.

Contact: tél. 032 485 19 70



Charmain

Au centre de Corgémont, appartements pour seniors généreux et modernes. Appartement de 3.5 pièces disponible !

Ce paquet sans-souci permet une vie autonome et indépendante, avec ou sans voiture, en particulier si la maison familiale est devenue trop grande ou la situation de vie a changé !

Informations et visite : **PGIMMOSERVICESA**
Rue Renfer 5, 2504 Bienne info@pg-immoservice.ch
Téléphone 032 322 11 88 www.pg-immoservice.ch

Numéro national **0842 80 40 20**

AIDE ET SOINS A DOMICILE

Pour vous - chez vous

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan: **SAMD, 032 487 68 78**

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont: **Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53**

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval): **SASDOVAL, 032 941 31 33**

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Commune Bourgeoise de Plagne

Métairie de Plagne à louer

A la suite du départ du fermier, la bourgeoisie de Plagne offre à louer par voie de soumission, pour la durée de fermage légale **La métairie de Plagne sur la montagne de Romont** (altitude 1000 m.)

Description:

- Habitation avec petit restaurant
- Etable pour 24 UGB, place remise de 40 m²
- Terrains: pré et pâturage env. 45 ha

Conditions:

- Posséder un CFC d'agriculteur et jouir d'une bonne réputation.
- Une date, pour la visite du domaine, sera fixée ultérieurement avec les personnes intéressées.
- De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Président de la bourgeoisie de Plagne: Charles Villoz: 079 219 49 26, charles.villoz@gmail.com

Entrée en jouissance: 1^{er} avril 2025

Les offres écrites avec lettre de motivation, diplôme.s et certificat.s sont à envoyer **jusqu'au 15 juin 2024**, sous pli fermé, à la Commune Bourgeoise de Plagne, Président Monsieur Charles Villoz, chemin des Esserts 11, 2536 Plagne

Plagne, le 3 avril 2024 *Le conseil de bourgeoisie*



SAMAIDD

Service d'aide et de maintien à domicile

Misez sur la qualité

Maladie, accident, sortie d'hôpital, perte de mobilité, nous intervenons pour vous garder chez vous: soins infirmiers, entretien de votre lieu de vie, commissions, etc.

7j/7 dans le Vallon de Saint-Imier
079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com



bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch



LA ROSERAIE

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Soirée de gala

Samedi 1^{er} juin 2024
Salle de la Marelle à Tramelan

- Spectacle présenté par Lionel Frésard et Jean-François Michelet (Caravane en Chœur)
- Repas préparé par l'équipe de cuisine renommée du home
- Espace exposition
- Tombola

Pensez à vous inscrire sans tarder
<https://lovieres.ch> - Tél. 032 486 81 81
ou directement à la réception du home.

Inscription en ligne 



Gerber

Pompes funèbres Bestattungen

Bienne et environs Biel und Umgebung
Route de Brügg 121 Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne 032 365 50 15
info@pfgerber.ch www.pfgerber.ch

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

GARAGE DES SPORTS
Eric Lamborot • Biaufond 9 • La Chaux-de-Fonds • Natel 079 639 54 09

OFFRE EXCEPTIONNELLE DU 3 AU 28 AVRIL 2024
PRIX GARANTIS UNIQUEMENT SUR LES PNEUS EN STOCK

MICHELIN 225/45/17 94W Fr. 610.- TTC LES 4
225/45/17 94W Fr. 810.- TTC LES 4

GOOD YEAR 225/55/17 97W Fr. 921.- TTC LES 4
225/55/16 93V Fr. 986.- TTC LES 4

Changement de roue Fr. 30.- LES 4 **Stockage pneus/roues Fr. 30.-**

A l'achat de 3 pneus Cooper et Good Year, le 4^e est offert!

COOPER 195/65/15 91V Fr. 373.- TTC LES 4
195/55/16 87V Fr. 555.- TTC LES 4
205/55/16 91V Fr. 409.- TTC LES 4
215/65/16 98V Fr. 584.- TTC LES 4

Contactez-nous au **Tél. 032 968 25 74**



LE DERNIER SURVIVANT

UN FILM DE **MARTIN URETA**
GEDRIK STRAHM

En présence du réalisateur



CINEMATOGRAPHE TRAMELAN

Samedi 13 avril 18h

voir communiqué en page 23

DONNEZ UNE NOUVELLE ÉNERGIE À VOTRE MAISON

Combinez une installation solaire à une pompe à chaleur et devenez producteur de votre énergie.

Proche de chez vous
Tavannes, Tramelan, St-Imier

T. 032 481 37 64
groupe-e.ch/contact



groupe e
Experts en solutions énergétiques globales




12 h de l'asperge

27 avril 2024 dès 11h
Salle de spectacles de Saint-Imier
en faveur d'institutions régionales pour la petite enfance !
Prix: 25 francs



Vide grenier

La commission d'embellissement d'Orvin organise son troisième vide grenier de printemps le samedi 27 avril à la halle de gymnastique de l'école d'Orvin, de 9 h à 16 h.

Les personnes intéressées à venir vendre leurs divers objets auront à disposition une surface de 3 x 2 m environ, avec une table et 2 chaises le tout pour 20 francs (payable sur place). Les enfants auront leurs petits

coins (pas de table) gratuitement sur inscription. Une petite restauration sera prévue pour les exposants et les visiteurs.

Une inscription est obligatoire et le délai est fixé au mercredi 24 avril. Les places sont limitées! Inscription et renseignements auprès de Chantal Thommen au numéro de téléphone 079 934 09 99 ou par email: chan.thommen@gmail.com. ■ CM



Photo: freepik.com

FANFARE HARMONIE ORVIN

Un concert de toute beauté

Samedi 23 mars s'est tenu le concert annuel de notre société, la Fanfare Harmonie Orvin et l'Ensemble des Jeunes Musiciens Orvin (EJMO) dans notre cantine Sous les Roches



Sous la baguette de notre directeur, Johnny Vicenzi, le public présent en nombre a fortement apprécié la complexité du programme présenté ainsi que le travail de tous nos musiciens et musiciennes. En commençant par Alliance de W. Palange en passant par Stone Mountain Fantasy de Ed Hucy et Disney Film Favorites arrangé par J. Vinson, le concert avait tout pour satisfaire tous les styles musicaux.

Après la pause, notre président Sacha Boder a marqué par ses paroles les 10 ans de l'EJMO fondé par Johnny Vicenzi, Benjamin Mottet et lui-même. Ce groupe prometteur a vu le jour en 2014 et assure la relève de la société ainsi que l'apprentissage de la musique en groupe pour tous. Pour la surprise de

la soirée, le public a eu l'occasion d'entendre le premier morceau de l'EJMO qui était Super Trouper du groupe Abba, arrangé par A. Fernie ainsi qu'un second morceau. Pour terminer ce concert en beauté et sous les applaudissements, c'est Magic in The Air arrangé par J. Ocean qui a raisonné dans toute la cantine.

Un grand merci à tous les visiteurs pour le soutien témoigné ainsi qu'à tous les parrains du programme du concert.

Nous tenons également à remercier et féliciter tous les musiciennes et musiciens pour leur travail durant toute la préparation de ce concert ainsi qu'aux aides pour le fonctionnement de la cantine et du bar. Au plaisir de vous revoir prochainement à nos prochaines manifestations. ■ FHO/EJMO

Bon vent à Océane Mastrodonato

Employée à l'Administration communale d'Orvin depuis 2019, Océane Mastrodonato-Wicht a quitté ses fonctions fin mars pour rejoindre une autre administration de sa ville de domicile, Bienne.

Spécialisée dans le domaine des constructions, des permis de construire, des naturalisations et du registre des habitants, Océane s'était fait très largement appréciée de ses collègues du Bureau municipal mais également de la population d'Orvin.

Le Conseil municipal tient à lui réitérer ses remerciements pour son précieux engagement au sein de la Commune et lui souhaite tout le meilleur, tant pour sa vie professionnelle que personnelle.

■ CM



Océane Mastrodonato à l'heure du départ

Administration

Horaire d'ouverture des guichets modifié

En raison de changement de personnel et d'un effectif réduit au sein de l'administration municipale jusqu'aux vacances d'été, il a été décidé de réduire quelque peu les heures d'ouverture des guichets de l'administration. Ce changement temporaire sera effectif à partir du 2 avril jusqu'à la fin du mois juillet. Voici donc le nouvel horaire

des guichets de l'administration durant cette période: lundi, 16 h-18 h; mardi, fermé; mercredi, 10 h 30-12 h; jeudi, fermé (nouveau); vendredi, 10 h 30-12 h.

Pour des dossiers particuliers, il sera toujours possible de prendre rendez-vous au préalable avec un membre du personnel du bureau selon les disponibilités. ■ CM

Délégations municipales

Patrik Devaux représente la Municipalité au sein du Comité d'organisation de la prochaine Fêt'Orvin'25, dont la première séance a eu lieu mardi dernier.

■ CM

ROMONT

Fin d'une époque

Depuis 50 ans, la famille Sperisen a géré, de père en fils, le domaine agricole ainsi que le Restaurant de la Montagne de Romont. Cependant, cette aventure a pris fin le 28 mars 2024, car la famille a pris une retraite bien méritée.

50 ans de fidélité

Lors de la séance de remise des clés, le conseil bourgeois a relevé un événement marquant. Il y a 50 ans, le 27 mars 1974, la famille Sperisen (composée à l'époque de Monsieur et Madame Germann, Christine Sperisen, et de leurs enfants Rita, Germann Junior et Kurt) s'est installée sur le domaine de la Montagne de Romont.

Ces deux derniers étaient encore très jeunes à l'époque, n'ayant pas encore atteint l'âge de 20 ans. Ils ont pris en charge non seulement les 60 hectares du domaine de la Montagne de Romont, mais aussi d'autres terrains agricoles à Romont.

Au printemps 1974, l'écurie a été entièrement rénovée. Ensuite, des



German Sperisen et son épouse Alice devant le restaurant, accompagnés du banc en bois, souvenir offert par la Bourgeoisie

travaux ont aussi été effectués dans le restaurant et la cuisine.

Le raccordement au syndicat des eaux de Montoz en 1989 a été l'une des plus belles et plus grandes réalisations de la bourgeoisie sur ce domaine. Auparavant, la famille Sperisen devait acheminer quotidiennement environ 4000 litres d'eau potable depuis Romont.

Cependant, tout ne fut pas rose par la suite. Le 1^{er} septembre 1990, le rural a été complètement détruit par un incendie. Heureusement, il a été reconstruit en 1991 et est encore tel quel aujourd'hui.

La famille s'est agrandie avec l'arrivée d'abord d'Alice, épouse de Germann junior puis de Liliane, Karin et Irène. Un agrandissement du logement était nécessaire, et il a été réalisé au cours de l'année 2002.

A partir du mois de juin, c'est la famille Wüthrich qui reprendra le domaine avec quelques spécialités culinaires. ■ YK

NARNIA ORVIN

Chasse à l'œuf le 14 avril

Vous avez un panier et de bonnes jambes? Alors, venez à notre traditionnelle chasse à l'œuf dans les pâturages du Jorat à Orvin, quelque 300 œufs y seront cachés et de nombreux lots sont à gagner.

Les bénévoles de Narnia auront à cœur de vous régaler avec un jambon

à l'os accompagné de salade et d'un gratin de pommes de terre. Tout au long de la journée, planchettes de charcuterie et fromage, pâtisseries et autres crêpes sucrées sauront venir à bout de l'appétit des plus gourmands.

Enfin, grâce à votre participation, le bénéfice de cette journée sera

entièrement versé en faveur d'enfants défavorisés.

Inscription pour le dîner jusqu'au 5 avril au 032 358 11 89 ou narniaorvin@hotmail.com.

Départ de la chasse à 14 h. Inscription dès 13 h 30 à 2 francs. ■ FD

Compost à disposition

Du compost sera à nouveau mis gratuitement à disposition de la population. Comme par le passé, il sera déposé près du hangar des pompiers. ■ CM

90^e anniversaire

Quelques jours avant Pâques, notre fidèle citoyen Fernand Villard a vécu un jour à marquer d'une pierre blanche dans sa déjà longue vie, puisqu'il a fêté son 90^e anniversaire le 23 mars.

Nous lui souhaitons encore une bonne santé et de nombreuses années à vivre à Frinwillier. ■ CM

Mise à ban

Conformément à la législation en vigueur, les champs et terrains sont mis à ban. Depuis le 1^{er} avril, il est interdit d'y pénétrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les propriétaires sont priés de veiller à cet ordre. Les chiens courant librement dans les rues et les champs seront signalés et des amendes infligées à leur propriétaire. ■ CM

Déclaration d'impôt 2023

Les contribuables qui n'auraient pas encore retourné leur déclaration d'impôt sont priés de la remettre sans tarder au secrétariat municipal, car le délai était fixé au 15 mars. ■ CM

Divers

Emplois

À VENDRE**4 pneus été neufs**
(cause erreur dans la commande)**Bridgestone Turanza T005,**
taille 205/55 R17 91W XL.Prix : 100 francs/pneu
(prix normal, 130 francs).

A prendre sur place à Péry.

Tél. 079 231 44 71

Travaux de peinturePeintre qualifié – intérieur/extérieur
– échafaudages à disposition –
Marmoran – volets – pose de sols

078 660 03 41

Vide-grenier

6 et 7 avril 2024

Fritz-Marchand 16a, 2615 Sonvilier
de 10h à 16h

Accès à pied s.v.p.

ESPACE NOIRRue Francillon 29 – 2610 Saint-Imier
032 941 35 35
www.espacenoir.ch – info@espacenoir.ch

Scène d'Espace Noir

Concerts, souper et au lit!
Bourdon Mobile // Jazz n'Guns

mardi 9 avril dès 19h

Rock, krautrock, noise, post-métal

Repas : 19h // Concerts : 20h
12 fr. // 15 fr. // 25 fr. Entrée + Repas

Informations : voir communiqué

Adonia
Comédie
Musicale
"Zachée".....vous sera présentée par un groupe
d'adolescents très motivés,
une occasion à ne pas manquer !**6 avril 2024 à 20 h**
Saint-Imier

Salle de spectacles, rue des Jonchères 64

Entrée libre - collecte

**Hospice Le Pré-aux-Boeufs**L'Hospice Le Pré-aux-Boeufs à Sonvilier BE est un lieu de vie et d'occupation
pour des personnes avec des troubles psychiques et sociaux.

Nous recherchons de suite ou à convenir

1 aide de cuisine (H/F) à 90%Vous trouverez davantage d'informations sur notre institution ainsi
que l'offre d'emploi sous <https://www.pre-aux-boeufs.ch/fr/postes/>.Nous espérons avoir éveillé votre intérêt et nous réjouissons
de recevoir votre dossier de postulation complet par poste.bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.chPour compléter notre équipe, à Corgémont,
nous recherchons**un(e) éducateur(trice) ES/HES**
100%Les dossiers de candidature sont à adresser
par mail à mochsenbein@depassage.ch

Pour tout renseignement :

079 363 11 93 – www.depassage.ch**Samedi 27 avril 2024****de 9h à 16h**Halle de gymnastique d'Orvin,
(La Charrière 6, 2534 Orvin)

20.- la table d'exposition

Inscription obligatoire pour les vendeurs

Gratuit pour les enfants

Inscription et/ou renseignements,

Madame Chantal Thommen : 079 934 09 99
chan.thommen@gmail.comDélai d'inscription : **24 avril 2024, places limitées**

Petite restauration prévue pour les exposants et visiteurs

Se recommande : Commission d'embellissement d'Orvin

15 mardis passionnants
dès août 2024 / A Delémont,
une fois par mois

Développement personnel ou bénévolat

FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT DE
PERSONNES EN FIN DE VIE OU DE LONGUE DURÉEInformations et renseignements:
www.caritas-jura.ch ou 032 423 55 38
ou dac@caritas-jura.ch**CARITAS** Jura**Coaching personnel**
dans le Vallon !Première
séance
offerte !

En partenariat avec

Une remise en forme dans
le but d'améliorer votre
santé, voici la raison
pour laquelle le coaching
personnel par un
Personal Trainer certifié
est une alternative
efficace pour atteindre
vos objectifs.Des entraînements
individuels ou sous
forme de groupe,
les possibilités sont
multiples pour mettre
en place des séances
à la fois efficaces,
adaptées, mais aussi
et surtout ludiques!**N'attendez plus**
pour faire le pas,vous pouvez prendre
contact par mail ou
téléphone, je suis
disponible pour répondre
à vos questions et
planifier un 1^{er} rendez-
vous.Tél. +41 79 126 77 49
loane.becht@gmail.com**Les Chemins de fer du Jura,**
votre partenaire de carrière.

Postulez ici

Polymécanicien (H/F)
Logisticien de stockage (H/F)Le service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan est un service
couvrant le territoire de Tramelan et Mont-Tramelan. Il fournit aux personnes
atteintes dans leur santé des prestations d'aide et de soins à domicile,
de réadaptation, d'intégration sociale et de prévention visant à promouvoir,
maintenir ou restaurer la santé ainsi qu'à maximiser leur autonomie.

Ainsi, nous recherchons :

un(e) infirmier(ière)

Taux d'occupation : à définir

Nous vous offrons :

- Une activité diversifiée dans une équipe pluridisciplinaire qui privilégie les contacts humains.
- Un encadrement de qualité par du personnel formé.
- Un environnement de travail attrayant au sein de l'Espace Santé de Tramelan.

Votre profil :

- Au bénéfice d'un diplôme d'infirmier(ière) reconnu avec une expérience professionnelle en milieu hospitalier.
- Capable de travailler de manière autonome et en interdisciplinarité.
- Capable de gérer des projets de prise en charge.
- Titulaire d'un permis de conduire et posséder une voiture.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Délai de postulation : 20 avril 2024

Les candidatures ainsi que les demandes de renseignements sont à
adresser au SAMD, Les Lovières 2, 2720 Tramelan, tél. 032 487 68 78, à
l'att. de M^{me} Sylvie Chopard, www.samd.tramelan.ch**Journée**
des arbustes**Samedi, le 6 avril 2024**
8h à 17h**Arbres et arbustes en point de mire**Des plantes résistantes en période de chaleur et de sécheresse?
Remplacer une haie de lauriers-cerises, favoriser la biodiversité
dans le jardin? **C'est le meilleur moment pour planter, demandez
conseil à un professionnel!**Des experts de Hauer, Ricoter et Felco vous conseillent chez
nous. Apportez vos sécateurs Felco pour un service. (max. 2 par
personne, les pièces de rechange seront facturées)

Avec restauration et attraction pour les enfants!

Nouvelles heures d'ouverture à partir d'avril:

lu-ve 8h30-18h30, sa 8h-17h
toujours ouvert en continuLehmann Baumschulen AG
3294 Büren an der Aare
Téléphone 032 351 15 19
www.lehmann-baumschulen.ch**L E H M A N N**

conseil. choix. qualité.

**16 communes 12 500 ménages**www.becht-el-imprimerie.ch/feuilles-davis/

CENTRE ANIMATION JEUNESSE PÉRY-LA HEUTTE ET ENVIRONS

Aujourd'hui à Péry et Corgémont, puis à Romont, Sonceboz et Orvin

Le CAJ est ouvert et ajoute un programme spécial pendant les vacances de Pâques

Pour marquer les vacances de Pâques, le Centre Animation Jeunesse du Bas-Vallon a mis en branle sa caravane de CAJ dans ton village. Après Cortébert et Sauge-Plagne ces deux derniers jours, elle s'installe aujourd'hui vendredi à Corgémont, dans le secteur de la salle de spectacles de 14 h à 17 h.

Mercredi prochain le 10 avril c'est à Romont que l'équipe d'animation accueillera les dix à vingt ans, puis le lendemain jeudi 11 à Sonceboz et enfin le 12 avril à Orvin.

A Péry aussi!

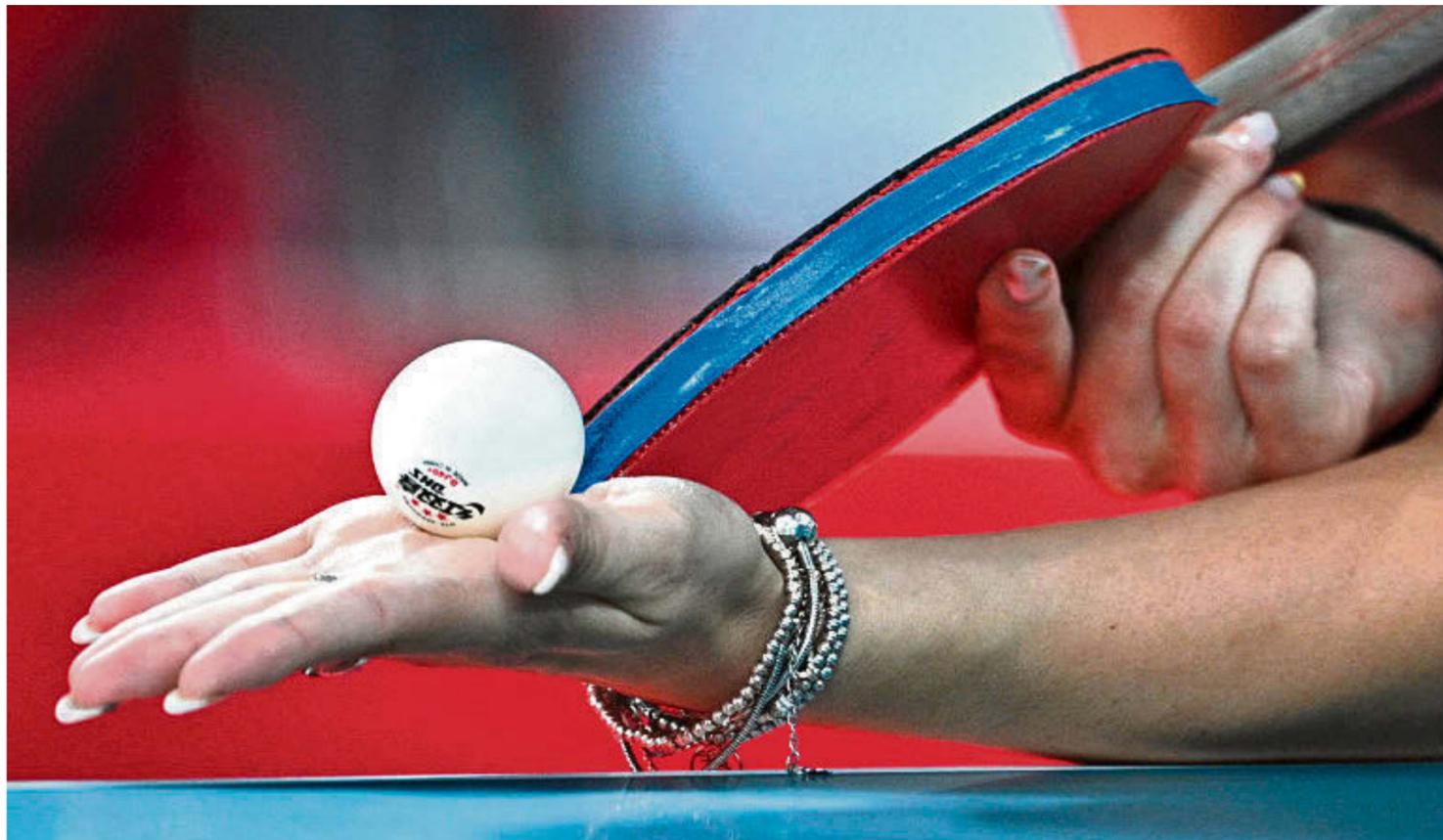
N'hésite pas, rejoins le bus du CAJ dans ton village (ou chez tes voisins!) et profite de moments chaleureux, avec jeux, sirops et échanges en toute décontraction.

Signalons que durant ces vacances de Pâques, le local du CAJ est ouvert normalement, à Péry, selon l'horaire habituel, à savoir: le mercredi de 13 h à 19 h, le jeudi de 13 h 30 à 18 h et le vendredi de 15 h à 21 h. Bienvenue!

A la table, mais de ping-pong!

Le programme d'avril est plutôt varié, puisque vendredi 19, dès 16 h au CAJ (local sous le Centre communal de Péry, accès par l'escalier à l'ouest), un tournoi de ping-pong mettra une ambiance du tonnerre durant l'ouverture normale.

Pour participer à ce tournoi, il faut s'inscrire par WhatsApp, par téléphone ou auprès des animatrices, jusqu'au jeudi 18 avril impérativement.



Un tournoi de ping pong est organisé dans une quinzaine de jours au CAJ

Du gloss et une battle

Mercredi 24 avril, c'est à un atelier de création que les animatrices invitent le intéressé(e)s, dès 13 h 30. On pourra

en effet fabriquer au CAJ son propre gloss, au moyen de produits naturels et de différentes couleurs. Une participation de cinq francs sera demandée à

chaque participant(e). Signalons enfin que le Last Friday d'avril, le vendredi 26 donc, sera centré sur une battle de danse, qui sera suivie d'un repas tacos.

Une inscription est requise pour le souper, par les canaux habituels et jusqu'au jeudi 25 avril.

■ CAJ

MEMOIRES D'ICI

Notre histoire en images



Sonceboz: inondation du 6 avril 1939

Les premiers travaux de correction de la Suze entrepris au début des années 1920 permettent de diminuer les dégâts des crues annuelles, mais n'empêchent pas les inondations répétitives à l'occasion de situations climatiques exceptionnelles. C'est le cas par exemple en 1935, 1939, 1944, 1955 et en 1991.

Photo: Mémoires d'Ici, Fonds Commune de Sonceboz-Sombeval (Collection René Rimaz)

Centre de recherche et de documentation du Jura Bernin

CHAPELLE DE PÉRY-REUCHENETTE

La communauté chrétienne a célébré la résurrection du Christ

L'abbé Patrick Werth a marqué la résurrection du Christ dimanche 31 mars en célébrant la messe dans la chapelle Sainte Elisabeth de Reuchenette. En compagnie d'une bonne trentaine de fidèles, il a retracé la résurrection du Christ, sa victoire sur la mort qui est l'élément central de la foi chrétienne, entrecoupé de mélodies de piano joué par Christiane Meyer.



Les fidèles à la sortie de la chapelle sur le rocher de Châtillon, photo: jcl

Pâques est la fête chrétienne la plus ancienne et la fête centrale de l'année liturgique. Le cierge pascal, symbole de la présence du Christ, était allumé et brillait de mille feux à cette occasion.

La résurrection du Christ est l'accomplissement des promesses faites par Dieu à son peuple. C'est pourquoi la fête de Pâques, célébrée par une messe solennelle, est le sommet du calendrier liturgique chrétien. Ce jour d'allégresse est marqué dans les églises par la couleur blanche ou dorée, symbole de joie et de lumière.

Les origines de Pâques

Etymologiquement, Pâques signifie passage. La fête chrétienne de Pâques trouve ses racines dans la fête juive de la Pâque, qui célèbre le

passage de la mer Rouge par les Hébreux lors de la libération d'Egypte. Depuis la résurrection du Christ, c'est la célébration du passage avec lui de la mort à la vie que les chrétiens célèbrent. Par sa résurrection, le Christ sauve l'homme du péché et l'appelle à la vie éternelle.

Après l'office, l'apéritif

Suite à l'office, les fidèles furent conviés à partager un apéritif préparé par Sylvie Monnier, l'une des membres du directoire de la communauté catholique des villages.

C'est dans une belle ambiance marquant la fin de cette longue période de carême qui précédait Pâques que ce dimanche pascal s'est terminé.

■ JCL



AVIS MORTUAIRE

Le comité et les membres de la Société de tir Armes-Réunies Courtelary, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Madame Maria Delalay

Membre honoraire

La société souhaite par la présente s'associer à la douleur de la famille et lui assurer son soutien.
Courtelary, avril 2024

AVIS MORTUAIRE

*« Peu importe où j'irai après ma mort,
car, des deux côtés, j'ai des amis
qui m'attendent. »*

Anonyme

Ses enfants: Thierry et Christine Mercier-Bezzola
Alain et Catherine Mercier-Gfeller

Ses petits-enfants: Mathieu et son amie Sabine
Pierre

ainsi que les familles parentes et alliées vous font part du décès de

Madame Nelly Mercier-Kobel

notre chère maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, marraine, tante, cousine, parente et amie qui s'est endormie paisiblement peu après son 96^e anniversaire après une courte hospitalisation.

Cortébert, le 31 mars 2024

Ses fils: Thierry Mercier Alain Mercier
 Chemin des Fléoles 13 Sur le Crêt 15
 2503 Biel/Bienne 2606 Corgémont

Selon le désir de la défunte, le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité.

Un grand merci à Sasdoval et au personnel soignant de l'hôpital de Saint-Imier ainsi qu'à ses ami(e)s du quartier.

Un merci spécial à toute l'équipe du cabinet du D^r Ruchonnet à Courtelary.

Cet avis tient lieu de faire-part

REMERCIEMENTS

Un message,
une parole,
une présence,
une fleur,
un don,

toutes ces marques de sympathie et d'amitié nous ont profondément touchés lors du décès de

Martha Helfer-Geiser

Nous vous exprimons notre reconnaissance, ainsi que nos sincères remerciements.

Sonceboz, avril 2024



Ses filleules et son neveu

AVIS MORTUAIRE

*Que ton repos soit doux
Comme ton cœur fut bon
Repose en paix*

Son fils: Philippe et Sandra Theurillat

Ses petits-enfants: Alan et Dan Theurillat

Ses sœurs: Claudine Henzelin et famille

Feu Simone Theurillat et famille

Son frère: Jean-Claude Siegenthaler et famille

ainsi que les familles parentes et amies ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Madame Françoise Theurillat née Siegenthaler

qui nous a quittés subitement à l'âge de 77 ans.

Saint-Imier, le 27 mars 2024

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel et à la direction du home La Rosaie.

Adresse: Philippe Theurillat
Ferdinand-Gonseth 8
2615 Sonvilier

Cet avis tient lieu de faire-part

REMERCIEMENTS

Une présence,
un sourire,
une fleur,
un message,
un don,

pour chacun de ces gestes exprimés lors du décès de

Monsieur André Gonseth

« dit Coquin »

sa famille vous remercie de l'avoir réconfortée par votre amitié et votre sympathie.

Mady, Christine, Alain et famille

EN SOUVENIR DE



Madame Ursula Eicher-Hirschi

31.03.2023 – 31.03.2024

Plus le temps passe, plus ton absence se fait sentir.
Aussi dur fut ton départ, aussi beau reste ton souvenir.
La vie a une fin, le chagrin n'en a pas.

Voilà un an que tu nous as quittés, que tous ceux qui t'ont connue et aimée aient une pensée pour toi en ce jour.

Ton époux, tes enfants et petits-enfants

Réclame

**POMPES FUNÈBRES
DU
BAS-VALLON**



Boder Fabrice, 2534 Orvin
032 358 12 30 – 079 408 31 46

A la chasse, dans la bonne humeur



Une ambiance chaleureuse et gaiement fébrile régnait, durant l'après-midi de Vendredi saint, sur le préau de l'ancienne école de La Heutte

Vendredi dernier 29 mars, la commission ACE (Animation Culture et Embellissement) proposait une course aux œufs, dans le secteur de l'ancienne école de La Heutte. Elle a tapé dans le mille, avec cette sympathique manifestation qui a réuni plus de 80 enfants et donc leurs accompagnants.

Une ambiance du tonnerre a régné durant cet après-midi particulier, les organisatrices ayant la grande chance

de voir briller le soleil au-dessus des participants.

La commission ACE tient ici à remercier chaleureusement les divers acteurs de cette belle réussite, à commencer par les enseignantes des classes enfantines locales, lesquelles ont parfaitement organisé une vente de pâtisseries très appréciée, tout en gérant avec diligence le service des boissons.

La reconnaissance des organisatrices va également à Camille Bloch pour les chocolats offerts, aux bénévoles qui ont joyeusement et efficacement mis la main à la pâte, ainsi qu'à la population qui a répondu présente en nombre et munie d'une bonne humeur contagieuse.

A l'an prochain pour une nouvelle chasse, sans le moindre doute!

■ CM

La Municipalité tient son nouveau responsable technique

Le Conseil municipal vient de nommer le nouveau responsable technique de la commune, en la personne de Vincent Hiltbrand, un habitant de Péry. Celui-ci entrera en fonction au 1^{er} mai prochain, grâce à la collaboration appréciée de son employeur actuel.

L'entretien, il connaît

Né en 1972, Vincent Hiltbrand a effectué un apprentissage de monteur-électricien dans une entreprise spécialisée du Bas-Vallon, avant de

travailler pour le compte des CFF, d'abord en qualité d'électricien d'entretien et monteur de voie, puis durant 17 ans à la fonction d'officier TES (Train d'extinction et de sauvetage) et responsable d'équipe.

En parallèle à ces emplois, il a suivi avec succès de nombreuses formations complémentaires précieuses, dans des domaines aussi variés que la gestion des événements majeurs, le secourisme, la gestion du stress, notamment.

Le nouvel employé de la commune connaît donc aussi bien l'entretien

technique que la conduite d'une équipe et la collaboration avec divers professionnels, trois des domaines importants pour sa future nouvelle fonction.

Bienvenue!

Les autorités municipales et l'ensemble du personnel communal adressent des vœux de bienvenue à leur nouvel employé et collègue, en souhaitant qu'il connaisse de grandes satisfactions en tant que responsable technique de Péry-la Heutte. ■ CM

Les fontaines vont couler, la Municipalité y veille!

Le travail du fontainier Yohann Quadranti, ainsi que celui de spécialistes que mandatent les autorités,



Photo: freepik.com

vont aboutir, ces prochaines semaines ou ces prochains mois, à ce que toutes les fontaines communales coulent enfin à nouveau normalement.

Des décennies sans curage

La tâche n'est certes pas aisée. En effet, certaines portions de l'alimentation en eau n'ont pas été curées depuis une trentaine d'années, au bas mot. On y découvre conséquemment une couche de calcaire impressionnante.

Concrètement, une chambre de contrôle devra être créée en amont de la fontaine alimentant la ferme Schindler. L'entreprise Fredy Friedli a

été mandatée pour ce travail, qu'elle a devisé à quelque 2600 francs.

Ailleurs, une portion de conduite doit purement et simplement être remplacée. Sur la base des deux offres demandées, le Conseil municipal va tout prochainement attribuer ce chantier.

En parallèle, les autorités étudient l'éventualité d'acquérir une caméra, afin que nos services techniques puissent eux-mêmes surveiller l'état des conduites. A suivre, en gardant à l'esprit qu'un tel équipement pourrait être utilisé par d'autres communes du cercle. ■ CM

Chloration: une étude en cours

Diverses alarmes se sont déclenchées récemment, concernant la chloration de l'eau potable. Que la population se rassure: il n'y a jamais eu le moindre danger, quant à la qualité de l'eau distribuée sur notre réseau!

En revanche, ces alarmes intempestives engendrent du travail inutile.

L'installation concernée datant de 1968, elle pourrait potentiellement souffrir de dérangements.

Quoi qu'il en soit, mises au courant par le fontainier, les autorités ont immédiatement réagi, en mandant un laboratoire privé pour effectuer de nouvelles analyses.

En partenariat avec Christophe Weber, du bureau ATB, les services techniques suivent ce dossier de près et ne le lâcheront pas avant d'avoir résolu le problème.

■ CM

La Reuchenette: chantier en vue

Divers aménagements doivent être réalisés le long de la route cantonale traversant la localité de Péry. Afin de répondre aux impératifs techniques de la limitation à 30 km/h, diverses bordures, ainsi que des portions de trottoir, seront notamment créées en plusieurs endroits de la rue de La Reuchenette. La couche finale sera également posée sur l'ensemble de la chaussée.

Durant ce chantier, le trafic motorisé subira d'inévitables perturbations. Les riverains, qui supporteront également le bruit inhérent à ces travaux, ainsi que les passants sont par avance remerciés de leur patience et de leur compréhension.

Le chantier en question a débuté cette semaine et doit être achevé avant les vacances estivales.

■ CM

Bâtiments: nous voterons bien le 9 juin prochain

Après étude attentive des avis et réactions recueillis en séances participatives, le Conseil municipal a longuement discuté de l'avenir des bâtiments communaux.

Prenant note qu'aucune proposition concrète n'a finalement été avancée, autre que les siennes, l'Exécutif a donc décidé de maintenir le scrutin du 9 juin prochain.

Il n'en demeure pas moins que la Municipalité va poursuivre ses études ces prochaines semaines, en particulier

concernant l'immeuble Nydegger. Elle va notamment s'enquérir d'une part des coûts d'assainissement prévisibles en cas d'utilisation de ce bâtiment, d'autre part de la potentielle pollution dont pourrait souffrir ce site.

Des informations détaillées seront évidemment fournies à l'électorat avant le scrutin.

Divers compléments seront préalablement communiqués au fur et à mesure de leur arrivée, peut-être déjà dans le courant du mois d'avril. ■ CM

Compost

Du compost (qui est un engrais et non un terreau, rappelons-le) est à disposition des citoyens de Péry-La Heutte. Les intéressés le trouveront dans une benne déposée sur la place des BKW Energie SA pour Péry, respectivement dans un contenant sis à côté du collège, pour ce qui concerne La Heutte. ■ CM



Photo: lezerodechetfacile.com

Des poussières, mais très brièvement

Conformément à sa politique de transparence, l'entreprise Vigier informe les autorités et la population qu'un problème électrique, sur une armoire de commande, à induit jeudi dernier dans le four l'arrêt immédiat des trois ventilateurs de tirage d'air. Une surpression a alors été créée,

qui a engendré l'échappement de poussières durant une quinzaine de minutes.

Le vent soufflant à ce moment-là en direction du sud/sud-est et donc vers Rondchâtel, lesdites poussières ne devraient pas avoir atteint le village de Péry. ■ CM

Réclame

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



Tel 143
La Main Tendue

Compte 30-14143-9

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Le jour s'est encore levé sur l'Erguël



Après une semaine pascale riche en émotions et en activités, la collaboration des Paroisses Réformées de l'Erguël souhaite remercier tous les acteurs et actrices de ces festivités de Pâques ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées pour participer

aux activités. Avec une belle fréquentation, de l'originalité, des messages percutants et pertinents, le bilan est très réjouissant!

En témoigne cette bâche qui a été notre file rouge dans toutes les activités qui a été agrémenté de couleur par

les participants. Une œuvre d'art commune qui, avec notre thématique *le jour se lève encore*, dit que la lumière a bel et bien été partagée!

■ PAROISSE RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Catholiques

■ **BIENNE** **Unité pastorale catholique Bienne-La Neuveville** Messes: vendredi 5 avril, 18h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17h); samedi 6 avril, 18h, Saint-Nicolas, Bienne; dimanche 7 avril, 10h, Sainte-Marie, crypte, Bienne + 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville; mardi 9 avril, 9h, Christ-Roi, chapelle, Bienne; mercredi 10 avril, 9h, Sainte-Marie, crypte, Bienne; jeudi 11 avril, 9h, Saint-Nicolas, Bienne; vendredi 12 avril, 18h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17h). **Cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne. Secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funérailles, etc.):** 032 329 56 01, communaute.francophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch.

■ **SAINT-IMIER** **Paroisse catholique chrétienne et diaspora du Canton du Jura Messe et homélie:** dimanche 7 avril, 10h15. Prochaine messe le dimanche 5 mai à 10h15. **Rue Denise Bindschedler-Robert 4 + 6 case postale 207, 2610 Saint-Imier.**

Paroisse catholique romaine Horaire liturgique: samedi 6 avril, 18h à Corgémont; dimanche 7 avril, 10h à Saint-Imier; mardi 9 avril, 9h à Corgémont; jeudi 11 avril, 19h à Saint-Imier. **Shibashi:** lundi 8 avril, 19h30 à Corgémont. **Mouvement chrétien des retraités:** jeudi 11 avril, 14h30 à Courtelary. **Rue de Beau Site 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 21 39, www.cathberne.ch/saintimier.**

■ **TRAMELAN** **Paroisse catholique romaine Messes:** samedi 6 avril pas de messe; dimanche 7 avril à 11h à Tavannes; jeudi 11 avril à 19h30. **Ouverture secrétariat: mercredi 13h30-17h30 et jeudi 8h-11h30. Grand-Rue 110, 2720 Tramelan, www.cathberne.ch/tramelan.**

Évangéliques

■ **CORGÉMONT** **Eglise pour Christ** Sur le Crêt 3, 2606 Corgémont, www.gfc.ch.

■ **CORMORET** **La fontaine** Route Principale 13, 2612 Cormoret, Luc Ummel, 078 894 22 70. info@lafontaine-cormoret.ch, www.lafontaine-cormoret.ch.

■ **LA CHAUX-D'ABEL** **Communauté anabaptiste (Mennonite) La Chaux-d'Abel Gottesdienst:** Sonntag 7. April 10 Uhr, mit Helmut Eisinger.

Culte: dimanche 7 avril, 10h, en français à la rue des Prés, Tramelan. **La Chaux-d'Abel 71, 2333 La Ferrière, www.chaux-dabel.ch/agenda.**

■ **ORVIN** **Eglise mouvement** **Culte:** dimanche 7 avril à 10h. Thème: *une vie transformée* avec Luc Normandin. Programme pour les enfants sur place. Possibilité de suivre le culte en live sur notre chaîne YouTube: *église mouvement*. **Maison de prière:** mercredi 10 avril, 20h-21h. **Le Crêt 2, 2534 Orvin, pasteurs: Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegele 079 816 95 51. contact@eglismvmt.ch, www.eglismvmt.ch.**

■ **SAINT-IMIER**

Eglise Évangélique Action biblique **Culte:** dimanche 7 avril, 10h. Prédication: Walter Allemand. Garderie et école du dimanche assurées. **Rue Paul-Charmillot 72, 2610 Saint-Imier, pasteur: David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.**

Eglise Évangélique Méthodiste, La Béthania Adonia comédie musicale Zachée: samedi 6 avril à 20h à la salle de spectacles de Saint-Imier. **Prière communautaire:** jeudi 11 avril à 19h. **2610 Saint-Imier, Fourchaux 36, pasteur: Sylvie Guenet, 032 941 49 67. www.la-bethania.ch.**

Eglise le Roc Soirée du Groupe de jeunes du Roc: samedi 6 avril. Pour infos: Auréanne 079 625 06 85. **Comédie de l'association Adonia:** samedi 6 avril à 20h à la salle de spectacles à Saint-Imier. **Célébration:** dimanche 7 avril à 10h avec Géraldine Foster d'Orvin. Géraldine est une femme qui a su relever plusieurs défis personnels avec l'aide de Dieu. Durant la rencontre, programme pour les enfants et garderie pour les petits. Accueil café et sirop avant et après la réunion. **Rendez-vous de prières:** lundi 8 avril à 19h45. **Service d'entraide:** écoute, partage, coup de main et prière, coordonnées ci-après. **Autres activités:** cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine, coordonnées ci-après. **Jacques-David 12, 2610 Saint-Imier, couple pastoral: Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25. www.egliseroc.wordpress.com.**

Eglise néo-apostolique de Suisse **Rue de Châtillon 14, 2610 Saint-Imier, Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73. www.stimier.nak.ch/agenda, www.nak.ch, www.nac.today.**

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL** **Eglise évangélique du Pierre-Pertuis** **Culte:** dimanche 7 avril, 10h, message biblique, 11h. **Prière:** lundi 8 avril,

6h30, pour les hommes. **Etude biblique:** mardi 9 avril, 20h. **Pierre-Pertuis 2, 2605 Sonceboz, www.eepp.ch.**

■ **TRAMELAN**

Armée du Salut **Grand-Rue 58, 2720 Tramelan. Renseignements: Pascal Donzé, 032 487 44 37, pascal.donze@armeedusalut.ch. Location locaux: Diamantine Leiber, 079 723 36 03, diamantine.leiber@armeedusalut.ch. tramelan.armeedusalut.ch.**

Eglise Évangélique Baptiste, Oratoire **Culte:** dimanche 7 avril à 9h30 avec Alexandre Weiss. **Etude biblique:** mardi 9 avril à 20h. **Rue A. Gobat 9, 2720 Tramelan, 032 487 43 88, www.oratoiretramelan.ch.**

Eglise évangélique du Figuier **Culte:** dimanche 7 avril à 9h30. **Culte petit-déjeuner et étude biblique. Rencontre de prière des aînés:** mercredi 10 avril à 16h. Au Figuier. **Groupe de maison:** des groupes se réunissent pour partager et prier ensemble. Ils sont ouverts afin de vous accueillir. Prenez contact avec le pasteur pour plus d'informations. **Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15), 2720 Tramelan, pasteur: Daniele Zagara, 079 892 43 98, daniele.zagara@lafree.ch. www.eglisedufiguier.ch.**

Eglise Évangélique Mennonite du Sonnenberg **Culte:** dimanche 7 avril à 10h à la rue des Prés. Garderie, groupe juniors. **Culte en allemand:** dimanche 7 avril à 10h à La Chaux-d'Abel. **Bible et sandwich:** mardi 9 avril à 19h à la rue des Prés. **Rue des Prés 21, 2720 Tramelan, www.menno-sonnenberg.ch.**

Réformées

■ **CORGÉMONT-CORTÉBERT** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Grand-Rue 40, 2606 Corgémont et/ou Crêt de la chapelle 5, 2607 Cortébert, 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch. Pendant la vacance du poste pastoral, merci de contacter la présidente: Christine Brechbühler, 079 565 93 66, corgecorte@referguel.ch. Location de la salle de paroisse: M. Monachon, 079 796 81 24. www.referguel.ch.**

■ **COURTELARY-CORMORET** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril à 10h à Villeret. Prochain culte à Courtelary: dimanche 21 avril à 10h. **Envie ou besoin d'une visite?** contactez la pasteur, elle se fera un plaisir de vous rencontrer. **Réservation de la salle de paroisse:** Stéphanie Loffroy-Monachon, 079 796 73 45, stephanie.ioic@bluewin.ch. www.referguel.ch. **Pasteur: Maëlle Bader-Gallopin,**

032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch. **Présidente:** Verena Mathez, 077 226 05 35, pres.courtelary-cormoret@referguel.ch. **Secrétaire:** Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise.stieger@bluewin.ch. **Services funèbres (permanence):** 0800 225 500. www.referguel.ch.

■ **ERGUËL** **Paroisses réformées de l'Erguël (collaboration)** **Cultes:** dimanche 14 avril, culte de retour du camp des enfants du Cycle I *Enquête de choc, oh la la!*, collégiale, 10h. Apéritif à l'issue du culte. **MEUF (Mille Et Une Femmes):** café-tricot chaque 1^{er} jeudi du mois, de 14h à 16h à la salle de paroisse de Courtelary. Venez tricoter/crocheter pour offrir aux homes/à la maternité ou pour vous. Avec ou sans connaissances! Matériel sur place. Prochaine date: jeudi 18 avril. **Maëlle Bader-Gallopin, 076 713 39 55, maelle.bader@referguel.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Catéchisme: www.referguel.ch/activites/enfance-et-jeunesse/catechisme/. Services funèbres (permanence):** 0800 225 500. www.referguel.ch.

■ **LA FERRIÈRE** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril culte à 10h à la salle de l'Ancre à Renan avec la catéchète Paula Oppliger-Mahfouf et l'organiste Asaka Koishikawa. **Prochain culte:** dimanche 21 avril à la Ferrière. **Offres en ligne:** textes, méditations, poèmes et infos utiles sur www.referguel.ch. **Vers l'Eglise 5 et/ou 9, 2333 La Ferrière. Pasteur: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81, 079 291 42 05. Secrétariat: laferriere@referguel.ch. Visites: Suzanne Stauffer 032 961 11 58, Lotti Lanz 032 961 16 43 ou pasteur. Location salle de paroisse: Béa Liechi, 032 961 17 24. 📞📧 rejoignez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre les activités. 📞 pour faire partie du Groupe WhatsApp paroissiens: Aurore 079 308 79 91. www.referguel.ch.**

■ **RENAN** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril à l'Ancre à 10h, avec Paula Oppliger, prédicatrice et Asaka Koichikawa, organiste. Notre pasteur Nadine Marschner est actuellement en congé d'études. Pour toute demande, prendre contact avec notre présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Toutes les informations utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël, ainsi que des textes, méditations, prières, etc. se trouvent sur le site internet www.referguel.ch. **Rue Samuel d'Aubigné 3, 2616 Renan. Pasteur: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat: renan@referguel.ch. www.referguel.ch.**

■ **RONDCHÂTEL** **Paroisse réformée de Rondchâtel** **Culte:** dimanche 7 avril, 10h, en l'église de Péry. Officiant: Philippe Nicolet. Offrande en faveur de Terre Nouvelle. **Proposition d'intercession:** dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Sornetan. **Aînés Péry-La Heutte:** mercredi 17 avril, 14h, après-midi jeux, salle de paroisse, Péry. **Fruits TerrEspoir:** les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 18 avril. Livraisons le 1^{er} mai à Péry, le 2 mai à Orvin. Péry: renseignements auprès de Nathalie Boillat, 032 481 13 48. Orvin: renseignements à la laiterie Jeandrevin, 032 358 11 89. **Fermeture secrétariat:** le secrétariat est fermé jusqu'au 5 avril. **A votre disposition:** visite, temps de discussion ou échange de message, coordonnées ci-après. **Rue du Collège 12, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 11 85 (lundi: 13h-17h30, vendredi: 7h45-11h30), contact@paroisse-rondchatel.ch. Pasteurs: Gilles Bourquin 079 280 20 16, Valérie Gafa 078 218 07 47. Location de salles (Grain de sel et salle de la Cure à Orvin, salle de paroisse à Péry): 032 485 11 85. **Catéchisme, cycle I et II: Gilles Bourquin (pasteur) 079 280 20 16, Olivier Jordi (catéchète pro.) 079 372 15 57, cycle III: Valérie Gafa (pasteur) 078 218 07 47, Anne Noverraz (catéchète pro.) 079 852 98 77. www.paroisse-rondchatel.ch.****

■ **SAINT-IMIER** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril, 10h à la collégiale. Pasteur officiant: Macaire Gallopin. Offrande: EPER. **Fermeture du secrétariat:** en raison du camp du Cycle I, le secrétariat sera fermé du 8 au 11 avril inclus. **Vacances du pasteur Macaire Gallopin:** du 8 au 15 avril. **Respiration:** petit moment de recueillement et d'échange, le mercredi de 12h à 12h20 dans le coin-méditation de la collégiale, en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin. N'aura

pas lieu le 10 avril. **Jardin de la cure:** pour tout renseignement, contactez F. Zwahlen-Gerber au 079 696 74 30. **Femmes protestantes:** pause les 5 et 12 avril. **Après-midis créatifs des aînés:** prochaine rencontre mardi 16 avril, de 14h30 à 17h30 à la cure. **Cultes:** plan annuel des cultes à disposition sur le présentoir de la collégiale et à la cure. **EPER, Aide d'urgence:** nous avons besoin de votre solidarité, compte pour les dons: EPER Lausanne, IBAN CH37 0900 0000 8000 1115 1 avec la mention 224153-Aide d'urgence Israël/Palestine. **Coin-méditation à la collégiale:** de 7h à 18h30, dans l'abside nord, brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance propice à la détente et à la réflexion. **A disposition de nos aînés:** service, commission, transport chez le médecin, ou entretien téléphonique, coordonnées ci-après. **Rue de la Cure 1, 2610 Saint-Imier. Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Présidente: Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Secrétariat: 8h30-12, Corinne Perrenoud, 032 941 37 58, paroisse.st-imier@hispeed.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin. www.referguel.ch.**

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** prochain culte à Sombeval dimanche 21 avril. **Aînés:** le mardi à 14h à la cure (Collège 19), jeux et partage. Responsables: Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72. **Rue du Collège 19 et/ou 50, 2605 Sonceboz-Sombeval. Pasteur: Eric Geiser, 079 533 47 12, geiser@mail.ch. Secrétariat: sonceboz-sombeval@referguel.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval.**

■ **SONVILIER** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril à 10h, avec Sainte-Cène. Officiant: Alain Wimmer. **Camp du cycle 1:** du 9 au 11 avril aux Embojis: *Enquête de choc... oh la la.* **Culte des familles:** dimanche 14 avril à Saint-Imier. **Rue de la Cure 6 et/ou La Ruelle 3, 2615 Sonvilier. Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente: Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. www.referguel.ch.**

■ **TAVANNES** **Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten Nächster Gottesdienst:** am 14. April um 10 Uhr in Renan. **Heimgottesdienste:** 9. April um 15 Uhr La Colline, 10. April um 10.15 Uhr La Roseraie. **Rue du Pasteur Frêne 12, 2710 Tavannes, Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16.**

■ **TRAMELAN** **Paroisse réformée** **Culte:** dimanche 7 avril, 10h, église de Sornetan. Service de taxi depuis Tramelan: prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 078 960 90 40. **Célébrations œcuméniques aux homes:** merci de vous renseigner auprès des secrétariats des homes. **Cible missionnaire 2024:** pour cette année, la cible est fixée à 41272 francs, si vous le pouvez, nous vous invitons à verser votre don sur le CCP 25-8472-6 *Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan;* merci de votre soutien. **Grand-Rue 146A, 2720 Tramelan. Pasteur: Reto Gmünder, 076 383 34 70, reto.gmuender@par8.ch. Présidente de paroisse: Evelyn Hiltbrand, 032 487 48 20 (mercredi matin et vendredi toute la journée) evelyn.hiltbrand@par8.ch. Secrétariat: Lorena von Allmen, 032 487 48 20 (mardi matin ou sur rendez-vous), tramelan@par8.ch. **Services funèbres (permanence):** 0848 77 88 88. www.par8.ch 📞 www.facebook.com/paroissereformeeTramelan.**

■ **VILLERET** **Paroisse réformée de l'Erguël** **Culte:** dimanche 7 avril à 10h à Villeret. Officiante Maëlle Bader. **Salles:** (avec ou sans cuisine) à louer pour vos séances ou événements, ponctuellement ou à l'année. Renseignements auprès du secrétariat au 032 941 14 58. **Rue Principale 35, 2613 Villeret. Pasteur: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch (à disposition du mardi au dimanche, et présence pastorale au bureau le mercredi 8h-12h).** **Président: Olivier Flückiger, villeret@referguel.ch. Secrétariat: ouvert le mercredi 8h30-11h30, 032 941 14 58, villeret@referguel.ch. www.referguel.ch.**

Témoins de Jéhovah

■ **SAINT-IMIER** **Réunions:** mardi 19h15 et samedi 17h. **Rue du Vallon 28, 2610 Saint-Imier, www.jw.org.**

Décision importante

Suite au départ prochain de Fabian Burgunder, secrétaire municipal et administrateur des finances de la commune de Corgémont, le conseil municipal a pris une décision importante. En effet, afin de mieux répartir les tâches et d'optimiser le fonctionnement de l'administration communale, il a été décidé de séparer les postes de secrétaire municipal et d'administrateur des finances.

C'est ainsi que Tina Vuilleumier, membre de l'équipe communale depuis bientôt deux ans, a été nommée en tant que nouvelle secrétaire municipale. Domiciliée à Corgémont, elle a par ailleurs effectué son apprentissage au sein de la commune et est donc parfaitement familiarisée avec le fonctionnement de celle-ci. Elle débutera sa formation de secrétaire communale en août.

Quant à l'administration des finances, c'est Marie Läderach qui a été choisie pour occuper ce poste. Diplômée d'un bachelor HEG en économie d'entreprise, elle habite à Sonceboz-Sombeval et possède déjà une expérience en tant que cadre dans le domaine de la comptabilité.



Tina Vuilleumier, nouvelle secrétaire communale (à gauche) et Marie Läderach, nouvelle administratrice des finances

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux cadres de l'administration communale et leur accorde toute sa confiance pour mener à bien leurs nouvelles missions. Ces changements prendront effet à

partir du 1^{er} août. Nous remercions également Fabian Burgunder pour son engagement et son travail au sein de la commune de Corgémont.

■ CM, IAQA

Estivage

L'estivage est prévu au 20 avril dans la commune de Corgémont. Nous demandons aux propriétaires non-agriculteurs de chevaux qui souhaitent les mettre sur les pâturages communaux de les inscrire jusqu'au 12 mai au bureau municipal. Cette démarche permettra une meilleure gestion des pâturages et de garantir la sécurité des animaux. Nous rappelons également aux promeneurs de rester

attentifs au bétail durant la saison d'estivage lors de leurs balades dans les pâturages. Bien que ces derniers soient accessibles au public, il est important de respecter les animaux et de ne pas les déranger. Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons un agréable été dans notre commune.

■ CM, IAQA

CORGÉMONT

Des commerçants dynamiques!

L'assemblée générale de l'Union des Commerçants et Artisans de Corgémont (UCAC) s'est déroulée fin mars au Restaurant de l'Etoile de Corgémont, avec la participation de 24 membres. Le président, Jean-Pierre Kocher, a notamment relevé le grand succès de la Saint-Nicolas qui a eu lieu le 6 décembre dernier avec une forte participation de la part

des villageois et la distribution de 180 sachets aux enfants. En outre, il s'est réjoui d'accueillir trois nouveaux membres dans l'association. L'UCAC compte actuellement 45 membres et a pour but de promouvoir les commerces et artisans locaux, par des annonces et l'organisation de manifestations, telles que la Saint-Nicolas ou l'Expo de Noël. ■ MK

Plantations et clôtures le long des routes



Le Conseil municipal tient à rappeler certaines dispositions concernant les plantations et l'élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des routes publiques. Les riverains d'une route sont priés de prendre note de ce qui suit:

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes et les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi sur les routes et l'ordonnance correspondante prescrivent entre autres ce qui suit:
 - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre, au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm de large doit être maintenue libre.
 - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
 - Les clôtures ne dépassant pas

- 1,2 mètre de haut doivent respecter une distance minimale d'au moins 0,5 mètre par rapport au bord de la chaussée. Si elles sont plus hautes, la distance à la route doit être augmentée de la différence entre la hauteur de la clôture et 1,20 mètre. Aux endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 0,6 mètre. Les mêmes prescriptions s'appliquent aux arbres qui ne sont pas à haute tige, aux haies, aux arbustes, aux cultures agricoles et éléments analogues, plantations préexistantes comprises.
2. Par la présente publication, les riverains des routes sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations à la hauteur utile prescrite jusqu'au 31 mai prochain et, si nécessaire, à le répéter au cours de l'année.
 - Aux endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (par ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.
 - Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches

- n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée.
- En forêt, le long des routes cantonales, l'entretien préventif des forêts et le respect du profil d'espace libre incombent à l'Office des ponts et chaussées.
 - Les propriétaires de parcelles forestières le long de routes cantonales ou communales ou le long de voies privées affectées à l'usage commun sont quant à eux priés d'observer les notices en la matière.
 3. Les clôtures pouvant présenter un danger, tel que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
 4. L'inspection des routes compétente de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'administration communale sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi. ■ CM

Comptes 2023

Le bouclage des comptes 2023 est terminé et présente un déficit de 76 mille francs au compte général, soit une très nette amélioration par rapport au budget qui tablait sur un déficit de plus de 255 mille francs. Le compte global est quant à lui positif de 33 mille francs grâce aux bons résultats des comptes autofinancés. Cette amélioration est notamment due à toute une série de petites économies réalisées dans de nombreux postes et à des choix opérés tout au long de l'année pour éviter des dépenses non indispensables. Les rentrées fiscales quant

à elles ont été de presque 100 mille francs supérieurs pour les revenus – tant des personnes physiques que morales – et aussi la fortune. Des taxations spéciales ont aussi réservé de bonnes surprises. Le Conseil municipal se réjouit de cette amélioration, mais se penchera néanmoins sur les perspectives de long terme lors d'un petit séminaire au mois de mai. A ce jour, la fortune au bilan dépasse les 1,6 million de francs, mais l'exécutif entend éviter une spirale de déficits chroniques et préserver la capacité d'investissement de la commune. ■ CM

Magic Pass

Le Magic Pass est offert aux enfants du Vallon de Saint-Imier au prix exceptionnel de 159 francs (offre limitée dans le temps) pour la prochaine saison.

Les parents doivent passer commande jusqu'au 1^{er} septembre sur le site www.magicpass.ch pour le prix de 269 francs et demandent une participation des communes et des Bugnenets-Savagnières de 110 francs auprès de la commune de domicile du 1^{er} juin au 24 novembre. L'offre du PassSport à 60 francs (6 journées) ou 30 francs (3 journées) pour le domaine skiable des Bugnenets-Savagnières est aussi disponible au guichet de la Municipalité. ■ CM

Parcage salle polyvalente

La discipline de parcage aux abords de la salle polyvalente laisse à désirer ces dernières semaines.

Il est rappelé aux usagers que les places près de l'entrée nord sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Tout l'espace au nord doit par ailleurs rester libre pour les manœuvres et les véhicules de secours.

Le secteur est particulièrement dangereux en raison du manque de visibilité et nécessite donc un bon dégagement. Les usagers qui fréquentent les entraînements et autres manifestations d'une certaine durée sont donc priés d'utiliser la place disponible vers l'école, 50 mètres plus au sud.

■ CM

Félicitations à...

...Marcel Walther qui a soufflé ses 80 bougies. Eva Bühler lui a réservé une attention de la part de la Municipalité. Le jubilaire a par ailleurs pu fêter l'événement entouré de toute sa famille, et a particulièrement apprécié la journée offerte par ses petits-enfants. Le Conseil municipal s'associe à la famille et il formule ses meilleurs vœux à l'attention de Marcel Walther. ■ CM

Représentations

Manfred Buller se rendra le 21 mai à Tavannes à un événement public intitulé *La transition énergétique dans les communes*. Nicolas Bürgi représentera la Municipalité lors de l'ouverture de la fête de la Tête de moine le 4 mai prochain à Bellelay. Cédric Grünenwald participera à l'assemblée du syndicat de l'école des Prés-de-Cortébert le 24 avril. ■ CM

Travaux routiers

Les travaux routiers dans le secteur de La Croisée commenceront le 8 avril. Les véhicules lourds (camions, tracteurs) devront éviter ce secteur car seule une déviation pour les véhicules légers sera disponible à travers champs. La durée des travaux sera en principe d'une semaine. Nous remercions les usagers de se conformer à la signalisation. Par ailleurs, les travaux dans la rue Rière le Moulin reprennent aussi ces jours pour être finalisés. Merci là aussi de tenir compte de la signalisation. ■ CM

Chasse aux œufs de la biblio : une première, une réussite !

La Bibliothèque municipale et scolaire de Courtelary a innové, cette année, en proposant une première chasse aux œufs. Or pour un coup d'essai, ce fut une parfaite réussite, qui réjouit fortement toute l'équipe placée sous la responsabilité de Maité Garcia.

Temps glacial, ambiance chaleureuse

Dimanche 24 mars dernier, la bibliothèque conviait donc les intéressés sur le préau du collège, où la température peinait à atteindre 4 degrés, sous des flocons qu'on aurait espérés un ou deux mois plus tôt...

Or dès l'ouverture de la chasse, l'ambiance était à l'exact opposée des conditions météorologiques : chaleureuse, gaie et colorée ! Une bonne centaine de personnes ont rallié les lieux,

où un lapin géant n'a pas manqué de ravir les plus petits.

Les gagnants

Parmi les 183 œufs cachés dans les alentours figuraient trois œufs en or, qu'ont découvert Ana, Lenny et Lovis. Ces trois gagnants se sont vu remettre chacun un prix, à savoir un livre adapté à leur âge.

Une telle réussite conduira sans le moindre doute l'équipe de la bibliothèque à réitérer cette manifestation l'année prochaine.

Conséquemment, elle invite chaleureusement la population à conserver les boîtes plastiques des œufs Kinder et à les déposer sur place avant mars 2025.

■ CM



Le froid n'a pas retenu les participants, tous enchantés par l'expérience

Pro Junior a besoin de vous

Le Conseil municipal relaie l'information adressée à lui par Pro Junior Arc jurassien et en particulier son groupe local de Courtelary et alentour.

Pro Junior, qui a succédé à Pro Juventute, est une institution à but non lucratif, dont l'objectif consiste à apporter de l'aide aux enfants, aux jeunes et aux familles dans le besoin. Rappelant que la situation actuelle aggrave les problèmes des ménages défavorisés, à travers une hausse sensible des coûts, le groupe régional cherche des forces vives, afin de continuer et de renforcer son action dans le vallonn.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter Pro Junior Arc jurassien (administration@proju-arc.ch, 032 724 46 45 ; secrétaire du groupe local : Jacques Paroz) pour obtenir tous les renseignements souhaitables.

Les autorités locales recommandent vivement cette association à toute personne motivée. ■ CM

Nouveaux(elles) retraité(e)s, rendez-vous à Péry !

A toutes les personnes du village qui atteignent cette année l'âge de la retraite, la Municipalité rappelle ici le contenu d'un courrier qui leur a peut-être échappé.

Le jeudi 2 mai prochain, au Centre communal de Péry dès 17h, une rencontre est organisée à leur intention et à celle de tous les nouveaux retraités du Jura bernois. A cette occasion seront notamment présentées diverses

prestations proposées par des institutions actives dans la région, au service des aînés.

Par ailleurs, une conférence traitera de la retraite, vue sous un angle psychoaffectif.

Un apéritif sera offert ensuite à toutes et tous les participants.

Les autorités locales recommandent aux personnes concernées cette rencontre informative, à laquelle il

convient de s'inscrire jusqu'au 25 avril prochain par courrier à Pro Senectute Arc jurassien (Chemin de la Force 1, 2710 Tavannes), par téléphone au 032 886 83 80 ou par courriel à gerard.bonvallat@ne.ch. ■ CM

Préau indisponible, pour cause de spectacle

La Municipalité informe d'ores et déjà la population que le préau en herbe, qui s'étend à l'est du collège entre la place rouge et la piste de 100 mètres, sera totalement inaccessible durant tout le mois de juin prochain, voire plus longtemps si l'exige la remise en état du gazon.

En effet, le Conseil municipal a avalisé tout récemment la mise à disposition de ce terrain pour y planter un

chapiteau de 26 mètres sur 26. Sous cette tente, les écoliers primaires du syndicat CoViCou présenteront, à la fin juin, un spectacle qu'ils auront préparé en collaboration avec la troupe Circo Bello, le Centre des arts du cirque actif à La Chaux-de-Fonds.

Des informations, concernant ce spectacle, seront évidemment dispensées en temps voulu par le syndicat scolaire. ■ CM

CLIENTIS CAISSE D'ÉPARGNE COURTELARY

La Caisse d'Épargne Courtelary gâte ses actionnaires

Dans un contexte d'instabilité économique qui perdure, la Caisse d'Épargne Courtelary SA améliore son résultat opérationnel et son bénéfice durant l'exercice 2023



Le conseil d'administration de la Caisse d'Épargne de Courtelary, présidé par Manfred Bühler



Maël Voumard, nouveau membre du Conseil d'administration

Le vendredi 22 mars, les actionnaires de la Caisse d'Épargne Courtelary SA se sont réunis à Cortébert, dans le cadre de leur Assemblée générale ordinaire. L'occasion pour le Conseil d'administration et la Direction de présenter les résultats financiers 2023.

Malgré les turbulences économiques de l'année écoulée, l'établissement a réalisé un résultat opérationnel en forte hausse et un excellent bénéfice annuel pour l'exercice sous revue, ce qui est très réjouissant. « La ligne stratégique appliquée jusqu'à présent a permis à notre établissement de consolider sa position sur le marché régional, en appliquant des valeurs chères à la banque tant dans le développement durable et qualitatif des affaires que dans les relations de confiance et de proximité avec la clientèle », commente Rémy Defilippis, directeur de la banque.

L'Assemblée générale a adopté toutes les propositions du Conseil d'administration. C'est ainsi que la banque va faire un don de plus de 430 mille francs aux communes bourgeoises et municipales de l'ancien district de Courtelary. Elle paiera également des impôts pour plus de 1 million, participant ainsi activement au développement de la région.

Lors de cet événement, un nouvel administrateur a été élu en la personne de Maël Voumard de Tramelan. Les actionnaires et invités ont ensuite pu profiter d'un excellent banquet et d'un spectacle présenté par Loïc Bartolini *Photographe en Liberté*. Les chiffres pour l'exercice 2023 figurent dans le rapport de gestion disponible sur notre site internet www.cec.clients.ch sous la rubrique *Publications*.

■ CEC

PRO SENECTUTE

Tables d'hôtes

Jura Nos 16 tables d'hôtes jurassiennes vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix 15 francs. Toutes les personnes à la retraite peuvent participer à ces repas. Plus d'informations : 032 886 83 20, aj.prosenectute.ch/tables.

Neuchâtel Nos 11 tables d'hôtes neuchâteloises vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix : 15 francs. Toutes les personnes à la retraite peuvent participer à ces repas. Plus d'informations : 032 886 83 02, aj.prosenectute.ch/tables.

Bévilard La Table des Cerisiers, vendredi ou dimanche 2 fois par mois Les tables d'hôtes vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix : 15 francs. Toutes les personnes

à la retraite peuvent participer à ces repas. Inscription et informations : 079 581 04 21, aj.prosenectute.ch/tables.

Soutien informatique

Nouveau : dépannage informatique dans le Jura Vous avez un souci d'informatique que vous n'arrivez pas à résoudre ? Vous aimeriez des explications sur diverses fonctions de votre ordinateur ? Contactez-nous et recevez la visite d'une personne qui viendra vous donner un coup de main. Responsable : Eddy Hippolyte Legrand. Contact : 032 886 83 20.

■ PRO SENECTUTE

COURTELARY

Du nouveau à la SDC

Le comité de la Société de Développement et d'Embellissement innove encore cette année en lançant le 1^{er} concours de décoration florale sur le territoire communal

Pour participer, deux catégories sont possibles :

- Bâtiment ou façade ;
- jardin ou élément isolé.

Le concours se déroule de la mi-juin à la mi-octobre, son lancement se fera lors de la prochaine Fête du printemps le 11 mai, les résultats et

la remise des prix seront dévoilés lors du souper campagnard du 25 octobre.

Il suffira de s'inscrire d'ici quelques jours et d'autres informations suivront sur le règlement de ce concours.

Merci pour votre participation et pour votre engagement à embellir le village. ■ RE

L'avez-vous lue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi



Coupe de bois

L'Illesach se situe sur l'Envers du Vallon de Saint-Imier et débouche sur la Combe Grède. Par la météorologie typique du Chasseral les précipitations peuvent y être abondantes. Comme cette combe est un bassin versant de la Combe Grède, le débit du ruisseau qui coule au fond peut varier fortement et en très peu de temps. La forêt qui la recouvre joue ainsi un rôle de protection contre l'érosion des berges, mais elle peut aussi former un barrage si des arbres se mettent en travers de son cours. Pour cela, le canton de Berne reconnaît cette forêt comme jouant un rôle protecteur contre les crues, ce qui a impliqué des soins particuliers en faveur de la stabilité du peuplement. Ainsi les gros arbres qui chargent le sol et favorisent les glissements de terrain ont été abattus et évacués au profit d'arbres plus petits et ayant un bon enracinement. Pour cela, une coupe a été réalisée début mars dans le but d'éliminer les arbres instables, de favoriser le rajeunissement et de ralentir la

progression des glissements de terrain déjà existants. Les arbres exploités ont tous été sortis avec un petit câble-grue, une sorte de téléphérique forestier qui ne laisse aucun impact au sol et qui permet de ne prélever que les arbres nécessaires. Maintenant il reste autant de jeunes arbres que de vieux arbres stables et on peine à voir qu'il y a eu une coupe. C'est la preuve que la coupe n'a pas détruit la forêt et que celle-ci ne souffrira pas d'un excès de chaleur, ce que le réchauffement climatique a déjà tendance à faire naturellement. ■ CM

Déchèterie intercommunale

Une séance d'information à propos de la future déchèterie intercommunale sera organisée le lundi 22 avril à 19h30, salle Chasseral, collège de Villeret. De plus amples informations seront transmises par Vadem au cours des prochaines semaines. ■ CM



Lot 4: publication

La Mensuration officielle Villeret lot 4 - Décision est publiée dans la Feuille officielle du Canton de Berne, depuis le 20 mars, avant son approbation officielle par l'Office de l'information géographique du canton de

Berne. Un recours peut être formé, par écrit, dans un délai de 30 jours dès sa notification, auprès de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Münstergasse 2, Case postale, 3000 Berne 8. ■ CM

Délégations

Carlos Chatelain et Richard Habegger représenteront la commune de Villeret à la cérémonie officielle de la 7^e Fête de la Tête de Moine le samedi 4 mai à Bellelay; Bruno Lemaître participera à la manifestation La transition énergétique dans les communes le mardi 21 mai à Tavannes. ■ CM

Publireportage

SysConcept: au service de votre image, depuis 20 ans!

Cette entreprise à taille humaine est spécialisée dans les techniques audiovisuelles et multimédias a fêté ses 20 ans en 2023.



Depuis deux décennies, son objectif est d'offrir un suivi complet des projets de ses clients en passant par la conception, l'intégration, l'installation et la maintenance de systèmes de communication.

De plus, la régie technique ainsi que la location de matériel audiovisuel viennent compléter la palette de prestations dans l'événementiel.

Localisée à Cormoret, l'entreprise est principalement active dans l'espace BEJUNE. Selon les projets, SysConcept accompagne ses clients partout en Suisse et parfois même à l'étranger.

Faisant fi des hauts et des bas au cours de ces deux décennies, SysConcept Audiovisuel a su les transformer en opportunités vers de nouveaux débouchés et diversifier ses activités. Aujourd'hui, la qualité des services proposés et la confiance de ses

partenaires permettent à l'entreprise de se démarquer et de perdurer.

Pour marquer l'événement anniversaire des 20 ans, l'entreprise organise deux journées exceptionnelles dans les locaux de La Couronne à Sonceboz, siège du Grand Chasseral.

Pour l'occasion, une exposition et des démonstrations de systèmes audiovisuels modernes et innovants sont organisées le 19 avril sur invitation et le 20 avril pour le grand public.

Une douzaine d'exposants seront sur place pour vous présenter des systèmes audiovisuels en tout genre. Pour en savoir un peu plus, scannez le code QR ci-contre!

Historique

- 2003: fondation de SysConcept.
- 2006: première projection de la Coupe du Monde de football en HD en Suisse romande.

- 2007: installation de la régie technique du Stade de la Maladière.
- 2009: acquisition du 1^{er} écran géant LED extérieur.
- 2019: début du partenariat avec Wyss Bühnenbau AG (construction de scène).
- 2020: déménagement à Cormoret.
- 2023: 20 ans de SysConcept Audiovisuel.

■ SYSCONCEPT

SYSCONCEPT
AUDIOVISUEL
www.sysconcept.ch



PROGRAMME

LA PLUME

Le jour se lève encore

Nous venons de vivre la fête de Pâques. Un temps de rassemblement, de rencontres et de partages. Plusieurs fois on m'a demandé si je croyais encore à la résurrection. Je crois que peut-être ces grands mots théologiques ne nous disent plus grand-chose aujourd'hui. Ils sont devenus abstraits, attachés à une tradition dont beaucoup se distancent. Et une fois distancé, ces mots effraient, font peur... on ne sait plus à quoi ils font allusion!

J'ai aimé la thématique que nous avons choisie cette année pour Pâques: *Le jour se lève encore*. Quelque chose de bien plus concret, de visuel, de parlant pour nos journées de tous les jours. Car oui nous avons besoin d'espoirs, de joies et de lumières. Pâques en



est une marque. Que nous fêtions cette période avec des cantiques, des chocolats, des œufs ou des vacances au soleil, ces jours sont une source de bonheur pour nous toutes et tous.

Dans un monde en souffrances, tiraillé de partout entre conflits, inégalités, injustices et angoisses pour l'avenir, se souvenir que le jour se lève est si précieux. C'est une phrase brève, simple, qui nous invite à relever la tête et nous engager, car oui, il y aura un demain. Alors entrons en mouvement et participons à ce que ce demain soit le plus beau possible pour chacun.

Profitons de ce souffle de bonheur du weekend de Pâques, de ce soleil qui prend de plus en plus de place dans les heures de notre journée et que tout cela puisse nous porter durant de nombreuses semaines!

Et pour la route, encore une petite fois: Joyeuses Pâques!

■ MAËLLE BADER, PASTEUR



Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 14 mars 2024, tenue dès 19 h 30 dans la salle du Conseil de ville

Présidence: M. Hervé Shimuna, président. Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

M. Hervé Shimuna, président: « Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette 1^{re} séance de l'année du Conseil de ville 2024. Avant de procéder à l'appel, je tiens à souhaiter au nom du Conseil de ville la bienvenue à M^{me} Delphine Boillat, PLR, et M. Ludovic Barras, PLR, en tant que nouvelle conseillère et nouveau conseiller de ville. Je leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR, et M. Ludovic Barras, PLR: « Merci. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je suis ravi de voir autant de monde pour cette 1^{re} séance du Conseil de ville. De ce fait, je tiens à préciser que seuls les conseillères et conseillers sont autorisés à intervenir lors de cette séance. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je passe la parole à M^{me} Chiara Voisin, secrétaire du Conseil de ville, pour l'appel. »

...M^{me} Chiara Voisin, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

M. Hervé Shimuna, président: « Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, je passe la parole à notre député-maire M. Corentin Jeanneret pour une précision sur l'ordre du jour. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. En date du 6 mars dernier, le Conseil municipal a fait part d'une communication relative à l'ordre du jour de ce soir aux chefs des fractions, ainsi qu'au président du Conseil de ville, dont je vous donne connaissance: »

« Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 mars 2024, a décidé de retirer le point 6 de l'ordre du jour concernant la vente des bâtiments sis à la rue Jacques-David 4, 6 et 8. En effet, suite à la réception d'un avis de droit de l'OACOT, il ressort qu'il faut encore clarifier quelques points avant de présenter ce dossier. Afin de donner toutes les chances à ce dossier important et de suivre une procédure correcte, ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 16 mai 2024. Une modification de l'ordre du jour dans ce sens sera demandée en début de séance le 14 mars 2024. »

Donc, c'est chose faite, et compte tenu de cette communication, notamment des clarifications en cours, je vous remercie de prendre bonne note de ce changement de l'ordre du jour et vous prie d'excuser la gêne occasionnée. »

M. Hervé Shimuna, président: « Merci M. le maire. Je reviens juste sur un élément que j'ai oublié de préciser lors de l'appel, nous sommes 27 conseillers de ville ce soir. »

M. Hervé Shimuna, président: « Maintenant, si je reviens à l'ordre du jour, suite à la modification proposée par M. le député-maire M. Corentin

Jeanneret, l'ordre du jour se présente comme suit:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal:
 - 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil: décision
 - 4.2. Réévaluation du plan financier 2023-2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation: décision de principe
5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEne – décision, éventuellement préavis au Corps électoral
6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M^{me} Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1 Motions
 - 9.2 Postulats
 - 9.3 Interpellations
10. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que d'autres modifications sont demandées? »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien cela ne semble pas être le cas, nous allons procéder au vote. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le nouvel ordre du jour comme proposé, de se manifester par un lever de main. »

Au vote, 26 voix ont accepté la modification de l'ordre du jour. Il y a eu 1 abstention.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal:
 - 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil: décision
 - 4.2. Réévaluation du plan financier 2023 - 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation: décision de principe
5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEne – décision, éventuellement préavis au Corps électoral
6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M^{me} Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire,

en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1 Motions
 - 9.2 Postulats
 - 9.3 Interpellations
10. Divers et imprévu

1. Appel

...Point traité en ouverture de séance...

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M^{me} Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M^{me} Léa Gerber (PLR), M^{me} Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M^{me} Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), M^{me} Jessica Froidevaux (ARC), M^{me} Martine Bourquin (ARC), M^{me} Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Eglhoff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M^{me} Elisabeth Beck (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Sont excusés: Sébastien Ehl (PLR), Patrick Grobéty (PLR), Isabelle Gambetta (PS), Quentin Colombo (PS)

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Samuel da Silva, M^{me} Gisèle Tharin, M^{me} Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M^{me} Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé: M. Hugo Figueiredo

Presse: M. Loris Studer (Canal Alpha), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura), M^{me} Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Anthony Montandon (RJB)

Public: six personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

...Point traité sous point 3 de l'ordre du jour...

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, je vous fais part de mes communications. »

Respect et communication

Durant les séances du conseil de ville 2024, je souhaite que le respect et la communication soient nos piliers fondamentaux. En effet, le respect et la communication sont les piliers fondamentaux de toute relation humaine. En écoutant activement et en exprimant nos opinions avec bienveillance, nous favorisons un environnement où chacun se sent entendu et valorisé. Le respect mutuel crée une atmosphère de confiance et de collaboration, essentielle à la résolution pacifique des conflits et à la construction d'une communauté harmonieuse. En embrassant ces valeurs, nous cultivons des liens solides et durables, façonnant ainsi un

environnement où la compréhension et l'empathie guident nos interactions lors de nos séances.

Mise à disposition des bouteilles d'eau (qui avaient été supprimées en cours d'année 2023)

Suite à une nouvelle réflexion et consultation des personnes concernées, il a été décidé de remettre à disposition, dès la prochaine séance du Conseil de ville, des bouteilles d'eau pour les séances du Conseil de ville. Cette décision est motivée par les points suivants:

- tout d'abord, l'hydratation est essentielle pour maintenir la concentration et l'efficacité des participants;
- de plus, boire de l'eau régulièrement favorise le bien-être physique et mental, ce qui contribue à une meilleure ambiance et à des échanges plus productifs;
- en outre, cela démontre une attention aux besoins basiques des participants, renforçant ainsi leur confort et leur satisfaction;
- enfin, avoir de l'eau à portée de main encourage une bonne habitude d'hydratation, ce qui est bénéfique à long terme pour la santé de chacun;
- en résumé, la mise à disposition d'eau lors des séances est un geste simple, mais essentiel pour garantir le bon déroulement et le succès des réunions.

Réflexion sur la digitalisation des votes

Suite à notre 1^{re} séance du Bureau du Conseil de ville, le sujet de la digitalisation des votes a été abordé. En effet, la modernisation des comptages des voix lors des séances du Conseil de ville est un sujet qui peut simplifier le travail et cela nous permettra de marquer le pas dans la digitalisation. Afin de pouvoir avancer sur ce sujet, un sondage sera lancé prochainement auprès des partis, afin de recueillir l'intérêt et en fonction des résultats, nous soumettrons cette proposition au Conseil de ville.

Représentations

Le 14 janvier 2024: EJM
Le 14 janvier 2024, j'ai eu l'honneur d'être invité, et de représenter le Conseil de ville, lors de l'assemblée générale de Fédération jurassienne de musique. La journée a été agrémentée des magnifiques concerts, discours, et des remises de prix. Je leur souhaite un succès durable.

Le 10 février 2024: Comité de l'Imériale

Le 10 février 2024, j'ai eu le plaisir d'assister à l'assemblée générale du comité de l'Imériale. La séance était dynamique et le comité motivé et engagé. Je salue également la transparence de l'association et le renforcement de la communication avec la Municipalité de Saint-Imier. Je me réjouis d'avance d'assister à cette édition 2024. Je leur souhaite de garder cette motivation qui les pousse à agir continuellement pour la région.

Le 23 février 2024: Fédération suisse de gymnastique

Le 10 février 2024, M. Vital Carnal, l'un de nos scrutateurs, a assisté au nom du Conseil de ville à la 176^e assemblée générale de la Fédération suisse de gymnastique. Ce dernier a eu beaucoup de plaisir et nous leur souhaitons un succès durable.

Continuons à soutenir nos associations qui dynamisent la vie de la région et augmentent son attractivité. »

M. Hervé Shimuna, président: « Permettez-moi encore de revenir

sur le point d'approbation de notre procès-verbal. Y a-t-il des demandes de modifications à apporter au procès-verbal de notre séance du 14 décembre 2023? »

M. Hervé Shimuna, président: « Si tel n'est pas le cas, passons au vote. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 de se manifester par un lever de main. »

Au vote, 25 voix approuvent le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. 2 voix s'abstiennent.

M. Hervé Shimuna, président: « Je cède la parole au Conseil municipal pour ses communications. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Tout d'abord, je vous présente les excuses de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action social, absent ce soir, et retenu par d'autres obligations. »

J'ai quelques brèves communications dont je vous donne connaissance sans plus attendre.

Premièrement, je vous informe que, suite à l'annonce en octobre dernier du retrait du projet Abattoirs, le Conseil municipal a été approché par le CIDE (Commerces indépendants d'Erguël). Celui-ci serait intéressé par la reprise de ce bâtiment afin d'y aménager un marché couvert. Le Conseil municipal est intéressé par cette proposition et l'étudie actuellement. Il s'agit de la seule option viable et réaliste qui ait été présentée à l'exécutif pour l'heure. Le CIDE, réuni en assemblée générale lundi, a constitué une commission interne chargée d'étudier ce projet porteur et nous reviendrons devant le Conseil de ville dès qu'il y aura des avancées. Une visite sur site a déjà eu lieu en présence d'une délégation du CIDE afin de prendre la mesure des travaux à effectuer.

J'ai le plaisir de vous informer que Saint-Imier participera à la prochaine Biennale du patrimoine horloger, qui se tiendra du 31 octobre 2024 au 3 novembre 2024. Pour rappel, notre localité était invitée d'honneur lors de la précédente édition. Compte tenu de l'engouement et afin de pérenniser cet engagement, tout en réaffirmant les liens d'amitié entre les communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, et notre Cité, il a été décidé que Saint-Imier ferait à présent partie intégrante de la Biennale au même titre que les deux communes fondatrices. J'en profite pour remercier les autorités chaux-fonnières et cloises pour cet honneur et vous invite à réserver ces dates dans votre agenda cet automne. La Biennale est un moment unique qui permet de franchir les portes souvent closes du monde de l'horlogerie, savoir-faire qui fait notre renommée par-delà nos frontières.

Enfinement, vous l'aurez peut-être vu sur les réseaux sociaux, je vous informe que le Conseil municipal a tenu sa séance hebdomadaire extra-muros, à Berne. A mon invitation, le Conseil a assisté à une séance du Grand Conseil bernois depuis la tribune publique puis a tenu sa séance au Rathaus. A cette occasion, le Conseil a pu constater que les membres de votre autorité sont bien plus disciplinés que les députés cantonaux, qui se lèvent, téléphonent, vont boire des cafés, se coupent la parole... Qu'il en soit toujours ainsi.



Finallement, en tant que suppléant du Département action sociale, je vous donne encore connaissance d'une communication de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, excusé ce soir :

« Interpellation ARC du 20 septembre 2023 intitulée *Support Basic de vie*

Complément de réponse du chef du Département action sociale – Résultats de l'enquête réalisée auprès de la population et des entreprises sur les défibrillateurs au sein de la commune de Saint-Imier.

Nous avons répondu à l'interpellation en vous donnant connaissance des défibrillateurs existants sur le territoire de Saint-Imier recensés sur le géoportail cantonal. Pour rappel, ceux-ci étaient localisés à :

- la Société des Forces Electriques de La Goule SA, route de Tramelan 16;
- la Fondation la Pimpinière, home rural le Printemps, rue P-Charmillot 3;
- la Banque Raiffeisen, rue Baptiste Savoye 68;
- la Police cantonale Saint-Imier, Place du 16 Mars 4;
- la Fondation la Pimpinière, rue de l'Envers 18b;
- la Fondation la Pimpinière, rue Pierre-Jolissaint 35.

Nous sommes ravis, conformément à l'engagement pris lors du Conseil de ville du 26 octobre 2023, de vous présenter les résultats de la brève enquête réalisée au travers d'un questionnaire en ligne. Celui-ci avait pour objectif de déterminer s'il y avait d'autres défibrillateurs sur la commune de Saint-Imier, et d'obtenir quelques informations supplémentaires en lien avec la formation BLS-AED-SRC.

La Municipalité a appelé à la participation à cette enquête à 2 reprises dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* (les 9 et 20 février 2024) ainsi que sur ses réseaux sociaux précisant que le questionnaire était à remplir jusqu'au 29 février.

Au 5 mars 2024, 13h30, moment où nous avons procédé à cette analyse, nous avons enregistré 34 réponses. A noter que la durée moyenne de remplissage du questionnaire est de 2 minutes et 30 secondes, nous encourageons donc toutes et tous ceux qui n'ont pas encore répondu, au sein de la population, des institutions ou des entreprises, à nous consacrer ce petit laps de temps.

A présent, passons aux résultats.

La taille de l'échantillon ayant répondu étant modeste, les valeurs, pourcentages et conclusions ne sont pas extrapolables à l'ensemble de la population et ne constituent pas,

bien évidemment, un recensement exhaustif.

Qui a répondu ?

Ce sont donc 26 personnes qui ont répondu à titre privé et 8 personnes qui ont répondu au nom d'une entreprise ou institution.

Parmi les 26 personnes ayant répondu à titre privé, 1 possède un défibrillateur chez elle, dans sa voiture. La personne a précisé sa réponse en indiquant qu'il est disponible via First Responder. Les First Responder sont des secouristes formés à la réanimation cardiovasculaire, étant donc formés au BLS-AED-SRC, qui sont recensés via une application et qui peuvent être mobilisés par les services d'urgence du 144. Ceci est le meilleur moyen de sauver des vies: nous profitons de ce rapport pour inviter les personnes dûment formées à s'annoncer sur l'application ou le site internet First Responder.

Sur les 25 personnes restantes, 17 (68%) savent où se trouve le défibrillateur le plus proche de chez elles. Il reste toutefois près d'un tiers qui l'ignore, une valeur qu'il serait important de réduire progressivement.

Résultats entreprises

Du côté des entreprises, parmi les 8 qui ont répondu, 5 ont entre 1 (3 entreprises), 3 (1 entreprise) et 5 défibrillateurs (1 entreprise). Cette dernière entité étant la Municipalité. Nous pouvons ainsi estimer que nous sommes à ce jour bien équipés!

Il n'y a que 2 entreprises pour lesquelles les défibrillateurs sont accessibles en tout temps au public et 1 seule a indiqué avec certitude avoir annoncé l'appareil dans le registre cantonal.

En ce qui concerne la Municipalité, nous allons remédier à l'absence d'annonce dans ce registre dans les meilleurs délais et allons réfléchir si nous pourrions rendre les défibrillateurs accessibles en tout temps à la population.

Parmi les raisons avancées pour ne pas avoir de défibrillateur, on a pu lire, notamment et je cite: « trop cher pour une association et il y en a un aux Abattoirs de Saint-Imier ». Ceci n'est pas vrai et relève l'importance du recensement sur le géoportail cantonal et tout autre site idoine. Il a également été demandé, je cite: « Qui vend ces produits dans la région? », ce qui laisse supposer une certaine sensibilisation à la thématique à laquelle l'enquête aura contribué dans tous les cas.

Parmi les 3 entreprises n'ayant pas de défibrillateur, il n'y en a qu'une qui savait où se trouvait le plus proche et une autre qui « croit qu'il y en a à la commune ». Nous pouvons ici aussi améliorer la connaissance de la population à propos des emplacements sis dans les bâtiments de la Municipalité.

Formation BLS-AED-SRC

Nous avons profité de l'enquête pour interroger les participants quant à leur formation en réanimation cardiovasculaire. Comme déjà dit précédemment dans ce plénum, condition, lorsqu'il s'agit de sauver des vies, bien plus importante que d'avoir un défibrillateur à portée de main. En effet, en attendant que les secours équipés arrivent, tout un chacun bien formé au massage cardiaque peut réussir à sauver une personne, même sans défibrillateur. A contrario, avec l'utilisation d'un défibrillateur mais sans massage cardiaque, ce qui ne se pratique jamais, la survie de la victime de l'incident sera hautement moins probable.

Il ressort que 68% (23 individus) des personnes répondantes ont dit être formées et à jour pour la réanimation cardiovasculaire. Cependant, 32% (11 personnes) ne le sont pas et parmi celles-ci, 18% (5 personnes) sont intéressées à l'être.

Conclusion

Sous forme de conclusion, nous vous invitons toutes et tous à vous rapprocher des instituts de formation proposant une telle offre car plus il y aura de personnes formées, plus nous pourrons contribuer, en tant que société, à améliorer la prise en charge des incidents cardiovasculaires au sein de Saint-Imier, et ailleurs. Cela peut arriver à chacune et chacun, sportif ou moins, grand ou petit, à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit. Formons-nous!

Pour terminer, permettez-nous de signaler que nous avons décidé de maintenir le questionnaire en ligne pour une durée indéterminée, afin de laisser plus de temps aux personnes n'ayant pas vu les appels à répondre de le faire. Nous avons aussi pris des contacts directs avec des entreprises et institutions et nous remercions celles-ci d'avoir réagi rapidement car nous comptons au 11 mars 2024, 62 réponses à notre enquête.

Nous allons faire figurer le lien de l'enquête ainsi que le QR Code au procès-verbal de la présente séance, afin de poursuivre l'amélioration de la robustesse de celle-ci.

Lien de l'enquête

Lien pour le questionnaire:
<https://forms.office.com/e/WN8bmEeWyD?origin=lprLink>

QR Code



M^{me} Paula Tanner, ARC: « Je vous remercie pour ces informations qui viennent de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale. J'avais fait cette demande, et je suis très

contente de voir le résultat. Ceci permet d'informer et sensibiliser la population sur ce sujet qui peut sauver des vies. Merci. »

M^{me} Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme: « Je me permets de prendre la parole ce soir pour vous communiquer trois informations:

La première information concerne l'installation des nouveaux panneaux aux entrées de Saint-Imier qui font suite à l'interpellation de la fraction ARC en mai 2023. Chaque panneau arbore différents symboles de notre localité, tant par son tourisme, son savoir-faire et son architecture. Nous avons profité d'y inclure les logos des Parcs Suisses, du Parc régional Chasseral, et du Grand Chasseral. Ces panneaux ont été validés par l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Nous espérons ainsi avoir répondu à vos attentes.

La deuxième information concerne la 1^{re} édition des Imériennes qui se dérouleront du 5 avril 2024 au 6 avril 2024 à la Rue du Temple. L'événement débutera le vendredi par un afterwork avec différentes animations telles qu'un tournoi de babyfoot, un quizz et des concerts. Le samedi sera dédié à un marché avec la participation de plusieurs commerçants locaux. Durant toute la manifestation, les visiteurs auront la possibilité de se désaltérer et de se restaurer grâce à la participation du HC Sainti Bats et l'ESSN. Je me réjouis d'avance de vous voir nombreux lors de cette dynamisation de notre Cité. Les éditions suivantes sont en cours d'élaboration.

Finallement, je vous informe que le Département économie et tourisme est très soucieux de l'image que reflète notre Pod et plus particulièrement au sujet des vitrines vides. La commune n'est pas propriétaire de ces surfaces commerciales, toutefois, nous sommes en contact avec les différents propriétaires concernés et cherchons des solutions avec ceux qui s'intéressent à cette problématique afin de changer le plus rapidement cet état de fait. »

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Le Conseil de ville a libéré, en 2022, un crédit de 145 000 francs destiné à moderniser les écopoints de la Municipalité afin de les rendre plus agréables pour les utilisateurs et les riverains et tenter de réduire les incivilités, convaincu que des installations propres et fonctionnelles seront mieux respectées que des installations vétustes.

Des discussions ont été menées avec Vadec et les communes proches (Villeret, Sonvilier et Renan) afin de trouver des synergies et des économies

d'échelle tant en ce qui concerne l'achat du matériel (nouveaux containers notamment) que dans la vidange et la valorisation des matières récupérées.

Vadec a établi une offre pour l'acquisition de 28 containers pour un montant de 65 000 francs à quoi nous avons ajouté 10% de marge pour amortir l'évolution éventuelle des prix au moment de la commande (au total donc 71 500 francs HT).

Il s'agit de containers aériens à préhension de type City-line de l'entreprise suisse Villiger.

Au moment de libérer le crédit devant le Conseil de ville, l'intention était d'équiper la déchetterie ainsi que les huit écopoints présents sur le territoire municipal (voir en ce sens mémo déchets 2022) de nouveaux containers destinés à la récolte du verre, de l'alu et du fer blanc et papier.

Afin d'envisager la mise en service des écopoints modernisés en 2024, l'option a été prise de renoncer, à ce stade, à installer un container à papier aux écopoints compte tenu de la configuration des emplacements des écopoints, l'encombrement des containers, le gabarit d'espace libre à conserver autour des containers pour permettre le levage par grue.

Dans le cas contraire, d'autres démarches auraient été nécessaires pour agrandir les écopoints (dépôt d'une demande de permis de construire, risques d'opposition, etc.).

De plus, il a été estimé opportun, compte tenu du contexte financier tendu de la Municipalité de compresser les dépenses et de s'en tenir à assurer les prestations de base du service public comme actuellement sans toutefois chercher à développer les prestations.

La déchetterie sera, quant à elle, bel et bien équipée de nouveaux containers à papier et les quatre tournées annuelles en porte à porte sont maintenues (17.02, 18.05, 24.08 et 09.11). »

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « Retour en 2024 de la suisse.bouge dans le cadre du duel intercommunal.

Avec l'accord du Conseil municipal, le Département éducation et culture est ravi d'annoncer que notre commune participera encore cette année au Duel intercommunal dans le cadre du projet *suisse.bouge*.

En effet, au cours du mois de mai, divers acteurs locaux liés au sport et à l'activité physique organiseront des animations sportives gratuites dans le but d'encourager les habitantes et habitants de Saint-Imier et environs à rester actifs, tout en favorisant

des moments conviviaux bénéfiques pour la santé, comme le préconise le troisième objectif de développement durable des Nations Unies.

De plus, le Conseil municipal encourage les conseillères et conseillers de la ville ainsi que toute la population à réserver la date du dimanche 5 mai 2024, au cours de laquelle des événements sportifs auront lieu toute la journée dans nos halles de gymnastique.

D'ailleurs cette année, un fameux sport suisse sera mis en avant. Mais, je ne vous en dis pas plus, si ce n'est que notre commune a la chance d'avoir parmi ses habitantes une championne du monde 2023 et celle-ci sera, bien évidemment, présente pour promouvoir ce sport.

Enfin toutes les informations seront disponibles dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, sur les pages facebook et Instagram, ainsi que sur le site web de notre Municipalité. J'en profite pour remercier la Chancellerie municipale pour ces actualisations.

En outre, le site internet officiel de la *suisse.bouge* permettra de consulter rapidement toutes les activités disponibles avec les détails nécessaires et même de s'inscrire directement.

Pour conclure, l'exécutif imérien compte sur une large participation pour favoriser l'épanouissement sportif de Sainti.»

M. Hervé Shimuna, président : « Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ? »

M. Hervé Shimuna, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. »

4. Stratégie pour favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal :

- 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil: décision
- 4.2. Réévaluation du plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation: décision de principe

Rapport du Conseil municipal :

Dans le cadre des discussions en lien avec le projet de nouvelle centrale photovoltaïque à Mont-Soleil (point 5 de l'ordre du jour), il a été question de savoir si la Municipalité devait, en plus de donner son accord à ce projet, s'y associer. Cette demande émane aussi bien des Autorités que d'une partie de la population.

Conformément au mandat qui a été donné aux Autorités, cette piste a été étudiée par le Service de l'équipement. Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu avec la direction de la Société des forces électriques de La Goule afin de voir de quelle manière la Municipalité pourrait s'associer et bénéficier du courant produit par cette nouvelle centrale.

L'analyse menée par notre Service de l'équipement, sur la base de la collaboration et des informations transmises par la Société des forces électriques de La Goule démontre une chose: les risques entrepreneuriaux supportés par les porteurs du projet sont existants et pèseraient également sur la Municipalité en cas d'association. Trois pistes ont été étudiées: une participation plus importante qu'actuellement au capital-actions de La Goule, une participation à la société à créer qui exploitera la centrale ou encore un prêt de la Municipalité aux porteurs du projet. Les montants en jeu sont considérables. Aussi, étant donné la

situation financière communale et compte tenu du risque entrepreneurial, il appert qu'une participation de la Municipalité ne serait pas sans conséquence pour notre cité. Cela n'enlève rien au préavis positif de l'Exécutif au projet d'extension à Mont-Soleil, mais démontre plutôt qu'un pareil projet doit être supporté par des privés et non par des fonds publics. En revanche, il est clair qu'en cas de succès, la Municipalité aurait droit à des retours sur son investissement, sous la forme de dividendes ou d'intérêts.

Afin de ne pas rester en marge, le Service de l'équipement propose, plutôt que de devenir partie prenante dans le projet Mont-Soleil, d'adopter une stratégie communale pour favoriser la production d'énergie renouvelable. Cette stratégie permettrait de mener plus de projets photovoltaïques sur le territoire communal et passerait par un réaménagement du plan financier pour débloquer des fonds.

C'est pourquoi il est proposé à votre Autorité de décider:

- D'une part, de renoncer à investir dans le projet Mont-Soleil (tout en soutenant ce projet, sur la base du préavis du Conseil municipal sous point 5);
- D'autre part, de prendre une décision de principe de mettre en place une stratégie communale en réévaluant le plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation.

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanime de la Commission de l'équipement et à une forte majorité de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville de renoncer à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil (tout en le préavisant favorablement) et de réévaluer le plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : « Ce point se décline en deux sous-points, à savoir le point 4.1. et le point 4.2. Ainsi, le traitement de cette question se fera comme suit: la discussion se déroulera de manière globale, et les deux sous-points seront votés individuellement. J'ouvre la discussion. »

M. Yves Rochat, PLR : « Le PLR Saint-Imier et environs a examiné attentivement l'opportunité d'investir dans le projet photovoltaïque Solar Express de Mont-Soleil. Orienté dans la dynamique de durabilité nécessaire pour nous tous et compatible avec la région, ce projet conséquent s'inscrit parfaitement dans la stratégie énergétique 2050. Il comporte néanmoins des dangers entrepreneuriaux trop importants. En effet, les risques que la commune de Saint-Imier devrait supporter en cas d'échec de l'une ou l'autre des options étudiées, comme par exemple une participation dans la société exploitante de la centrale ou encore un prêt financier aux porteurs du projet, sont à nos yeux à ce jour trop menaçants. De plus, les fluctuations du prix de l'énergie, les aléas climatiques ainsi que les changements trop fréquents dans les réglementations sont autant d'impondérables qui accentuent le risque financier pour la commune. La situation financière étant aujourd'hui difficile, la fraction PLR, convaincue que la production autonome d'énergie est un enjeu crucial, estime qu'il serait plus opportun d'investir via une stratégie communale pour favoriser la production diversifiée d'énergies renouvelables à Saint-Imier afin de réduire toujours plus notre dépendance aux énergies fossiles 100 % importées. La fraction

PLR recommande donc unanimement de ne pas investir dans le projet photovoltaïque de Mont-Soleil. »

M. Vital Carnal, PS : « Tout d'abord le point 4.1.: La fraction socialiste a débattu sur le sujet, faut-il s'associer en investissant dans le projet de la nouvelle centrale photovoltaïque? La société à créer nous fait la proposition d'investir dans le projet de Mont-Soleil. Le projet Mont-Soleil ne fait pas concurrence au projet d'extension photovoltaïque communal, au contraire, les 2 projets se complètent. Les gains réalisés dans l'investissement de la société Mont-Soleil SA faciliteraient les développements des projets photovoltaïques communaux. La fraction socialiste, à la majorité, est favorable à un investissement dans le projet de Mont-Soleil.

Concernant le point 4.2.: Il nous est proposé au point 4.2. de développer la production photovoltaïque locale, en finançant des installations avec des partenaires locaux. Pour ces projets il nous est demandé d'augmenter le crédit d'engagement à libérer en le portant à 1 000 000 francs voire plus. La fraction socialiste, par cohérence, est favorable à la réévaluation du plan financier pour le développement des énergies renouvelables. »

M. Laurent Egloff, ARC : « La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance des rapports relatifs à ce point de l'ordre du jour. Pour rappel, lors du Conseil de ville de 2023, au cours duquel le premier projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil nous a été présenté, notre fraction avait émis son regret lié au fait que les Services techniques de la Ville n'étaient pas associés à un tel projet. Pour donner suite aux demandes du Conseil de ville, et le projet initial devant être revu, la Municipalité a pu s'entretenir avec les porteurs du projet et discuter des possibilités de collaboration. Pour cela, ARC remercie les autorités. De ces discussions, il ressort que les risques entrepreneuriaux supportés par les porteurs du projet existent et qu'en cas d'association, ils pèseraient également sur la Municipalité. Indépendamment des pistes étudiées, à savoir: une participation plus importante qu'actuellement au capital-actions de La Goule, une participation à la société à créer qui exploitera la centrale, ou encore un prêt de la Municipalité aux porteurs du projet, les montants en jeu sont considérables. Au vu de la situation financière de notre commune et compte tenu du risque entrepreneurial, il apparaît qu'une participation de la Municipalité ne serait pas sans conséquences pour notre Cité. La fraction ARC reste convaincue de l'importance du développement des énergies renouvelables, cependant elle suit la proposition du Service de l'équipement, soit celle d'adopter une stratégie communale visant à favoriser la production d'énergies renouvelables, au lieu de devenir partie prenante dans le projet Mont-Soleil. Nous soutenons d'autant plus cette proposition car, selon les informations, cette stratégie permettrait de mener plus de projets sur le territoire communal. Nous sommes aussi conscients que pour développer cette stratégie, un réaménagement du plan financier visant à débloquer des fonds est nécessaire. Pour ces raisons, la fraction ARC suit le Conseil municipal et accepte de renoncer à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil, et de réévaluer le plan financier 2023 – 2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation. »

M. James Souchon, PLR : « Mon intervention concerne le point 4.2. Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques favorisant l'autoconsommation a connu un succès retentissant. En effet, les 500 000 francs, initialement alloués lors du Conseil de ville

du 12 mai 2022, ont été pratiquement épuisés, permettant l'installation de panneaux solaires sur des structures importantes de notre commune. Ce projet présente de nombreux avantages pour Saint-Imier :

Augmentation de la production d'énergie locale: L'énergie produite est consommée directement sur place, réduisant notre dépendance aux sources d'énergie externes.

Exploitation durable des surfaces existantes: Les panneaux solaires sont installés sur des toits et des structures déjà existantes.

Création d'un nouveau pôle d'expertise: Ce projet stimule l'économie locale en créant de nouvelles opportunités pour le Département des Services techniques.

Face à l'engouement suscité par ce projet et à ses retombées positives incontestables, le PLR Saint-Imier vote à l'unanimité pour une réévaluation du plan financier 2023–2028 afin de poursuivre son développement. Nous tenons d'ores et déjà à remercier tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ce projet exemplaire. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer aux votes. »

M. Hervé Shimuna, président : « Tout d'abord, le vote du point 4.1., à savoir la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont POUR cette renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil de se manifester par un lever de main. »

M. Hervé Shimuna, président : « Merci aux scrutateurs de me donner vos chiffres. »

M. Hervé Shimuna, président : « Au vote, nous avons 15 pour..., 3 contre... Il y a un problème ceci n'est pas possible puisque nous sommes 27 membres ce soir. »

M. Hervé Shimuna, président : « Je refais le calcul. 25 pour..., 3 contre... Messieurs les scrutateurs, pouvez-vous me redonner vos chiffres? »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, j'avais mal compris. »

Au vote, 24 voix sont pour la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. 3 voix étaient en faveur de l'investissement. Il y a eu 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : « Passons au vote du point 4.2., à savoir la réévaluation du plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation. Je prie les conseillères et les conseillers de ville qui sont POUR cette réévaluation du plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation de se manifester par un lever de main. »

Au vote, la réévaluation du plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation est acceptée à l'unanimité.

- 4.1. Renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil: décision

Résultat du vote de ce point :

24 voix sont pour la renonciation à investir dans le nouveau projet d'extension photovoltaïque de Mont-Soleil. 3 voix étaient en faveur de l'investissement. Il y a eu 0 abstention.

- 4.2. Réévaluation du plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation: décision de principe

Résultat du vote de ce point :

La réévaluation du plan financier 2023–2028 en réallouant une partie des ressources pour des projets photovoltaïques favorisant l'autoconsommation est acceptée à l'unanimité.

5. Nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEne – décision, éventuellement préavis au corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Lors du Conseil de Ville du 26 octobre 2023, un premier projet d'extension de la centrale photovoltaïque à Mont-Soleil avait fait l'objet d'une décision. Cette décision a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Or, dans l'intervalle, les porteurs du projet ont fait savoir dans un courrier qu'ils retiraient le projet. Suite au retrait de certains des propriétaires, le projet n'était plus réalisable et a poussé les porteurs à prendre la décision de retirer. La Municipalité a ainsi publié un arrêté constatant l'aboutissement du référendum et le retrait du projet, rendant une votation à ce sujet sans objet. Les porteurs se sont remis au travail et ont cherché des alternatives afin de pouvoir proposer un nouveau projet. Le dossier qui vous est soumis doit donc bien être considéré comme un nouveau projet et une nouvelle décision de principe.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité de Saint-Imier joue un rôle pionnier dans le domaine des énergies renouvelables. Notre slogan Terre d'énergies n'est pas un vain mot et s'est traduit depuis plusieurs décennies par des actions concrètes en faveur des énergies renouvelables. Il y a plus de 30 ans était inaugurée à Mont-Soleil la centrale solaire qui était, à ce moment-là, la plus grande d'Europe. Ce n'est pas pour rien que le canton a reconnu les sites de Mont-Soleil et de Mont-Crosin comme un centre de compétences d'importance cantonale pour les nouvelles énergies renouvelables (NER).

Afin d'assurer un approvisionnement durable et pérenne en électricité en Suisse durant l'hiver, le Parlement fédéral s'est doté d'une base légale permettant une autorisation facilitée de grandes installations photovoltaïques. La Loi fédérale sur l'énergie (LEne) a été modifiée dans ce sens et prévoit des mesures urgentes afin d'atteindre les buts précités.

Pour être reconnu comme une grande installation photovoltaïque, l'art. 71a LEne pose plusieurs conditions ayant trait au volume d'électricité qui doit être produit ainsi qu'au délai pour le faire. Concrètement, ces installations devront injecter au moins en partie de l'électricité dans le réseau d'ici au 31.12.2025. Le Parlement a prévu une législation d'urgence qui simplifie les procédures d'octroi de permis de construire. Le délai de mise en œuvre est relativement court et nécessite d'aller vite pour se conformer à cette législation d'urgence et bénéficier des assouplissements.

En guise de rappel, la procédure sera dirigée par la Préfecture du Jura bernois. L'art. 71a LEne prévoit que la commune concernée doit donner son accord. Après vérification auprès du service juridique de l'OACOT, il appert que c'est le Conseil de ville qui doit donner son accord en l'espèce. Le projet d'extension de l'installation de Mont-Soleil est effectivement considéré comme une grande installation

photovoltaïque au sens de l'art. 71a LEn et donc la procédure particulière mise en place lui est applicable. L'art. 9f de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEn) prévoit quant à elle que « si le droit cantonal ou communal ne fixe pas d'autres compétences, l'accord de la commune est obtenu selon la procédure qui s'applique pour l'édiction des lois communales ». En ce qui concerne Saint-Imier, l'organe législatif principal est le Conseil de ville qui a la compétence d'arrêter tous les règlements communaux qui ne sont pas expressément de la compétence d'un autre organe, sous réserve du référendum facultatif (art. 42 al. 1 lit. a RO). Rappelons encore que le Conseil de ville peut soumettre des objets de sa compétence à la décision du corps électoral (art. 45 RO).

Le projet est porté par la Société Mont-Soleil en étroite collaboration avec la Société des Forces Electriques de la Goule et les BKW. Les plans intégrés au rapport qui accompagnent ce Message montrent les nouvelles zones de développement du projet. Ces nouvelles zones appartiennent exclusivement à la Bourgeoisie de Saint-Imier, limitant ainsi les interlocuteurs et permettant d'avoir une vision d'ensemble.

Le nouveau projet a permis de renforcer le dialogue entre les porteurs et les personnes concernées par ce projet (riverains, habitants de Mont-Soleil, autorités, etc.) débouchant ainsi sur différents ajustements. Les zones nos 2, 4 et 5 figurant sur le plan (annexe 1, p. 10 du rapport) ont été revues et s'éloignent des habitations, afin de réduire l'impact sur les riverains directs. Les nouveaux emplacements au nord seront moins visibles depuis Mont-Soleil, modifiant ainsi l'impact sur le paysage. En outre, la nouvelle centrale est moins dense dans la zone de stationnement aux abords de la loge et s'éloigne plus de la route qui monte à Mont-Soleil dans la zone n° 1. La typologie des panneaux, d'une hauteur de 7 mètres, n'a pas évolué. Les images de synthèse jointes au rapport permettent de se représenter l'impact et l'envergure de la centrale. Rappelons encore, comme cela prévalait déjà lors du premier projet qu'étant donné qu'une centrale existe déjà à cet endroit, un projet d'extension bénéficierait déjà d'une unité visuelle. Ceci est notamment encouragé par l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire. Il s'agit certes d'une nouvelle centrale, mais dans un secteur qui abrite déjà une centrale depuis plus de 30 ans. De plus, grâce à la présence de la centrale actuelle et des éoliennes, aucune fouille n'est nécessaire en dehors du périmètre du projet. Le courant produit sera acheminé par un câble MT jusqu'à la sous-station existante du Sergent.

Comme le Message lors du Conseil de ville du 26.10.2023 le relevait déjà, il s'agit d'un projet qualifié par ses porteurs comme étant en *cohabitation*. Cela signifie que la vocation agricole actuelle du site sera conservée dans la mesure du possible. En effet, grâce à la disposition plus éloignée des rangées de panneaux (environ 14 mètres), il sera possible de laisser paître du bétail ou encore d'y accéder avec des engins agricoles pour assurer la production herbagère. La plantation de certaines essences buissonnantes est également prévue. Ceci fera du site de Mont-Soleil un lieu d'expérimentation afin de faire cohabiter production photovoltaïque et activité agricole. La protection de l'environnement a également été mise dans l'élaboration de ce projet afin d'assurer notamment la protection des eaux de source du vallon et de reboiser les secteurs qui devront être temporairement défrichés. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures de compensation détaillées dans l'annexe 4 (p. 17) et s'élevant à près de 960 000 francs, y compris les coûts de monitoring.

La procédure de permis de construire permettra d'étudier avec certitude les éventuels impacts sur



l'environnement. C'est dans ce cadre qu'une étude d'impact sur l'environnement sera ordonnée et que l'impact sur les eaux de source du vallon sera étudié. La procédure garantit qu'il ne sera pas possible de procéder à la construction de cette extension si cela devait mettre notamment notre approvisionnement en eau en danger. En outre, l'accord de la commune (au sens de l'art. 71a LEn) doit être considéré comme une décision de principe et non comme une validation définitive du projet en tant que tel. Le projet final et qui fera foi sera le projet mis en consultation dans le cadre du permis de construire.

En cas de vote positif, cela ne préjugera aucunement de la possibilité de faire opposition dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire. Les droits démocratiques, chers à notre pays, ne sont ainsi nullement bafoués ou mis de côté et tout administré aura ainsi l'occasion de se prononcer.

Il y a près de 30 ans, Saint-Imier a accueilli la construction d'une centrale photovoltaïque. Aujourd'hui, notre Municipalité à l'occasion de renouveler son soutien à cette centrale, devenue entre temps un véritable emblème de Saint-Imier et du Grand Chasseral. Ce rôle pionnier dans les énergies renouvelables est plus que jamais d'actualité. En soutenant ce projet, il est possible de contribuer tangiblement à assurer un approvisionnement en électricité en hiver, période durant laquelle notre pays manque de production. C'est avec enthousiasme que ce projet est pensé et porté, résolument tourné vers l'avenir! Ce projet a été pensé par les porteurs de concert avec la Bourgeoisie, propriétaire des terrains de cette future extension. La Municipalité a également été associée aux discussions tout au long de l'élaboration de cette véritable aventure. Notons encore que ce projet est soutenu par l'association des communes Jb.B et la Chambre d'Economie publique du Jura bernois.

Les avis exprimés lors de la séance du législatif du 26.10.2023 ainsi que les avis de la population remontés auprès de la Municipalité ont débouché sur des discussions avec les porteurs du projet. Les engagements suivants, ressortant du complément au message élaboré par le bureau NATURA biologie appliquée SA, sont à relever :

- un état des lieux des routes sera effectué avant et après les travaux; les dégâts ainsi constatés seront mis à la charge des requérants, comme cela a été le cas par exemple lors de l'installation des éoliennes;
- le siège de la société (à créer) qui exploitera cette centrale sera situé à Saint-Imier, laissant entrevoir des retombées fiscales;

- l'étude d'infiltration des eaux a eu lieu en date du 17.01.2024 et fera partie intégrante de la demande de permis de construire. Les conclusions se trouvent en page 3 de l'information complémentaire.

Compte tenu de ce qui précède, et sur la base du préavis positif de la commission de l'urbanisme et mobilité par 3 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal vous recommande de donner votre accord au projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil.

Etant donné la nature émotionnelle de cette décision, le caractère relativement exceptionnel de ce projet s'inscrivant dans la législation Solar Express, et au vu de l'impact important sur une partie du territoire de notre commune, le Conseil municipal suggère à votre Autorité d'étudier la possibilité de soumettre cet objet à la décision du corps électoral, comme le permet notre Règlement d'organisation (art. 45 RO). En procédant ainsi, il sera loisible au peuple imérien de se prononcer directement sur le principe d'une grande installation photovoltaïque sise à Mont-Soleil.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : « Vu l'ampleur et l'importance du dossier, celui-ci sera traité de la manière suivante : une discussion globale sera menée, suivie d'un premier vote pour déterminer si le présent point peut être soumis au vote du peuple. Ensuite, un deuxième vote sera effectué dans le but de donner un préavis au Corps électoral. Dans le cas où le résultat du premier vote est favorable à la soumission du point à un vote populaire, ce deuxième vote permettra de donner un avis préalable à l'électorat. Dans le cas contraire, ce deuxième vote permettra de prendre une décision sur le présent point. »

M^{me} Sandra Moszczanski, PLR : « C'est avec un esprit ouvert et constructif que nous nous prononçons aujourd'hui sur la variante améliorée du projet de centrale photovoltaïque à Mont-Soleil. La fraction PLR a pris le temps d'étudier attentivement cette nouvelle mouture, d'écouter les arguments des promoteurs et des opposants, et de consulter les rapports des experts. Le contexte énergétique actuel est crucial. La modification de la loi fédérale sur l'énergie et l'urgence de la Stratégie énergétique 2050 imposent des délais serrés et des exigences spécifiques pour garantir un approvisionnement durable en électricité, particulièrement en hiver. Le projet de Mont-Soleil s'inscrit parfaitement dans ce cadre contraignant, répondant aux critères de Solar Express. Nous sommes conscients des réticences et

des craintes légitimes exprimées par les opposants. Néanmoins, l'emplacement du siège fiscal de la société, les mesures de compensation environnementales et la remise en état des routes après l'installation font l'objet d'une attention particulière de la part du PLR Saint-Imier et environs. Nous sommes assurés que les porteurs du projet considèrent ces aspects et mettront en place des solutions adéquates. En tant que commune pionnière en matière d'énergies, Saint-Imier se doit de participer activement à la réalisation de la Stratégie énergétique 2050, maintes fois plébiscitée par le peuple suisse. Le projet de Mont-Soleil représente une opportunité concrète de contribuer à cet objectif, tout en consolidant l'image novatrice et durable de notre région. Considérant l'importance et la sensibilité de ce dossier, ainsi que les enjeux majeurs en jeu, le PLR Saint-Imier et environs, à la majorité de ses membres, émet un préavis favorable. Nous soutenons également la proposition de l'exécutif imérien de soumettre la décision au vote populaire. Ce scrutin permettra à chacun d'exprimer son opinion et de participer à une décision démocratique irrévocable. »

M^{me} Paula Tanner, ARC : « L'année passée, lors du Conseil de ville du mois d'octobre, un premier projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Mont-Soleil avait fait l'objet de toute notre attention. La fraction ARC avait rencontré les porteurs de ce projet et avait pris connaissance plus en détails des caractéristiques de ce dossier. C'est sans grandes discussions que notre Conseil l'avait majoritairement accepté lors de ladite séance. Cette décision a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Or, dans l'intervalle, les porteurs du projet ont fait savoir par courrier qu'ils le retireraient. En effet, suite au désistement de certains des propriétaires, le projet n'était plus réalisable et cela a poussé ses porteurs à prendre cette décision. Ils se sont remis au travail et ce soir, ils nous présentent un nouveau projet qui requiert une nouvelle décision de principe. Le fond de ce projet reste le même, à savoir une extension photovoltaïque sur la montagne de Mont-Soleil, mais nous constatons quelques modifications sur la forme. Contrairement au mois d'octobre où nous avons pu débattre avec les porteurs du projet uniquement, cette fois-ci notre fraction a également reçu les représentants de ses opposants. Cette rencontre a surtout eu le mérite de nous permettre de nous rendre compte du caractère émotionnel de ce dossier. Si, d'un côté, nous restons convaincus et soutenons le développement des énergies renouvelables, de l'autre nous restons aussi très sensibles aux arguments des opposants. Après des discussions nourries, notre

fraction reste partagée, certains membres estimant que même si nous sommes toutes et tous élus par nos concitoyens pour les représenter, la forte dimension émotionnelle associée à ce projet nous rend presque *illégitimes* pour prendre une décision. Aussi, nous préférons porter cet objet aux urnes en le rendant le plus démocratique possible. Compte tenu des arguments précités et dans l'impossibilité de défendre un avis commun, ce soir nous laissons la liberté de vote aux membres de notre fraction. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Les multiples échanges, la configuration des nouvelles surfaces et l'expérience acquise par les porteurs de projet ont abouti à plusieurs améliorations :

- la distance entre la future centrale et les habitations est plus importante (dans les secteurs 2, 4 et 5);
- les nouvelles parcelles plus au nord sont moins visibles pour les habitant(e)s de Mont-Soleil;
- l'implantation de la future centrale est plus éloignée de la route qui monte à Mont-Soleil (secteur 1);
- l'implantation de la future centrale est moins dense dans la zone du parking et aux alentours de la loge;
- les porteurs du projet proposent un financement participatif pour la future centrale;
- de plus, dans le projet 2024, il est écrit que le siège social de la nouvelle société sera à Saint-Imier.

Nous croyons dans ce projet et nous l'approuvons. La fraction socialiste ayant reçu les opposant.es à ce projet, il nous paraît évident qu'en cas d'acceptation de celui-ci par notre Conseil sans passer par le peuple nous dirigerait vers un référendum populaire. Compte tenu des délais communaux, nous rentrerions alors dans une procédure longue qui mettrait en péril ce projet. En préavis favorablement ce projet, la fraction socialiste propose que le projet soit soumis à l'acceptation populaire en nous centralisant sur la question principale qui est l'acceptation ou non du projet, ainsi que la question secondaire de la participation communale à son financement. Donc, 2 objets dans ce message. Merci. »

M. Etienne Geiser, PLR : « En vertu de l'art. 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (Obligation de signaler ses intérêts au Conseil de ville), les membres du Conseil de ville doivent signaler toute relation d'intérêt. Je précise donc que M^{me} Delphine Boillat, PLR, et moi-même, sommes résidents et propriétaires à Mont-Soleil. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer aux votes :

1^{er} vote :

Je prie les conseillères et les conseillers de la ville qui sont pour la soumission au vote populaire du nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil de se manifester en levant la main.

Au vote, 24 pour. 0 contre. 3 abstentions.

2^e vote :

Suite à l'acceptation du 1^{er} vote, ce 2^e vote fait office de préavis pour le Corps électoral. Je prie les conseillères et les conseillers de la ville qui sont pour le nouveau projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil de se manifester en levant la main.»

M. Hervé Shimuna, président : « On va refaire le vote, je n'arrive pas à 27 conseillers de ville. »

M. Hervé Shimuna, président : « Messieurs les scrutateurs, donnez-moi vos chiffres. »

M. Hervé Shimuna, président : « Au vote, 15 pour..., 2 contre..., 8 abstentions... Cela ne joue toujours pas. »

M. Hervé Shimuna, président : « On refait. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous avons 16 voix pour. 2 voix contre. Il y a 9 abstentions. Cette fois-ci le compte est bon. »

M. Hervé Shimuna, président : « Le préavis est positif. »

M. Hervé Shimuna, président : « Passons au point suivant de l'ordre du jour. »

6. Nomination de deux membres au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M^{me} Isabelle Gambetta, démissionnaire, et de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Théo Brand, PS, et M. Sylvain Ndonfack.

Au vote, M. Théo Brand, PS, et M. Sylvain Ndonfack, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de M. Mouloud Zahzouh, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M^{me} Mélanie Lambert.

Au vote, M^{me} Mélanie Lambert, est nommée à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roger Comte, démissionnaire

M^{me} Paula Tanner, ARC, propose M^{me} Aurélie Juillerat.

Au vote, M^{me} Aurélie Juillerat est nommée à l'unanimité.

9. Motions, postulats et interpellations

- 9.1 Motions
- 9.2 Postulats
- 9.3 Interpellations

9.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : « Je vous informe avoir reçu 2 motions, 2 postulats, et 1 interpellation, sur le Bureau du Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président : « Je donne la parole pour la première

motion qui vient de la fraction socialiste. »

M. Théo Brand, PS : « Motion intitulée : *Redonner la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune en engageant un responsable en ressources humaines.* Aujourd'hui nos élus municipaux ont les bras chargés de dossiers importants. Notre commune vogue tant bien que mal vers son avenir dans un océan tempétueux. Entre la crise climatique et les aléas économiques et sociaux, les défis seront nombreux pour notre commune. Les dossiers que doivent traiter nos services communaux s'intensifient et se complexifient. Et nous conseillères et conseillers de ville ne ménageons pas nos conseillers municipaux qui endossent une charge de travail de plus en plus importante au fil des ans. Cela est légitime, nous désirons faire avancer le schmilblick. Pour cela rien de tel que de se mettre au travail ou de mettre au travail les personnes qui détiennent le pouvoir décisionnel sur la thématique en question. Seulement il y a un hic à tout cela, les sept personnes qui détiennent le pouvoir exécutif de notre commune ne peuvent pas gouverner notre commune dans de bonnes conditions. Aujourd'hui elles n'ont plus la possibilité d'exercer leur pouvoir décisionnel et d'apporter leur vision à notre commune. Pourquoi, me direz-vous ? Une brève analyse de la situation semble être suffisamment convaincante afin de nous montrer les causes de cet empêchement de gouverner. En effet lorsque l'on s'intéresse au travail de l'un ou de l'autre de nos conseillers municipaux, un constat nous saute à la tête. Dans une mauvaise semaine, plus de la moitié du travail de nos miliciens peut être constituée de problèmes en ressources humaines. N'y voyez pas quelque chose d'exceptionnel, le contact entre êtres humains n'a jamais été et ne sera sans doute jamais aisé. Il est donc logique que des problèmes apparaissent. Il est par contre déplorable que ces problèmes interfèrent avec le travail que doivent effectuer nos 7 sages communaux. En effet le travail d'un responsable RH est exigeant et demande des compétences qui ne peuvent être apprises que par des formations professionnelles. En l'espèce cette tâche pointue et chronophage doit être prise au sérieux afin de permettre à nos conseillers municipaux de concentrer leur travail sur les défis à venir pour notre commune. En d'autres termes, redonnons la possibilité à nos conseillers municipaux de gouverner notre commune. Dans la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (ci-après : LTr), il existe une obligation incombant à l'employeur de prévoir une procédure interne de gestion de conflits. Dans cette procédure, un poste concernant une personne de confiance, médiateur ou conseiller ayant les caractéristiques cumulatives suivantes doit être pourvu :

1. La personne doit avoir une formation professionnelle en la matière.
2. Il ne doit pas y avoir de lien hiérarchique entre cette personne et l'employé.
3. Le principe de confidentialité doit être respecté.

La LTr n'est pas applicable à une administration communale (art. 2 LTr). Affirmation à nuancer au cas par cas, la question des Services techniques de Saint-Imier pouvant être une entreprise communale qui produit, transforme ou transporte de l'énergie au sens de l'art. 2 al. 2 LTr ayant un renvoi à l'art. 4 lit. a de l'ordonnance de la loi sur le travail (OLT 1). Ceci d'autant plus que nous disposons entre autres d'EAU-Vallon SA (cf. art. 4 lit. c OLT1) et de Crescentia SA qui peuvent être considérées comme des entreprises communales et qui ne disposent pas de

RH ayant les caractéristiques fixées par le droit fédéral. L'application de la LTr aux entreprises communales de Saint-Imier n'est donc pas d'emblée exclue. La mise en place d'un RH guérirait cette incertitude. En conclusion, la fraction du Parti socialiste Erguël demande qu'un poste de RH soit créé afin de soulager nos conseillers municipaux et de leur permettre de se concentrer sur les réels défis à venir pour notre commune. »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, la motion déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. »

M. Théo Brand, PS : « Motion intitulée : *Réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein des activités de l'administration communale.* Vous êtes toutes et tous au courant que notre commune dispose de son propre service d'aide sociale. C'est à la fois une chance mais également une charge conséquente pour notre commune. Ce système commence actuellement à montrer ses limites et il convient de trouver des solutions à notre désormais tristement célèbre classement parmi les communes qui ont le plus haut taux de citoyens se trouvant à l'aide sociale. Si nous faisons un bilan de la situation, nous pourrions résumer la situation en quelques chiffres :

6^e, c'est le classement de Saint-Imier parmi les communes ayant le plus haut taux de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.

1^{er}, le classement de Saint-Imier parmi les communes de sa catégorie (5000-9999 habitants) ayant le plus haut taux de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.

529 personnes ont bénéficié de l'aide sociale soit 10,25% de la population imérienne en 2020.

255 bénéficiaires sont en recherche de travail soit un pourcentage de 48% des bénéficiaires.

62% des bénéficiaires de 25 à 64 ans n'ont pas de formation professionnelle.

Ces chiffres ont été établis par le rapport *Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier*. Il en résulte qu'en augmentant la réinsertion professionnelle à Saint-Imier, nous mettrons en place un système vertueux propice au désengorgement du Service social de Saint-Imier. Cette motion poursuit en effet deux buts principaux. Premièrement la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du Service social. Deuxièmement, elle vise également à aider l'administration municipale de Saint-Imier dans ses tâches en lui fournissant des travailleurs qui sont eux-mêmes déjà rémunérés par le Service social et qui ont l'opportunité de remettre un pas dans la vie active, en les rémunérant en conséquence. Il en résulte que la fraction du Parti socialiste Erguël demande que cette motion soit acceptée par le Conseil de ville de Saint-Imier, puis transmise à la commission d'action sociale de Saint-Imier afin d'établir un programme de réinsertion professionnelle dans l'administration communale des bénéficiaires de l'aide sociale imérienne en prenant en compte les résultats du rapport daté du 29 septembre 2022 intitulé : *Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier.* »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Ici aussi, conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, la motion déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président : « Il ne semble pas y avoir d'autre motion, nous allons passer aux postulats. »

9.2 Postulats

M. Hervé Shimuna, président : « Nous avons donc 2 postulats que j'ai reçus sur le Bureau du Conseil de ville. Je donne la parole. »

M. Théo Brand, PS : « En l'absence excusée ce soir de M. Quentin Colombo, je vous lis le postulat qu'il allait vous présenter. Nous déposons donc le postulat intitulé : *La perte de l'or bleu à Saint-Imier.* Selon le rapport annuel du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale 2022, nous avons remarqué une importante perte de l'eau dans les tuyaux imériens : une augmentation d'un peu moins de 60 000 m³ de perte d'eau entre 2018 et 2021, passant de 215 346 m³ à 271 975 m³. Malgré la baisse du pourcentage des pertes, la quantité réelle en m³ d'eau ne cesse d'augmenter. Par notre postulat, nous souhaitons présenter au Conseil de ville ainsi qu'au Conseil municipal le système de surveillance intelligent des réseaux d'eau LORNO documentée par l'entreprise HINNI AG en partenariat avec les BKW. Ce système présente de grands avantages sur la détection des fuites d'eau des tuyaux par des capteurs au lieu du système acoustique classique. Plusieurs communes de Suisse et à l'étranger utilisent déjà ce système et en tirent des bénéfices sur le long terme, économiquement comme écologiquement. Certaines communes voisines sont d'ailleurs d'ores et déjà totalement équipées. Partant il serait à notre sens utile d'uniformiser la pratique en étendant ce dispositif en terre imérienne. Nous joignons à notre postulat la documentation d'information de l'entreprise concernant ce système. Nous prions le Conseil municipal de prendre en considération notre postulat et d'étudier la possibilité de la mise en place d'un tel système pour notre commune. »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Cette fois-ci nous changeons d'article. Conformément à l'art. 14 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. »

M^{me} Elisabeth Beck, PS : « Postulat intitulé : *Ouverture de l'Hôtel Hôta et dynamisation locale.* La prochaine ouverture de l'hôtel amènera à

Saint-Imier de nombreuses personnes qui vont y passer la nuit. Pour informer nos hôtes des attraits de notre Cité et de ce qui s'y passe, nous proposons d'offrir à l'hôtel un écran d'information. Cela constituerait un cadeau win-win de bienvenue aux exploitants de cet établissement. Un autre panneau extérieur sur la Place du marché serait un atout supplémentaire. Sur ces écrans pourraient apparaître les activités des jours à venir (événements sportifs et culturels, manifestations des sociétés, animations, etc.) ainsi que les heures d'ouverture de nos institutions (Mémoires d'ici, musées, bibliothèque, etc.). Les coûts d'achat et de mise en place seraient financés par notre commune avec des frais de fonctionnement couverts par l'augmentation du revenu des taxes de séjour. Pour l'exploitation du système, la mise à jour des informations pourrait être assurée par un.e employé.e de l'administration communale, voire par l'Office du tourisme qui communique à une plus large échelle, sur l'ensemble du Jura bernois. Il est temps de dynamiser l'attractivité de notre Cité vis-à-vis de ces personnes de passage, curieuses de découvrir nos richesses et souhaitant nourrir des contacts avec notre population. Il est demandé au Conseil municipal de se pencher sur cette proposition et d'étudier la possibilité de cette réalisation. »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Conformément à l'art. 14 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville recevra l'avis du Conseil municipal sur son entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous n'avons pas d'autre postulat, passons aux interpellations. »

9.3 Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : « Nous avons 1 interpellation déposée sur le Bureau du Conseil de ville. Je donne la parole. »

M. Christian Tharin, PLR : « Interpellation intitulée : *Etat de la période d'essai concernant la desserte de bus local.* Notre Conseil avait accordé favorablement un crédit-cadre (477 000 francs) concernant l'amélioration de la desserte en transports publics à Saint-Imier le 14 juin 2018. Il était alors prévu avec l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) une période d'essai concernant les années 2019 à 2021 sur le trajet Gare - Hôpital - Rue de la Clef - Gare.





Ce test a débuté lors de la mise en service de l'horaire 2019 en décembre 2018. Cette phase de test a été faussée en raison de la pandémie de coronavirus. C'est justement pour cette raison que l'OTP a été favorable à la prolongation de la période d'essai aux années 2022 à 2024. Un nouveau crédit-cadre à ce propos (274 000 francs) a été accepté par notre Conseil le 17 juin 2021. Lors de cette prolongation, la boucle Gare – Villeret – Gare a été ajoutée et les horaires de la boucle de l'hôpital ont été revus et réadaptés. Etant donné que nous nous trouvons quasiment à la fin de la période d'essai, notre fraction souhaiterait connaître :

- l'utilisation effective de la boucle Gare- Hôpital – Rue de la Clef – Gare;
- l'utilisation effective de la boucle Gare – Villeret – Gare;
- est-ce que ces deux relations pourront être pérennisées à l'avenir, soit au changement d'horaire qui aura lieu en décembre prochain;
- est-ce que d'autres options sont envisagées.

Enfin, en cas de pérennisation de ces deux lignes, est-ce que des adaptations seront nécessaires aux différents arrêts de bus en place actuellement afin de répondre à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)? Si oui, est-il possible de chiffrer les coûts y relatifs?»

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Comme l'autorise le règlement, une réponse vous sera apportée lors du prochain Conseil de ville. »

M. Christian Tharin, PLR: « Merci. »

M. Yves Rochat, PLR: « Interpellation intitulée: *Saint-Imier est une commune parfois rigoureuse avec ses enseignes lumineuses*. Sur le bâtiment dit *le central*, il est fait mention de la feue discothèque du même nom, anciennement XS ou POGO pour les plus anciens. Actuellement occupé par un service communal, à savoir l'Espace Jeunesse d'Erguël, il serait opportun que l'utilisateur, soit la Municipalité, et le propriétaire mettent à jour cette enseigne avec une information juste et à jour à savoir l'EJE. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Merci. Nous allons traiter le sujet et vous apporter une réponse lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Nous allons aussi contacter l'Espace Jeunesse d'Erguël afin d'entamer les démarches avec eux. »

M. Hervé Shimuna, président: « Parfait. Il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, alors nous allons revenir sur un élément que j'ai oublié. Excusez-moi, mais j'ai oublié de donner la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. Je vous donne donc la parole maintenant. »

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Interpellation du PLR (M. Anthony Vale, PLR), du 14 décembre 2023, intitulée: *RER Biennois, Quid de Saint-Imier?* »

Réponse du Conseil municipal:

Le Conseil municipal, par l'intermédiaire du Département urbanisme et mobilité, a questionné plusieurs partenaires afin de répondre de façon circonstanciée à l'interpellation du PLR.

Des contacts ont donc été pris avec Jb.B, l'office cantonal des transports publics, et la promotion économique de l'office de l'économie du canton de Berne.

Sur la base des informations qui nous ont été retournées, Jb.B est en mesure de préciser que, dans l'article mis en exergue dans l'interpellation du PLR, deux projets distincts sont évoqués et présentés: le Concept TP 2035 de l'agglomération de Bienne et la Vision RER Bienne 2045.

Voilà la réponse in extenso de Jb.B à ce propos: « dans le cadre du Concept TP, il s'agit d'un projet lié à l'agglomération de Bienne. Toutefois, pour parvenir à une vue d'ensemble plus judicieuse, le périmètre a été étendu jusqu'à Sonceboz. De fait, ce n'est pas « qu'aucune amélioration ne soit prévue au-delà de Sonceboz », c'est simplement que, dans le cadre de cette étude et pour des questions de faisabilité (financières notamment), le périmètre n'a pas pu s'étendre au-delà de Sonceboz. »

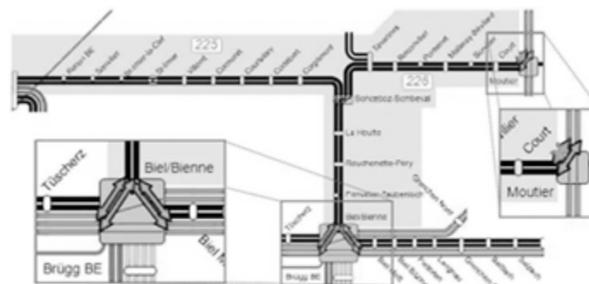
De plus, il est expliqué dans le Concept que la situation ferroviaire dans le Jura bernois va changer. Si, encore une fois, il est discuté de la situation jusqu'à Sonceboz, cela concerne bien évidemment la ligne jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Ce changement ferroviaire avait été présenté aux communes en juin 2021, avec une phase de consultation concernant 2 scénarios de desserte. (note du Département urbanisme et mobilité: *le Conseil municipal avait pris position, mais a été minorisé dans la pesée d'intérêts au moment de l'élaboration du rapport final, rapport disponible sur demande*).

Ainsi « A l'horizon 2035-2040, l'horaire ferroviaire dans le Jura bernois va

être adapté pour garantir les correspondances des trains provenant du Jura avec les liaisons grandes lignes à Bienne. [...] Cette adaptation nécessite toutefois différentes mesures d'infrastructures dont l'horizon de réalisation n'est pas encore défini précisément. Un affinage du concept sera nécessaire une fois les horaires ferroviaires définitivement connus. Les éléments marquants entraînant des conséquences sur la planification de l'offre bus sont les suivants:

- la distinction, existante et incluse dans l'horaire EA 2035, entre un produit RE (RegioExpress) et un produit R (train régional) disparaît. Les deux produits sont nouvellement des produits R dont l'un des deux est *accélééré*;
- les haltes de La Heutte et de Reuchenette-Péry sont desservies nouvellement avec une cadence demi-heure;
- la halte de Frinwillier est toujours desservie avec une cadence horaire. Contrairement à la situation actuelle, ce n'est plus le même produit qui dessert Frinwillier dans les deux directions. En conséquence, l'arrêt des trains n'est plus décalé de quelques minutes comme aujourd'hui, mais d'une demi-heure environ. »

Je vous montre le schéma synthétisé avec la configuration prévue des deux produits. Ce schéma figurera dans le procès-verbal du Conseil de ville de ce soir, et sera également disponible au Service urbanisme et mobilité.



Ligne 225 : 2 produits R (dont 1 accéléré)
Ligne 226 : 2 produits R (dont 1 accéléré)

Pour votre demande de *liaisons directes entre Saint-Imier et Bienne avec une cadence améliorée*:

Les liaisons directes entre Saint-Imier et Bienne sont conservées; la cadence à la demi-heure est conservée pour la halte de Saint-Imier.

Concernant le 2^e projet, à savoir la Vision RER Bienne 2045, cette vision a pour but de renforcer et compléter l'offre de bus, en valorisant la desserte ferroviaire à l'échelle régionale et à l'échelle urbaine. Actuellement, les lignes ferroviaires régionales effectuent leur terminus à Bienne, ce qui engendre des cadences disparates et parfois faibles. Les propositions concernant le RER ont pour objectifs d'avoir des cadences plus fréquentes, plus directes (sans toujours changer à la place du bus) et plus proches (nouvelles haltes).

Pour le Jura bernois, cela concerne notamment le prolongement de la ligne de Soleure à Sonceboz, ce qui permet une forte augmentation de l'offre entre Sonceboz et Bienne. Cela pourra aussi profiter au reste du Bas-Vallon, avec correspondances sur Sonceboz.

Plusieurs éléments/lignes avaient été analysés, mais encore une fois, pour des questions de faisabilité, seules les propositions les plus pertinentes et ayant une chance d'être validées ont été conservées.

Cette vision a été proposée au canton, qui la soutient. Elle doit maintenant être discutée au niveau du canton et de la Confédération pour déterminer ce qui pourra être fait et à quel horizon.

Les deux études sont désormais validées et ont été transmises au Canton. Les processus de mise en œuvre sont en cours et en discussion avec les nombreux acteurs concernés. »

Nous avons donc fait valoir notre voix, mais comme dans tout processus démocratique, il convient d'admettre, certes à contrecœur, que les pesées d'intérêts qui s'opèrent ne sont pas toujours en faveur de la Municipalité.

Nous estimons ainsi avoir répondu de façon claire et transparente à l'interpellation du PLR. »

M. Anthony Vale, PLR: « Merci pour votre réponse. J'ai pris note. »

M. Christian Tharin, PLR: « Merci pour cette réponse complète. Par contre, je suis un peu surpris, car quand en 2017 une interpellation avait été déposée ici même concernant le déclassement de la ligne de la concession trafic grande ligne, la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds, à l'époque, le CJB avait affirmé qu'il n'y aurait pas de baisse de prestations. Cela ne semble pas être le

écrit, en gras, que la qualité de l'offre serait maintenue par le canton de Berne. Si vous avez besoin de cette lettre je vous la donne volontiers. »

M. Hugo Boillat, ARC: « Si la qualité de l'offre de notre commune devait être bafouée, je souhaite que l'on puisse investiguer d'où vient ce changement de paradigme des autorités cantonales. »

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semble pas être le cas, passons au dernier point de notre ordre du jour. »

Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai rien de mon côté. Je vous donne la parole. »

M. Christian Tharin, PLR: « Je souhaite vous informer qu'en lien avec mon année de présidence 2023, je tenais à vous communiquer que lors de notre rencontre avec le Parlement des jeunes le 7 septembre 2023, l'apéritif nous a été offert par le Parlement des jeunes. »

M. Christian Tharin, PLR: « Toujours en lien avec mon année de présidence 2023, je porte à votre connaissance que j'ai reçu, de nos écoles, les vœux de fin d'année 2023. »

M. Yves Rochat, PLR: « Il existe une commission d'efficacité énergétique. Par contre, elle n'est pas dans la liste des commissions permanentes ni dans celle des commissions non permanentes. Elle n'a pas de statut. Elle n'a pas non plus de rapport de ses activités dans le rapport de gestion annuel. Nous avons aussi une task force pour traiter des mesures d'économie d'énergie? Est-ce que cela existe encore? Et y a-t-il un lien entre ces deux choses? »

M^{me} Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: « La task force a été créée en 2022, au moment où il a fallu discuter des problèmes en approvisionnement énergétique. Ce groupe était constitué de plusieurs personnes: M. le maire, la cheffe du Service des bâtiments et infrastructures sportives, le chef du Service de l'équipement, l'informaticien, le responsable des concierges, ainsi que les 2 municipaux en charge de ses départements. La task force sert à prendre des mesures directes. Elle s'est réunie pour définir les mesures pour l'hiver 2022-2023. Mesures comme: éteindre l'éclairage public, température dans les bâtiments communaux à 19 degrés... Elle s'est encore réunie l'année dernière pour voir si les mesures prises avaient encore de l'intérêt et je ne sais pas si elle ne se réunira plus à l'avenir. Concernant la commission énergétique, sauf erreur c'était une commission temporaire qui est devenue permanente. Elle se réunit 1 à 2 fois par année à ma connaissance. Je vais me renseigner afin de savoir pourquoi elle ne figure nulle part, et quelles en sont les raisons. »

M. Yves Rochat, PLR: « J'ai peut-être mal vu. Je ne sais pas. »

M^{me} Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: « Je vais regarder. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semble pas être le cas, je clos cette première séance du Conseil de ville. Bonne soirée. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 51.

■ AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
LE PRÉSIDENT: CHRISTIAN THARIN
LE VICE-CHANCELIER: TIAGO RODRIGUES

cas maintenant, et si j'ai bien compris votre réponse, des arrêts supplémentaires seront effectués?»

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: « Très honnêtement il faut que j'aillie vérifier avec les personnes concernées pour ne pas vous donner une réponse qui serait erronée. »

M. Christian Tharin, PLR: « D'accord. Je tiens ici une lettre du CJB, qui m'avait été écrite personnellement, et où il est

L'impression n

sans chichi

*vous ne viendrez pas
chez nous par hasard!*

Promotion pour les sociétés*!

**Annoncez vos manifestations
30 affiches offertes
pour toutes commandes**



* sociétés sportives et culturelles

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

Soirée à deux bals : à vous de danser !

Samedi 13 avril à 18h, le CCL vous invite à venir danser librement et à vous replonger dans une atmosphère de la Belle Epoque

Vingt ans ! Tout d'abord un festival, aujourd'hui une saison chorégraphique, éviDanse est avant tout le projet qui nous a fédérés, nous les centres culturels jurassiens et jurassiens bernois, autour de l'expression artistique alors la moins en vue dans nos programmes : la danse. Vingt ans de spectacles, de cours et de médiation. Vingt ans de collaborations enrichissantes. Bon anniversaire, éviDanse ! Et merci ! Pour fêter cela, nous vous invitons dans la danse, vous public, à l'occasion de différents bals. Au CCL, vous en aurez deux pour le prix d'un : une soirée à deux bals. Au sens propre !

C'est la Compagnie Pernette qui ouvrira les feux avec une idée festive et vivante pour introduire la danse de manière originale. Vous serez invités à danser librement sur des musiques faisant alterner musette, valse, tango, jerk ou tubes des années 80. Mais le bal sera régulièrement perturbé par les danseurs de la compagnie qui proposeront l'apprentissage de nouvelles danses et offriront la présentation d'extraits de leur répertoire. Un bal interactif orchestré par un présentateur, sorte de Monsieur Loyal qui introduit et commente les séquences à venir.

Continent de mélodies et rythmes traditionnels

Après avoir repris quelques forces (une petite restauration étant proposée entre les deux bals), vous allez vous replonger dans une atmosphère de la Belle Epoque avec l'Ensemble PopaZa qui vous fera danser au son de valses musettes, de chanson française, italienne et espagnole en passant par le tango argentin. A travers sa musique originale, l'ensemble explore tout un



Photo: Michel Petit

continent de mélodies et rythmes traditionnels dotés d'une couleur jazzy de style café-concert en partant des

Balkans, de l'Europe de l'Est jusqu'en Europe centrale. L'ensemble PopaZa réunit l'accordéoniste virtuose d'origine

moldave Sergiu Popa et la violoncelliste originaire de Saint-Imier Noémy Braun, ainsi que le percussionniste None.

Les bals sont présentés dans le cadre de la saison éviDanse 23-24. ■ CCL

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

Concerts, souper et au lit !

Bourdon Mobile nous vient de Toulouse et Jazz n'Guns de La Tchaux, pour secouer ton mardi soir. Ne t'attends pas à voir Maya l'abeille sur scène ou un jazzman avec des flingues. Ce n'est ni de l'apiculture ni du jazz, mais du rock !



Bourdon Mobile

On remet le couvert, et une petite soirée concerts vite expédiée pour que tu puisses te dandiner et vite aller au lit pour ne pas ruiner le reste de ta semaine. Concerts, souper et au lit !

Bourdon Mobile fait partie de ces projets inclassables qui élaborent une musique du présent. Une musique de l'ici, tout de suite, maintenant. Le set se déroule d'un seul trait. Chaque mouvement en appelant un autre. Le mot d'ordre est l'improvisation, le style en est donc éminemment libre. Oui au krautrock psychédélique, oui à la noise, oui aux longues plages instrumentales lancinantes, oui aux ternaires éclatés et la transe du rock. Bourdon Mobile, c'est un grand oui à tout ce qui le traverse. Si

la musique était un état d'esprit ? Alors Bourdon Mobile chante les fenêtres ouvertes. Si la musique était un objet ? Alors Bourdon Mobile est une machine à laver. Si la musique était une planète ? Alors Bourdon Mobile est un cheval. Si la musique était une recette ? Alors Bourdon Mobile affiche 32 appels en absence. Si la musique était une voiture ? Alors Bourdon Mobile en est la roue libre. Pour une musique sincère et généreuse, qui s'élabore sur le fil de l'instant.

Le trio musical Jazz n'Guns évoque une alchimie musicale énigmatique, où chaque musicien semble puiser son inspiration dans des sources mystérieuses et captivantes. Leurs

compositions métalliques et post-metal ressemblent à des sortilèges musicaux, créant une atmosphère envoûtante qui transporte l'auditeur vers des horizons inexplorés. Avec une harmonie fluide entre leurs styles distinctifs, ils tissent un son qui transcende les frontières des genres, invitant ceux qui les écoutent à se perdre dans un monde où la réalité et l'imagination se mêlent de manière envoûtante.

Au menu : Bricks aux épinards et ail grillé, chèvre et œuf ou, végane, poêlée de champignons (échalotes/persil) et sauce tomates séchées-sambal oelek. On vous conseille de réserver ! ■ ESPACE NOIR

Espace Noir, Saint-Imier
mardi 9 avril dès 19h
rock, krautrock, noise, post-métal
Repas 19h, concerts 20h
Entrée 12 fr., 15 fr, 25 fr. + Repas



Raoul Eden

Blues, rap et hip-hop

Il y en aura pour tous les goûts en cette fin de semaine avec trois artistes différents

Raoul Eden est un guitariste soliste dans la lignée de John Fahey, Robbie Basho, Jack Rose ou encore Daniel Bachman. Son style est profondément influencé par la musique orientale, les râgas indiens et le lyrisme classique, mais reste enraciné dans un blues sombre, psychédélique et primitif. S'y développe autant des structures répétitives et extatiques, que des mélodies construites et lumineuses, ou des formes libres et quasi-improvisées et confine à un voyage intérieur au-delà de la réalité. Ce soir, en apéro concert, dès 19h.

D' Koul / Jeune Fuco LVS

Michael Jad D' Koul Azkoul est un rappeur à la fois emblématique et énigmatique de la scène genevoise. Il se situe ancré dans la scène depuis ses débuts en 2009 lorsqu'il co-fonde world Wide connects, organisation pour la connexion des activistes de la culture Hip Hop à l'échelle internationale. Adeptes de la discipline du freestyle rap improvisé, durant ces années il écrit aussi et fait partie de plusieurs groupes dont Captains of the Imagination aux côtés de Evita Koné et Imagine.

Après son premier album, *Stranger At Home*, dont la thématique était celle des identités brouillées, il présente aujourd'hui *Prophet of Doubt*, album et livre de poèmes sur la notion du doute avec pour but de trouver l'harmonie – sans pour autant simplifier – à travers des questions parmi les plus existentielles.

Après avoir été actif dans le milieu du graffiti avec son crew LVS, Jeune



D' Koul

Fuco prend ses marques depuis 2019 sur la scène underground soundcloud. En 2023 il nous présente son projet *Larsen* sur lequel on retrouve ses fidèles acolytes Ricci the Gheist ainsi que Attila, tous deux membre du LVS Crew. Oscillant entre rap brut et recherche de nouvelle sonorité souvent électronique, Jeune Fuco nous dévoile son univers singulier, mais toujours accompagné par la pluralité de son groupe. Les vrais savent ! ■ ESPACE NOIR

Raoul Eden
Vendredi 5 avril à 19h
Taverne d'Espace Noir à Saint-Imier
Apéro concert, blues
Entrée libre, au chapeau

D' Koul / Jeune Fuco LVS
Samedi 6 avril à 21h
Scène d'Espace Noir à Saint-Imier
Hip-hop
12 francs / 15 francs

PRO SAINT-IMIER

Un successeur à la présidence a été trouvé



2023 en deux images symboliques : deux tables-bancs installées et offertes aux jeunes élèves et à droite l'implantation d'un nouveau banc public pour les résidents de La Roseraie et les promeneurs. Pro Saint-Imier travaille dans l'intérêt de la Cité de Saint-Imier et de ses habitants des plus jeunes aux moins jeunes

Sans s'en rendre forcément compte les années passent très vite voire même trop vite à notre goût surtout lorsque tout fonctionne parfaitement. On aimerait que ça continue, mais la réalité nous rattrape un jour et le moment du changement arrive inexorablement. C'est la vie de tous les jours et cette vérité-là est le lot de chacun de nous et il en va de même pour les sociétés, les associations et les clubs de tous genres.

En cette année 2024, l'Association Pro Saint-Imier est justement confrontée à un grand changement puisqu'après plus de huit ans à la tête de cette institution, notre président Mario Pini va quitter sa fonction à la prochaine Assemblée générale, après avoir accompli les quatre mandats de

deux ans prescrits. Il aura marqué son mandat par un investissement personnel hors du commun permettant à Pro Saint-Imier de se faire connaître davantage du grand public et surtout d'insuffler une dynamique et une impulsion hors du commun à tel point que Pro Saint-Imier accueille chaque année de nouveaux bénévoles qui font d'office la démarche pour rejoindre cet exceptionnel groupe de travail. Il n'était dès lors pas aisé de trouver un successeur. C'est la raison pour laquelle un comité d'action (task force) s'est constitué autour du vice-président Thierry Mathieu dans le but de trouver un successeur. Après plusieurs approches et discussions, c'est enfin chose faite. Le groupe de travail aura l'honneur et le grand plaisir de

présenter la personne qui accèdera à la présidence de Pro Saint-Imier à la prochaine Assemblée générale agendée au mercredi 10 avril à 19 h dans les locaux de Fromagerie Spielhofer.

A ce propos, il reste encore une vingtaine de places à disposition des membres soutien et cotisants qui n'ont pas encore validé leur présence. Fondue offerte à chaque personne présente Il est impératif de vous inscrire jusqu'au 8 avril : pro.saint-imier@bluewin.ch ou 079 699 40 96.

Les membres présents, outre la nomination et réélection d'un nouveau comité, pourront prendre connaissance des nombreuses activités prévues pour 2024 ainsi qu'une rétrospective des réalisations effectuées en 2023.

■ PROSAINTI

RAPPORT PRÉSIDENTIEL

2023 : représente mon ultime tour de piste

Après plus de huit années à la tête de Pro Saint-Imier le moment est venu de tirer ma révérence et de transmettre le témoin à une nouvelle génération. C'est sans aucune fausse modestie mais avec le sentiment de grande satisfaction d'un travail bien dirigé et très bien accompli que je vais quitter ce siège présidentiel pas très convoité.

Je suis tout à la fois fier et heureux de constater l'évolution favorable de notre Association qui sous ma férule a sans cesse progressé et pris une dimension hors du commun. L'avenir de Pro Saint-Imier est assuré pour les 15 à 20 prochaines années par l'adhésion cette année de dix nouveaux membres bénévoles d'une qualité exceptionnelle et selon les échos, beaucoup d'Imériens piaffent d'impatience dans l'attente de leur retraite pour rejoindre notre formidable équipe.

Avec notre saine structure associée à la diversité des compétences et l'état d'esprit qui nous animent, je suis convaincu que l'équipe de Pro Saint-Imier est capable de déplacer des montagnes et même d'ériger des cathédrales. Je voudrais encore rendre grâce et hommage à mes prédécesseurs qui ont tracé le chemin du succès depuis 1992, Germain Juillet le précurseur, Florian Schwaar et André Chopard. De là-haut, ils doivent être fiers et heureux du travail accompli.

Comme mentionné ci-dessus l'essor de Pro Saint-Imier a pris des proportions incroyables ce qui nous permet de répondre à certaines attentes et sollicitations que nous avons un réel plaisir à exécuter et à réaliser. J'en veux pour preuve qu'au printemps 2023 nous avons offert et installé deux tables-bancs en forêt pour les petits de l'école primaire. Une réalisation fort appréciée par les élèves et les maîtresses.

Si nous pensons et aidons les jeunes nous n'oublions pas les aînés qui nous ont sollicités par l'intermédiaire de la Municipalité et la direction du home de La Roseraie pour l'implantation d'un nouveau banc public d'une utilité insoupçonnée et fréquemment sollicité à la rue des Fontenayes en direction de Sonvilier. Ces deux magnifiques réalisations qui font le bonheur des enfants et des aînés nous comblent profondément.

Nous sommes également les gardiens des sentiers pédestres (plus de 30 km) que nous entretenons et sécurisons régulièrement à la grande satisfaction des instances cantonales. N'oublions pas que le territoire de Saint-Imier est jalonné de sentiers d'itinéraires d'importance nationale, régionale et locale, notamment le Swiss Trans Trail et la Via Berna, par ex. Grâce à une météo extrêmement favorable nous avons pu réaliser tous les travaux programmés dans des conditions idéales c'est ainsi que nous avons implanté 4 nouveaux bancs forestiers dans divers endroits stratégiques et qui enchantent randonneurs et promeneurs (un banc à Champ-Meusel, deux bancs aux Belvédères I et II, et un banc sur le sentier de La Baillive). Notre équipe a également reçu une mention spéciale de qualité lors du contrôle trisannuel du Parcours Vita que nous entretenons et développons à la perfection.

Grâce à nos aménagements extérieurs sans cesse développés et perfectionnés et notre surveillance, la Cabane des bûcherons est devenue un lieu privilégié de rencontre et de détente où il fait bon vivre.

En 2024 plusieurs nouveaux projets et défis seront relevés. Vous pourrez les découvrir lors de notre Assemblée générale agendée au mercredi 10 avril prochain.

Pas de souci pour l'avenir de notre Association très bien structurée, sans président mais avec un comité dynamique et performant. Les finances sont saines et gérées de manière efficiente et professionnelle.

Je ne pourrais conclure ce rapport sans rappeler l'extrême importance du soutien apporté par les Autorités municipales et bourgeoises par les Travaux Publics d'une part et le Service forestier d'autre part. Merci à vous tous pour votre soutien ■ MARIO PINI, PRÉSIDENT

ÉCOLES OBLIGATOIRES DE SAINT-IMIER

C'est une très belle page qui se tourne

Anne Domon, secrétaire des écoles infantine, primaire et secondaire de Saint-Imier, a quitté son emploi au 27 mars dernier, avec le souhait de relever un nouveau défi professionnel dans un tout autre secteur.

Durant quelque quinze années, elle aura été cette secrétaire dévouée, sur laquelle tant le corps enseignant que les parents d'élèves et les autorités scolaires ont pu compter. Au quotidien, c'est un véritable travail de fourmi qu'elle a abattu, avec toujours le sourire aux lèvres. Continuellement à son affaire, elle a impeccablement secondé les directions des deux écoles municipales. Adeptes du travail parfaitement exécuté, elle officiait également en tant que secrétaire du Cercle de l'enseignement spécialisé du Haut-Vallon. Son sens de l'accueil, sa jovialité et sa



disponibilité ont rendu chaque journée de travail plus légère et plus agréable.

Le corps enseignant et les directions des écoles obligatoires imériennes souhaitent remercier sincèrement et chaleureusement leur future ex-secrétaire. Ils lui souhaitent beaucoup de plaisir et plein de succès dans sa nouvelle activité professionnelle. ■ MK

VADEC SA

Un projet de déchèterie intercommunale

Pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa)

Les communes du Haut Vallon de Saint-Imier souhaitent proposer un service de déchèterie à leurs habitants pour éliminer et valoriser leurs déchets occasionnels et spéciaux (dangereux) via des filières appropriées, lutter contre les dépôts sauvages et éviter le nomadisme des déchets.

Prise individuellement, aucune commune n'atteint le nombre d'habitants nécessaire pour développer un service complet et largement accessible. L'idée d'une solution régionale est née, se traduisant par un regroupement intercommunal dans lequel chaque commune sera co-acteur, co-financier et co-bénéficiaire. A ce jour, cinq communes sont intéressées

au projet : Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret et Courtelary.

La population des communes participantes est invitée à prendre connaissance du projet lors des séances publiques d'information :

- Renan : lundi 15 avril à 19 h 30, salle des Assemblées
- Sonvilier : jeudi 18 avril à 20 h, salle de Paroisse.

■ VADEC SA



Réclame

Parce que vous connaissez la valeur de notre travail.

Devenez donateur: www.rega.ch



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BERNE FRANCOPHONE

Distinctions obtenues pour des TPA spéciaux

En dernière année d'apprentissage, les apprentis rédigent un travail personnel d'approfondissement, plus connu sous le nom de TPA durant les cours de culture générale (eCG). La rédaction de ce dossier, puis sa défense orale font partie de la procédure de qualification des apprentis en eCG.

Cette année, au sein du ceff, et pour la deuxième année, trois classes se sont essayées à une nouvelle version du TPA. La nouvelle version du TPA porte sur la pensée et l'action entrepreneuriales, les apprentis ont donc travaillé sur un projet d'entreprise, de manifestation ou d'association.

Dans ce cadre, une cérémonie de distinction des TPA entrepreneuriat a eu lieu lundi 25 mars, au ceff industrie à Saint-Imier, afin de mettre en avant et de récompenser les projets des apprentis. Durant cette cérémonie, les apprentis ont présenté leur pitch devant un jury et plusieurs prix ont été remis aux projets les plus méritants.

- Prix de l'idée innovante remis par MMTS (MutlimediaTec Swiss) : Airview (entreprise qui propose des services de drone hautement personnalisés) par Luca Bianchini.
- Prix de l'idée innovante remis par AJECEM (Association Jurassienne des Entreprises de Charpenterie, d'Ebénisterie et de Menuiserie) : Au

sommet des Bernoises (traversée de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau pour l'association Zéo4life) par Fabien Schär.

- Prix de la posture d'entrepreneur : Feminatherm (ceinture chauffante qui permet de soulager les douleurs menstruelles) par Manon Burger et Théo Marrocco.
- Prix du rayonnement régional, remis par la Chambre d'économie publique du Jura bernois : Wood-cut (scierie mobile et réalisation d'objets en bois sur mesure avec le bois scié sur place) par Johan Meyer et Aloys Conrad.
- Prix du ceff de la meilleure présentation : Mine Swap (stylo haut de gamme avec changement de mines magnétiques) par Micael Costa Aguiar et Enzo Belmonte.
- Prix du public : Feminatherm (ceinture chauffante qui permet de soulager les douleurs menstruelles) par Manon Burger et Théo Marrocco.

■ CEFF



PRO NATURA

Les jeunes Suisses choisissent de s'engager pour construire un avenir durable

En janvier 2019, ils étaient 15 000 émules de Greta Thunberg à prendre part à la première Grève du climat en Suisse. Cinq ans plus tard, les jeunes sont-ils toujours autant investis pour la protection de la planète ? Avis d'experts et témoignages.

La pandémie de Covid-19 aurait-elle eu raison de l'engagement des jeunes pour la protection de l'environnement ? D'après une étude publiée début 2024 par l'institut de recherche Sotomo, les 18-35 ans ont aujourd'hui la plus grande empreinte écologique du pays : ils émettent 11,3 tonnes de CO₂ par an (contre une moyenne de 10,5 tonnes), notamment en ayant plus souvent recours à l'avion que leurs aînés. Attention toutefois à ne pas tirer de conclusion trop hâtive : les auteurs de l'enquête eux-mêmes le disent, le chiffre est à mettre en perspective, puisqu'une minorité de cette tranche d'âge (30%) fait à elle seule exploser le bilan climatique de l'ensemble. Maîtresse d'enseignement et de recherche en psychologie sociale de l'environnement à l'Université de Lausanne, Oriane Sarrasin le confirme : « On observe une grande hétérogénéité chez les jeunes. Si beaucoup d'entre eux continuent à s'engager, d'autres semblent indifférents à la thématique. Il s'agit aussi de définir la notion d'engagement, qui peut prendre différentes formes : certains peuvent être très investis dans la préservation de la nature, tout en continuant à privilégier une alimentation carbonée. »

Toutefois, selon une étude internationale publiée en 2021 dans la revue anglaise The Lancet, 3 jeunes âgés de 16 à 25 ans sur 4 confient éprouver de l'éco-anxiété, c'est-à-dire s'inquiéter de l'impact des activités humaines sur l'avenir de la planète. « Les éco-anxieux sont souvent très bien documentés, abreuvent des rapports du GIEC et d'études scientifiques qui convergent vers des conclusions similaires, à savoir l'accélération du réchauffement climatique, la sixième extinction de masse, la disparition des forêts, etc. », explique le psychologue et psychothérapeute français Pierre-Eric



Photo: freepik.com

Sutter, enseignant-chercheur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et directeur de l'Observatoire de l'éco-anxiété. « Lucides, ils ont donc une vision très claire des scénari susceptibles de se réaliser si nous ne changeons pas nos habitudes délétères et traversent une crise existentielle qui se traduit notamment par l'impression de ne pas en faire assez pour la planète. »

De l'éco-anxiété à l'engagement

Un mal qui toucherait plutôt les jeunes ? « Il n'y a pas de différence entre les classes d'âges », poursuit le spécialiste. « On trouve autant d'éco-anxieux chez les trentenaires ou les quinquagénaires que chez les adolescents. Et on observe plusieurs degrés dans l'anxiété. » Même son de cloche chez Oriane Sarrasin, qui préfère parler d'éco-émotions : « Il en existe une large palette : certaines personnes témoignent simplement d'une inquiétude, d'autres n'en dorment plus la nuit. »

Pour Pierre-Eric Sutter, les jeunes sont toutefois plus enclins à agir sur la base de cette anxiété. « Leur propre avenir est en jeu. Par ailleurs, à leur âge, on a plus d'appétence à s'engager dans une cause militante et on n'a pas encore été perverti par certains

intérêts de la société consumériste. » Intervient alors la notion d'éco-projet, qui permet non seulement d'œuvrer pour la protection de l'environnement, mais aussi, par l'action, de réguler son anxiété. « J'aime raconter l'histoire de l'Allemand Felix Finkbeiner qui, à 9 ans, traumatisé par la déforestation de l'Amazonie, décidait qu'il planterait un milliard d'arbres quand il serait grand. Avec l'appui de son instituteur, qui l'a incité en 2007 à planter le premier dans la cour de son école, et de ses parents, il a très rapidement créé une ONG et a même obtenu des subsides de l'ONU pour l'aider à mener à bien son projet. Aujourd'hui, le nombre d'arbres qu'il a plantés avec ses équipes s'élève à 14 milliards. » Le psychologue met toutefois en garde contre les modèles trop édifiants. « On n'est pas tous appelés à réaliser des actions extraordinaires. Sans aller jusqu'à sauver la banquise, chacun peut trouver la meilleure façon de se mettre en mouvement, en mobilisant ses compétences. »

Faire face au découragement

Il n'empêche qu'aujourd'hui, les jeunes ne semblent plus intéressés à descendre dans la rue. La pandémie peut-elle être à elle seule mise en cause ? « Il est impossible de

déterminer ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu le covid », reconnaît Oriane Sarrasin. « On peut toutefois observer une certaine désillusion des jeunes face à la politique, voire de la colère envers la classe dirigeante. Ceux qui se sont mobilisés pour voter Vert lors des élections de 2019 déplorent peut-être que peu de choses aient changé en quatre ans. » Difficile également de rester mobilisés lorsqu'on ne voit pas les effets concrets de ses actions. « C'est d'autant plus vrai pour les changements climatiques : on a beau arrêter de prendre l'avion ou manger moins de viande, les résultats ne sont pas tangibles, ce qui peut décourager. Surtout quand on constate que d'autres ne font aucun effort. » Pour la spécialiste, les jeunes d'aujourd'hui se retrouvent aussi face à des injonctions contradictoires. Elle se souvient notamment du témoignage parfois véhément de gymnasiens lors d'une journée de la durabilité, qui racontaient être confrontés

aux souvenirs des voyages qui avaient formé la jeunesse de leurs parents, tout en étant enjoins, eux, à partir moins loin. « On leur dit de changer le monde, alors que la société continue à leur faire croire que le bonheur, c'est de partir à l'autre bout de la planète après ses études. L'imaginaire collectif n'a que très peu évolué et notre monde continue à les pousser à la consommation. » Mais pour la psychologue, cela ne veut pas dire que les jeunes qui ont manifesté en 2018 et 2019 ont pour autant jeté aux orties leur conscience environnementale. Elle se traduit peut-être différemment. D'ailleurs, à en croire les huit portraits rassemblés dans ce dossier, les moyens de s'engager sont variés et fluctuent parfois avec le temps. Certains continuent à croire au militantisme ou à l'action politique, tandis que d'autres décident d'y consacrer leur carrière ou de sensibiliser les plus jeunes à la cause. Pour que la relève soit assurée ! ■ PRO NATURA

LA FERRIÈRE
AVIS COMMUNAUX

Etangs groécologiques

La commission La Ferrière 2040 souhaite relayer les informations propices à un développement durable de la commune. Aujourd'hui : les étangs agroécologiques. Selon les perspectives liées aux changements climatiques, la ressource en eau va devenir un enjeu majeur non seulement pour la biodiversité, mais également pour l'agriculture du massif jurassien. Vous êtes agriculteur et des problèmes d'eau existent sur vos terrains ou vous devez faire de longs déplacements pour amener de l'eau aux abreuvoirs ?

Pourquoi ne pas mettre en place des étangs agroécologiques ? Ces étangs représentent un compromis exemplaire entre 2 usages, la promotion de la biodiversité et la mise à disposition d'eau pour le bétail. Pro Natura mène l'action Lièvre & Cie sur Neuchâtel, Jura et Jura bernois et promeut ce genre d'action, à la fois bénéfique pour l'agriculture comme pour la nature. Plus d'informations ici : www.pronatura-ju.ch/fr/lievre-cie.

■ CM

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Jean Pierre Béguelin expose des œuvres riches en sensations

Depuis 1992, l'artiste tramelot Jean Pierre Béguelin expose ses œuvres au CIP de manière régulière. Il faut dire qu'il est sur ses terres. C'est la dixième fois qu'il accrochera ses toiles aux cimaises de l'institution. C'est un public très fidèle qui suit l'artiste depuis de nombreuses années.

L'artiste n'hésite pas à s'approprier différents supports pour créer des peintures abstraites avec son

imagination débordante, en utilisant des formats carrés ou allongés avec la force et le mouvement qui les

animent. La créativité de l'artiste l'amène à une grande liberté, à tel point que les toiles deviennent des

plaques d'acier qui s'oxydent et évoluent au fil du temps. L'œuvre de Jean Pierre Béguelin bouge, elle est vivante et riche en sensations.

Des nuances qui viennent caresser les yeux de l'observateur

Dans une abstraction maîtrisée, l'artiste mêle les matériaux, travaille le relief et met en lumière sa muse principale: la nature. Là où ses yeux sont charmés, le peintre capture l'instant dans son esprit. Puis il retranscrit ses ressentis, ses visions et sa propre interprétation de ces coups de cœur spontanés. Il partage ainsi le sentiment du moment à coup de spatule. L'œuvre se compose ainsi de manière dynamique et les textures apparaissent. Ces jeux de matières, ces nuances viennent ensuite caresser les yeux de l'observateur qui s'approprie les toiles sensorielles en douceur.

Membre actif de la SPSJ (Société des peintres et sculpteurs jurassiens) depuis 1997, Jean Pierre Béguelin a à son actif plus de 40 expositions personnelles: Tramelan, Saint-Imier, Courtelary, Delémont, Soyhières, Saignelégier, Neuchâtel, Martigny, Sierre, Montreux, St-Aubin FR, Genève, Berne, Bienne, Dotzigen entre autres, et plus de 30 expositions collectives (la dernière à Montreux au MAG Art Gallery).

Dans le cadre de cette exposition, beaucoup de créations récentes et inédites seront à découvrir. ■ CIP

Exposition de peintures:
Jean Pierre Béguelin

Du samedi 13 avril au samedi 18 mai
Lundi à vendredi de 8 h à 20 h,
Samedi et dimanche de 15 h à 18 h

Vernissage le samedi 13 avril à 18 h



AGORA

Deux concerts de rock

L'association Agora organise deux concerts ce vendredi 5 avril à l'étage du bar La Fabrik à Tramelan. Une soirée sous le signe du rock, avec Ménades, groupe punk originaire de Paris, et les Biennois de Save My Skin.

Save my skin: Slow Lofi Psychedelic, Bienne. Fondé en 2016 par Chri Frautschi et Nicolas Raufaste avec le projet de créer une identité musicale à partir d'un espace expérimental ouvert. Divers musiciens ont participé à ce laboratoire de production musicale permanent depuis sa création. Line-up actuel: Chri Frautschi, Vera Trchsel, Marie Rebmann, Nicolas Raufaste.

Ménades: Post-punk, Paris. Groupes baptisés en référence aux Ménades connues comme les compagnes de Dionisos, ces femmes mystiques issues de la mythologie grecque se vouaient aux danses extatiques et aux transes sacrées lors des processions rituelles. Caractérisées par la

frénésie et le chaos, c'est précisément de cette énergie exaltée que se réclame la ronce punk Ménades à travers des chansons francophones scabreuses aux titres minimalistes et à l'instrumentation brusque, d'où jaillit une voix féminine incendiaire.

La soirée est à prix libre (indicatif 15 francs) et le bar d'Agora sera là pour ravir toutes les soifs!

■ MR

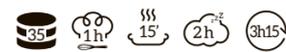
Vendredi 5 avril
Portes 20 h 30, concerts 21 h 30
Etage de la Fabrik, rue du Pont 15
2720 Tramelan



Ménades

RECETTE D'ICI

Mini hamburgers de bœuf en apéritif



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux



INGRÉDIENTS

Mini pain burger
500 g farine fleur
1 cc sucre
1 c sel
20 g levure
100 g beurre

Tartare de bœuf

300 g bœuf pour tartare ou filet coupé au couteau
100 g moutarde
30 g mayonnaise
50 g concentré tomate
35 g cornichon
Sel
Poivre
Persil
Ciboulette

Montage

Beurre ramolli
Salade
Oignon
Ingrédients pour fourrer les mini hamburgers

PRÉPARATION

Mini pain burger: peser tous les ingrédients et pétrir 5 minutes. Laisser reposer minimum 1h. Diviser la pâte en morceaux de 25 g. Bouler et répartir sur une plaque de cuisson, laisser lever 20-30 minutes à couvert. Ensuite dorer avec de l'œuf et parsemer de graine de lin et presser. Cuire à 180° C chaleur tournante environ 10-12 minutes.

Tartare de bœuf: mélanger tous les ingrédients pour obtenir une masse homogène.

Montage: couper le pain en deux, le tartiner de beurre. Sur le fond disposer de la salade, ensuite le tartare de bœuf à l'aide d'un emporte-pièce rond, ensuite 3 rondelles d'oignons. Refermer et déguster.



CINÉMATOGRAPHE

Le dernier survivant

Equilibre délicat d'une vie de loup... Un film documentaire écrit et réalisé par Cédrik Strahm et Martin Ureta



Photo: www.clap.ch

Deux cinéastes cherchent à évoquer la problématique de la cohabitation délicate entre l'homme et la vie sauvage. Des forêts d'Europe au hauts plateaux éthiopiens, leur enquête les

mène à la rencontre de deux espèces qui divisent; le loup gris commun – *Canis lupus lupus* – et le loup d'Abyssinie – *Canis simensis* –, le carnivore le plus menacé d'Afrique.

Alors qu'humains et loups vivaient en symbiose depuis des millénaires, la croissance démographique exponentielle de la race humaine, couplée à sa sédentarisation et au

développement intensif de l'agriculture et de l'élevage de rente, enterra le pacte de non-agression.

La chasse de ce *mangeur d'hommes* conduit sa population d'Europe

occidentale à son extinction locale. En 1871 le dernier loup indigène de Suisse est abattu au Tessin. Il faudra attendre près de 120 ans pour l'observer à nouveau sur notre territoire. Son retour, néanmoins, suscite jusqu'à nos jours et près de trente ans après, émoi, passion et de vives divisions au sein de la population.

C'est dans ce climat de cohabitation inextricable que Cédrik Strahm et Martin Ureta ont grandi. Mais comment en sommes-nous arrivés là? Quelles sont les raisons qui ont poussé nos aïeux à exterminer par milliers, un animal pourtant réputé farouche et craintif de l'homme?

C'est dans le Parc National du Mont Balé sur les hauts plateaux éthiopiens qu'ils emmènent le spectateur à la découverte du loup d'Abyssinie, le canidé le plus menacé au monde. Au cœur d'un contexte géopolitique délicat, dans un pays à la croissance démographique importante, leur situation fait écho à celle du loup de nos contrées. En allant à la rencontre des populations locales, en Suisse et en Ethiopie, ils tracent certains parallèles, afin de mieux cerner les enjeux d'une lutte qui semblait jouée d'avance.

A travers un récit honnête et authentique, à mi-chemin entre l'aventure immersive et l'enquête de terrain, les protagonistes dépeignent la situation critique d'un animal emblématique. En se basant sur des faits concrets étayés par des témoignages scientifiques, ils invitent à se poser certaines questions sur cette promiscuité fragile, néanmoins nécessaires à l'équilibre de nos écosystèmes respectifs.

■ CINÉMATOGRAPHE

A voir au Cinématographe de Tramelan Samedi 13 avril à 18 h en présence de l'équipe du film et du(des) réalisateur(s) Une deuxième séance est prévue mardi 16 avril à 20 h.



Entretien des abris

Le canton de Berne a récemment fait parvenir aux propriétaires d'habitation un courrier dans lequel il énumère une série de réparations, plus ou moins conséquentes, à réaliser sur les abris de protection civile qui y ont été construits.

Vous trouverez dans l'*Aide-mémoire pour l'entretien d'abris OSSM*, qui se trouve à l'adresse www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/schutzbauten/schutzraumkontrolle.html, si les travaux que vous devez entreprendre sont subventionnés ou pas par le canton. Si la référence qui se trouve sur la colonne de droite du document que vous avez reçu par La Poste s'y trouve, le canton prendra les réparations à sa charge. Le propriétaire sera alors

amené à demander des offres à une entreprise agréée par le canton, faute de quoi celui-ci ne prendra pas ces frais à sa charge. Une fois la ou les offres à disposition, le propriétaire devra se rendre à la commune (chancellerie) qui s'occupera de gérer la suite de la procédure (exécution des travaux). Si cette référence n'est pas couverte par le canton, les coûts devront être honorés par le propriétaire. Les propriétaires concernés ont un délai de 10 ans pour s'exécuter. Les abris antérieurs à 1967 ne sont pas concernés par la présente démarche cantonale. Pour davantage d'informations, merci de contacter la Chancellerie municipale, 032 486 99 99.

■ CM

CHORALE OUVRIÈRE

Le public a répondu présent

Après une année et demie d'absence à la Marelle, la Chorale Ouvrière a été heureuse de renouer avec son public pour sa soirée annuelle 2024

C'est dans une Marelle bien remplie que les chanteurs à la chemise rouge ont pu interpréter 12 chants de leur répertoire, sous la direction de la dynamique Marie Chaignat.

Une fois n'est pas coutume, des femmes ont eu l'occasion de chanter lors du concert, en effet, les chanteuses et chanteurs du chœur Chandor d'Orvin ont pu animer une partie de la soirée avec leurs vocalises très appréciées du public tramelot. Le tout sous la direction de Josira De Aquino Salles.

Comme par son habitude, la fière troupe théâtrale formée de choraliens et amis a su faire rire le public de la

Marelle avec une pièce inhospitalière, mais drôle intitulée *Electro cardio Drame* dont les deux actes se déroulaient dans la salle d'attente d'un hôpital. Fort heureusement, aucun blessé grave n'est à signaler.

Tradition oblige, la tombola particulièrement bien achalandée a remporté un vif succès auprès de toutes et tous.

Pour terminer, le Richard Memphis Orchestre a mis une dernière touche d'ambiance qui a permis aux couples de passer un moment agréable de danse.

Nous tenons encore à remercier notre fidèle public, nos sponsors, le

chœur Chandor d'Orvin ainsi que la troupe théâtrale pour leur présence, leur aide et leur soutien.

Avis au public, vous pouvez d'ores et déjà réserver le 29 mars 2025 pour la prochaine soirée de la Chorale Ouvrière, mais d'ici là, nous aurons le plaisir de chanter pour les résidents des Lovières le jeudi 6 juin dans le cadre des commémorations des 150 ans du home tramelot et participerons à la fête des 50 ans du chœur des Branle-Grottes de Bienne le 27 octobre.

Nous nous ferons également un plaisir de vous accueillir sur notre stand lors de la prochaine foire de Tramelan fête les 7, 8 et 9 juin. ■ SA

Réclame

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Le concours d'architecture a trouvé son vainqueur

Les points de vente directe tiennent leur cabanon. C'est le projet baptisé *Les Arches* qui a remporté le concours pour donner une unité aux différents endroits où l'on pourra trouver des produits du terroir.



Premier prix: Les Arches, Erbat architectes SA, La Sarraz (VD)



Deuxième prix: Chassrral, Apollo Architecture S.à.r.l., Bienne (BE)



Troisième prix: Maisatte, holaa Bienne (BE)

Lancé en 2023 par l'association du Projet de développement régional (PDR) du Jura bernois *Produire et manger local*, le concours invitant à créer un cabanon *made in Grand Chasseral* a trouvé son vainqueur. Le projet *Les Arches*, du bureau Erbat architectes SA à La Sarraz, a remporté le premier prix attribué par le jury. Cinquante bureaux d'architectes et autres professionnels du bois de toute la Suisse ont répondu à cet appel. Deux autres prix ont été attribués pour un montant total de 10 000 francs. Maquettes et projets sont à voir à La Couronne, à Sonceboz, jusqu'au 30 avril.

Concevoir un cabanon en bois original et une déclinaison de mobilier afférent pour la vente de produits locaux: tel était l'objet du concours d'architecture ouvert en mai 2023 par l'association *Produire et manger local* en collaboration avec Lignum Jura bernois, la Fondation Rurale Interjurassienne et

le Parc régional Chasseral dans le cadre du Projet de développement régional *Manger et produire local* (PDR). Cinquante bureaux d'architectes et autres professionnels du bois situés en Suisse ont répondu à l'appel et déposé un projet. Huit projets ont été retenus pour la seconde phase, qui a démarré en septembre pour se clore en février 2024.

Les huit nominés sélectionnés par un jury représentant les partenaires impliqués dans le PDR ont réalisé une maquette de leur projet et précisé la manière dont leur modèle de cabanon allait permettre la vente de produits régionaux. L'utilisation du bois de la région, la collaboration avec des artisans régionaux et les coûts de réalisation faisaient partie des exigences du concours. Sur ces bases, le jury s'est réuni en février pour délibérer. Les projets ont été présentés de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin de

la délibération. Le projet vainqueur a recueilli l'unanimité des voix.

Casement final

Premier prix: 5000 francs: *Les Arches*, Erbat architectes SA, La Sarraz (VD). Deuxième prix: 3000 francs: *Chassrral*, Apollo Architecture S.à.r.l., Bienne (BE). Troisième prix: 2000 francs (coup de cœur du jury): *Maisatte*, holaa Bienne (BE).

Un jury unanimement séduit

Lors de sa délibération, le jury a remercié les concurrents et concurrentes pour leur travail et a souligné la grande qualité et la diversité des projets rendus. Le projet *Les Arches* possède certainement les caractéristiques et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître d'ouvrage, des exploitants et des utilisatrices et utilisateurs futurs des infrastructures correspondantes.

De manière générale, le jury a relevé que la proposition se démarque par son fort caractère qui en fait un marqueur du territoire reconnaissable tout en garantissant un lien avec le patrimoine architectural de la région, faisant directement écho aux métairies, l'un des arguments touristiques et culturels de la région, ainsi qu'une bonne intégration dans le paysage.

Les matériaux choisis valorisent le bois de la région, notamment des essences disponibles en quantité dans les forêts régionales. L'intégration d'un toit en zinc rappelle par ailleurs le patrimoine industriel de la région.

Mise en route et prochaines étapes

Le concours étant achevé, la prochaine étape consiste maintenant à définir les modalités pour l'établissement d'une offre de réalisation adaptée et détaillée pour la promotion auprès des potentiels acquéreurs identifiés

dans le cadre du PDR. En fonction des contrats d'achat signés et des autorisations de construire accordées, la construction effective de cabanons et ses déclinaisons correspondantes pourront être mises en œuvre. Sur approbation du projet dans le cadre du PDR, un subventionnement pourra être octroyé aux acquéreurs de cabanon destinés à la vente de produits du terroir régionaux.

Exposition des huit maquettes à la Couronne

Les huit maquettes réalisées et l'ensemble des planches des cinquante bureaux participants sont exposés au public jusqu'au 30 avril dans le caveau de La Couronne, à Sonceboz-Sombeval (ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h).

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Ces jonquilles qui illuminent le printemps

Les tapis de jonquilles en fleur marquent l'arrivée du printemps et nous émerveillent. Forte et fragile à la fois, la jonquille est un des symboles de la région et un marqueur des pâturages boisés dotés d'une grande biodiversité. Saviez-vous qu'un dicton de la région dit que, sur nos crêtes, il neige sept fois sur les jonquilles? Une bien jolie façon de souligner que l'hiver n'a pas dit son dernier mot lorsqu'elles apparaissent.



Les jonquilles sont si belles au printemps. Même si c'est bien tentant, mieux vaut les prendre en photo que vouloir les rapporter chez soi, photo: Parc Chasseral

A la sortie de l'hiver, les jonquilles sont parmi les premières fleurs à colorer les pâturages boisés des massifs jurassiens. A l'état naturel, elles poussent principalement dans les forêts claires de feuillus ainsi que dans les prairies et pâturages exploités de

manière extensive. Par leur présence, les jonquilles témoignent donc de prairies et de pâturages de grande valeur pour la biodiversité.

La période de floraison des jonquilles attire chaque année de nombreuses personnes dans des

lieux déjà bien fréquentés. Le Parc Chasseral recommande aux visiteurs de rester sur les sentiers pédestres pour éviter de piétiner les fleurs et de déranger les oiseaux nichant au sol. Plusieurs tracés touristiques facilement accessibles en transports

publics invitent à admirer ces magnifiques tapis de fleurs jaunes, notamment à Mont-Soleil, Mont-Crosin, aux Prés-d'Orvin, mais aussi aux Hauts-Geneveys. Les Offices du tourisme de la région renseignent volontiers sur les possibilités de randonnées et les moyens de s'y rendre en transports publics (www.j31.ch).

Les visiteurs qui ne peuvent se rendre sur place sans leur propre véhicule ont l'obligation de se garer sur les places de parc officielles. Le stationnement sur les bords de route ou de pâturages est formellement interdit.

Le joli nom de cloches de Pâques

Pourquoi jonquilles? Le nom vient probablement de ses feuilles linéaires ressemblant à celles des joncs, des herbes vivaces communes dans les milieux humides. On les appelle également *narcisses jaunes* ou *narcisses jonquille* en français,

des noms vernaculaires dérivés du latin *Narcissus pseudonarcissus*. A ne pas confondre avec les *narcisses des poètes* (*Narcissus poeticus*) dotés de fleurs blanches et qui sont bien plus rares à l'état sauvage en Suisse. En allemand, les jonquilles sont appelées *Osterglocken* (cloches de Pâques), car elles poussent autour de la période pascale.

Une cueillette réglementée

Il est interdit de cueillir les jonquilles en grande quantité. La cueillette est limitée à un bouquet tenant dans une main par personne. Dans les cantons d'Argovie, Fribourg, Bâle et Nidwald, tout comme dans les réserves naturelles, la cueillette des jonquilles est même formellement interdite.

Pour en profiter encore longtemps, autant les photographier plutôt que les cueillir! ■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

AUTISME JURA BERNOIS

Projet interdisciplinaire

Les classes APP du ceff artisanat de Moutier unissent leurs forces pour soutenir l'association Autisme Jura bernois



Les élèves des classes APP (Année de Préparation Professionnelle) du ceff artisanat, à Moutier se mobilisent pour l'association Autisme Jura bernois. Leur projet a pour objectif de récolter des fonds à travers une série d'activités créatives. Ces jeunes volontaires espèrent sensibiliser le public à la réalité de l'autisme tout en apportant un soutien concret à cette association régionale.

Le projet

Leur projet se veut interdisciplinaire. Chaque filière du ceff artisanat de Moutier (santé-social, artisanat-technique et commerce), sous la supervision de leurs enseignants, ont uni leurs compétences et se sont partagé les tâches afin de contribuer à la réussite de l'initiative.

- Section technique et artisanat: les élèves sont chargés de fabriquer des

porte-clés originaux en forme de pièce de puzzle, symbole universel de l'autisme, offrant ainsi un produit unique et symbolique.

- Section santé-social: les élèves mettent leurs compétences en cuisine à profit en fabriquant une variété de biscuits et autres pâtisseries délicieuses. Ces gourmandises seront proposées à la vente, offrant une manière savoureuse de soutenir cette belle cause.

- Section commerce: chargés de la promotion et de la commercialisation des produits, les élèves mettent en œuvre leurs connaissances en marketing pour garantir le succès des ventes. De la conception des affiches publicitaires à la gestion des réseaux sociaux, ces jeunes entrepreneurs en herbe sont déterminés à faire de cet événement un succès retentissant.

De plus, une grande partie des élèves des sections santé-social et commerce ont contribué à la confection d'un ruban symbolique qui les accompagnera tout au long du projet, soulignant ainsi leur engagement et leur solidarité.

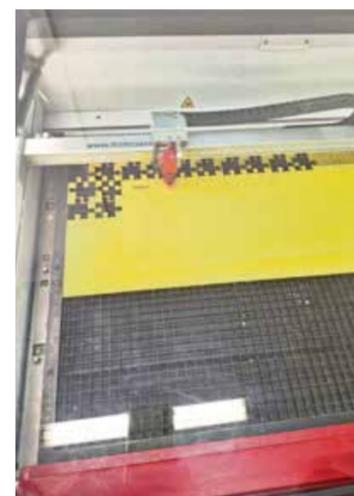
Les ventes et événements

Une partie des porte-clés seront vendus du 15 au 19 avril au SIAMS, offrant une opportunité à la communauté locale de soutenir cette initiative inspirante. De plus, tous les produits seront également disponibles les 19, 22 et 26 avril devant les magasins Migros et Coop de Moutier, permettant ainsi à un public plus large de participer à cette action solidaire.

Une marche sera également organisée le lundi 29 avril, offrant aux participants l'occasion de soutenir la cause en sponsorisant les kilomètres parcourus.

Objectif et impact

Ce projet interdisciplinaire va au-delà de la simple collecte de fonds. En sensibilisant les élèves à la réalité de l'autisme et en encourageant l'inclusion et la solidarité, il offre une occasion précieuse d'éducation et de sensibilisation. En travaillant ensemble pour une cause aussi importante, les élèves des classes APP de Moutier montrent leur capacité à faire une différence dans la société.



A propos des classes APP de Moutier

Les classes APP du ceff artisanat de Moutier offrent un environnement d'apprentissage unique aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. En mettant l'accent sur la personnalisation de l'enseignement et le développement des compétences individuelles, l'enseignement au sein de ces classes vise à promouvoir la réussite académique et sociale de chaque élève. ■ CEFF

Publireportage

Dix ans et toujours autant d'entrain !

Le 1^{er} avril 2015, le chef Fabian Adam et son épouse Keunhyung reprenaient l'exploitation du restaurant du Golf aux Bois. Cette année, l'établissement a ouvert ses portes le vendredi 29 mars et propose quelques nouveautés à l'occasion de la dixième saison anniversaire du restaurant.



Toute l'équipe du restaurant du Golf des Bois se réjouit de vous accueillir

Le couple est toujours aussi motivé et toujours plein d'idées pour faire vivre des expériences uniques à leur fidèle clientèle.

La convivialité et la qualité avant tout

Pour Fabian Adam, le maître-mot est l'accueil et la convivialité, le respect des saisons et les produits de qualité. « Nous voulons que tout le monde se sente bien chez nous et nous faisons tout pour que l'ambiance soit bonne, tant du côté de la clientèle que du côté de la vingtaine d'employés que compte désormais notre entreprise. »

Une autre exigence majeure est celle de la qualité des plats qui sont

servis: ils sont composés de produits frais régionaux et de saison si possible. « Nous faisons aussi des efforts pour rendre nos menus plus sains. Ce qui rend aussi notre cuisine plus créative », explique Fabian Adam.

Tout au long de la saison, d'avril à fin novembre, les menus sont proposés chaque semaine sur une ardoise au fil des saisons. Tous les mercredis les spécialités changent en fonction de la saison et du marché. Vous trouverez sur notre ardoise le menu PGA (menu 4 plats), le speedy golfer set, le plateau convivial à partager à deux, le saladier Marie-Louise (salades composées), la pasta de la semaine et le plaisir du chef, un plat voyageur qui

revisite les recettes de grands-mères, les spécialités asiatiques et la créativité du chef.

Parmi les nouveautés de cette année, le chef se réjouit particulièrement de faire (re)découvrir son véritable Chateaubriand à l'ancienne au mois d'avril.

Des brunchs funky et une ambiance décontractée

Autre nouveauté imaginée par Fabian et Keunhyung Adam: des brunchs qui seront organisés une fois par mois avec un thème culinaire différent, comme l'Italie ou l'Asie, par exemple, et qui devraient se dérouler dans une ambiance très berlinoise, décontractée et conviviale, une occasion de bien manger, mais aussi un peu de faire la fête.

Et les incontournables, tels que le tartare de bœuf, coupé au couteau en été, les moules de bouchot, les fruits de mer et les poissons frais seront toujours d'actualité. Des soirées à thèmes comme la Saint-Martin et les soirées coréennes sont aussi agendées en 2024.

Pour terminer, l'établissement organisera une garden-party en été pour fêter ce 10^e anniversaire en Musique et en convivialité.

Rappelons encore que le restaurant est ouvert sept jours sur sept et qu'il sert à manger de 11h30 à 22h.

Découvrez le programme complet des événements spéciaux programmés au restaurant du Golf des Bois sur son site internet golfesbois.ch/restaurant ou dans l'annonce ci-contre. ■ TL

A découper et conserver!

Saison 2024 La convivialité



Toutes les semaines nous changeons notre ardoise au fil des saisons
Bon cadeau, organisation de vos événements sur mesure

Mars et avril

- 29-31 mars et 1^{er} avril Fêtons Pâques ensemble (Menu)
- 2 au 16 avril Cramiats de nos pâturages
- 3 au 24 avril Château Brillant en 2 services (filet de bœuf du village flambé cognac, morilles et béarnaise maison)
- 14 avril Brunch du Golf (thème : printemps jurassien) de 11h00 à 16h00
- 20 avril dès 19h Soirée OMAKASE (Menu surprise, cocktail, Château Angélu, Bouvet Jabloir, cigares et whysky)
- 17 au 30 avril Festival de filets de perches frais à la mode du chef

Mai

- 1^{er} au 14 mai Cuisses de grenouilles fraîches de Vallorbe à la mode du chef
- 11 et 12 mai Menu fête des Mamans „surprise pour toutes les Mamans“
- 15 au 30 mai Quinzaine asiatique (Corée, Japon, Asie du Sud)
- 20 mai Brunch (thème : Italia la dolce vita) de 11h00 à 16h00

Juin

- Dès le 1^{er} juin Spécialités estivales, plateau convivial, chanterelles fraîches...
- 9 juin Brunch du Golf (thème: Asia Style) de 11h00 à 16h00

Juillet - Août

- Tartare de bœuf coupé au couteau à la mode du chef
- Poissons de mer, moules de bouchot du Mont-St-Michel
- 20 juillet Garden Party 10^e anniversaire du Restaurant du Golf les Bois
- 1^{er} août Brunch national
- Fin d'été Last minute spécialités estivales

Septembre

- Dès le 13 sept. Ouverture de la chasse. Cerf sauvage frais

Octobre et novembre

- Dès le 5 oct. Chevreuil sauvage des Franches-Montagnes
- Nos mardi, mercredi et jeudi du Terroir
- 2 oct. et du 8 au 10, Menu de la St-Martin à midi et le soir
- du 14 au 17 nov. Avec animation musicale
- 29 et 30 nov. Soirées Coréennes (Menu aux saveurs de la Corée)



Fabian et Keunhyung ADAM, 2336 les Bois, 032 961 18 26
info@restaurantdugolfesbois.ch, www.restaurantdugolfesbois.ch

En salles



AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

IL RESTE ENCORE DEMAIN

VENDREDI 5 AVRIL, 18 H
LUNDI 8 AVRIL, 20 H 15
MARDI 9 AVRIL, 17 H 45
MERCREDI 10 AVRIL, 10 H

De Paola Cortellesi avec Paola Cortellesi, Valerio Mastandrea. Mariée à Ivano, Delia, mère de trois enfants, vit à Rome dans la seconde moitié des années 40. La ville est alors partagée entre l'espoir né de la Libération et les difficultés matérielles engendrées par la guerre qui vient à peine de s'achever. Face à son mari autoritaire et violent, Delia ne trouve du réconfort qu'auprès de son amie Marisa avec qui elle partage des moments de légèreté et des confidences intimes. Leur routine morose prend fin au printemps, lorsque toute la famille en émoi s'apprête à célébrer les fiançailles imminentes de leur fille aînée, Marcella. Mais l'arrivée d'une lettre mystérieuse va tout bouleverser et pousser Delia à trouver le courage d'imaginer un avenir meilleur, et pas seulement pour elle-même. *Un petit miracle! Une tragi-comédie lumineuse sur le patriarcat!* Durée 1h58, âge 12 ans, vo s.t.

GODZILLA X KONG: THE NEW EMPIRE

VENDREDI 5 AVRIL, 20 H 30
SAMEDI 6 AVRIL, 21 H
DIMANCHE 7 AVRIL, 17 H

De Adam Wingard avec Dan Stevens, Rebecca Hall, Brian Tyree Henry. Kong et Godzilla se battent contre une menace inconnue et énorme qui se cache dans notre monde – et qui remet en question toute leur existence. *Godzilla e Kong – Il Nuovo Impero* en révèle davantage sur le combat mythique qui a contribué à l'émergence de ces créatures extraordinaires et les a rendues à jamais indissociables de l'humanité. *La suite de l'aventure avec des scènes d'action énormes!* Durée 1h55, âge 12 ans, français.

LES AVENTURIÉS DE L'ARCHE DE NOÉ

SAMEDI 6 AVRIL, 10 H
MERCREDI 10 AVRIL, 16 H

De Sérgio Machado. Vini et Tito, deux souris artistes de music-hall, voient leurs rêves de succès tomber à l'eau lorsque la Terre est noyée par le Déluge. Aidés par un coup de pouce du destin, ils réussissent à monter à bord de l'Arche de Noé. Propulsés au beau milieu d'un différend opposant les animaux herbivores et carnivores, Vini et Tito ont la solution parfaite pour apaiser les tensions: un concours de chansons! *Un beau film d'aventure.* Durée 1h35, âge voir site, français.



KUNG FU PANDA 4

SAMEDI 6 AVRIL, 15 H
DIMANCHE 7 AVRIL, 14 H
MARDI 9 AVRIL, 15 H 30
JEUDI 11 AVRIL, 15 H 30

De Mike Mitchell. Après trois aventures dans lesquelles le guerrier dragon Po a combattu les maîtres du mal les plus redoutables grâce à un courage et des compétences en arts martiaux inégalés, le destin va de nouveau frapper à sa porte pour... l'inviter à enfin se reposer. Plus précisément, pour être nommé chef spirituel de la vallée de la Paix. Cela pose quelques problèmes évidents. Premièrement, Po maîtrise aussi bien le leadership spirituel que les régimes, et deuxièmement, il doit rapidement trouver et entraîner un nouveau guerrier dragon avant de pouvoir profiter des avantages de sa prestigieuse promotion. Pire encore, il est question de l'apparition récente d'une sorcière aussi mal intentionnée que puissante, Caméléone, une lézarde minuscule qui peut se métamorphoser en n'importe quelle créature, et ce sans distinction de taille. Or Caméléone lorgne de ses petits yeux avides et perçants sur le bâton de sagesse de Po, à l'aide duquel elle espère bien pouvoir réinvoquer du royaume des esprits tous les maîtres maléfiques que notre guerrier dragon a vaincu. Po va devoir trouver de l'aide. Il va en trouver (ou pas?) auprès de Zhen, une renarde corsac, voleuse aussi rusée que vive d'esprit, qui a le don d'irriter Po mais dont les compétences vont s'avérer précieuses. Afin de réussir à protéger la Vallée de la Paix des griffes reptiliennes de Caméléone, ce drôle de duo va devoir trouver un terrain d'entente. Ce sera l'occasion pour Po de découvrir que les héros ne sont pas toujours là où on les attend. *Un film qui ravira petits et grands! Avec des scènes d'action spectaculaires! Un film à voir en famille.* Durée 1h34, âge 6 ans, français.

LA NOUVELLE FEMME

SAMEDI 6 AVRIL, 18 H
DIMANCHE 7 AVRIL, 20 H
MARDI 9 AVRIL, 20 H 15

De Léa Todorov avec Jasmine Trinca, Leïla Bekhti. Lili d'Alengy, cocotte parisienne, est au faite de sa gloire au début du 20^e siècle. Pour cacher sa fille Tina, née avec un handicap, et ainsi préserver sa réputation, elle fuit à Rome où elle rencontre Maria Montessori. La femme médecin a développé une méthode pour aider les enfants qu'on appelle alors déficients à mieux apprendre. Mais elle aussi, qui incarne publiquement la *nouvelle femme*, moderne et émancipée, cache un secret: un enfant né hors mariage. Ensemble, les deux femmes vont s'entraider pour gagner leur place dans ce monde d'hommes et écrire l'Histoire. *Un drame poignant et dense sur l'acceptation de la différence, réalisé avec une infinie délicatesse.* Durée 1h40, âge 10 ans, français.

LE GRAND JOUR DU LIÈVRE

DIMANCHE 7 AVRIL, 10 H
CINÉ-KIDS

De Dace Riduze. Dans ce programme d'animation en marionnettes qui nous vient de Lettonie, des petits pois s'aventurent en dehors de leur cosse, une famille de lièvres s'affaire dans leur fabrique d'œufs de Pâques, l'amour s'immisce entre deux pâtisseries et les animaux de la forêt jouent les gardes forestiers. A travers ces films, laissez-vous transporter dans un monde magique où de tout petits héros vivent de grandes aventures! *Les enfants seront enchantés!* Durée 0h47, âge 3 ans, français.

ARTHUR THE KING

LUNDI 8 AVRIL, 15 H 30

De Simon Cellan Jones avec Mark Wahlberg, Nathalie Emmanuel, Simu Liu. Un capitaine d'une équipe suédoise de course d'aventure rencontre un chien errant blessé à travers la jungle équatorienne. Il parvient à l'amadouer et l'animal se met à le suivre sur les terrains les plus difficiles de la planète. L'homme souhaite ramener son nouveau partenaire en Suède. *Un beau film d'aventure émouvant qui tient en haleine. Il redéfinit ce que signifient vraiment la victoire, la loyauté et l'amitié.* Durée 1h46, âge 8 ans, français.

AU ROYAL À TAVANNES

KUNG FU PANDA 4

VENDREDI 5 AVRIL, 14 H ET 17 H
LUNDI 8 AVRIL, 10 H ET 14 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

ET PLUS SI AFFINITÉS

VENDREDI 5 AVRIL, 20 H
SAMEDI 6 AVRIL, 21 H
DIMANCHE 7 AVRIL, 17 H

De Olivier Ducrey. Usé par vingt-cinq ans de vie commune, le couple formé par Xavier et Sophie semble à bout de souffle. Et le moins que l'on puisse dire c'est que l'idée de Sophie d'inviter à dîner leurs voisins, Adèle et Alban, n'enchante pas Xavier. Il reproche à ce couple, visiblement très amoureux, son manque de discrétion, surtout la nuit! Au contact de ces voisins aux mœurs débridées, Xavier et Sophie vont devoir se confronter à leur réalité, avant d'être poussés dans leur retranchement par une proposition quelque peu... indécente. Durée 1h17, âge 12 ans, français.

JOAN BAEZ I AM A NOISE

SAMEDI 6 AVRIL, 17 H
DIMANCHE 7 AVRIL, 20 H
MARDI 9 AVRIL, 20 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

UNE VIE

LUNDI 8 AVRIL, 18 H

De James Hawes avec Anthony Hopkins, Jonathan Pryce. A l'âge de 29 ans, Nicholas Winton s'est engagé à sauver des enfants réfugiés de Tchécoslovaquie en les faisant sortir des camps de la mort d'Hitler pour les mettre en sécurité dans des familles d'accueil britanniques. Il a réussi à sauver 669 enfants avant que la guerre n'éclate. Un demi-siècle plus tard, Nicholas Winton retrouve les enfants qu'il a sauvés et qui sont aujourd'hui adultes. *Un film bouleversant porté par une prestation poignante de Anthony Hopkins!* Durée 1h49, âge 12 ans, français.

HORS-SAISON

MERCREDI 10 AVRIL, 18 H

De Stéphane Brizé avec Guillaume Canet, Alba Rohrwacher. Laurent, un acteur connu, approche la cinquantaine. Hélène est professeur de piano, la quarantaine. Lui habite Paris. Elle, une petite cité balnéaire en bord de mer. Ils se sont aimés il y a une quinzaine d'années. Puis séparés. Le temps est passé, chacun a suivi sa route, les plaies se sont refermées et les colères se sont apaisées. Lorsque Laurent va tenter de diluer sa mélancolie dans les bains à remous d'une thalasso, il retrouve Hélène par hasard. *Un drame relationnel plein de mélancolie sur l'amour et les opportunités manquées!* Durée 1h55, âge 16 ans, français.

NOUS, LES LEROY

MERCREDI 10 AVRIL, 20 H 15
JEUDI 11 AVRIL, 20 H 15

De Florent Bernard avec Charlotte Gainsbourg, Lily Aubry, José Garcia. Sandrine Leroy annonce à son mari Christophe qu'elle veut divorcer. Leurs enfants ont bientôt l'âge de quitter la maison. Dans une opération de la dernière chance aussi audacieuse qu'in vraisemblable, Christophe organise un week-end pour sauver son mariage: un voyage passant par les endroits clés de l'histoire de leur famille. *Un voyage qui ne va pas être de tout repos. Un très beau film qui sort des clichés! Un road trip doux et amer!* Durée 1h43, âge 12 ans, français.

JOAN BAEZ I AM A NOISE

JEUDI 11 AVRIL, 17 H 45

De Karen O'Connor avec Joan Baez, Bob Dylan. Portrait intime de la légende de la musique américaine et militante des droits civiques, Joan Baez. *Une aventure émouvante! Les ombres et lumières de la sirène folk!* Durée 1h53, âge 12 ans, vo s.t.



OPÉRATION SILENCE: L'AFFAIRE FLÜKIGER

LUNDI 8 AVRIL, 20 H

De Werner Schweizer avec Sonja Riesen. Une série de morts mystérieuses secoue la région du Jura francophone à l'automne 1977: l'aspirant-officier Ruedi Flükiger, porté disparu, est retrouvé mort, décheté par une grenade à main. Presque au même moment, le corps du président de l'employeur allemand Schleyer, pris en otage par la Fraction Armée Rouge (RAF), est retrouvé à Mulhouse. Peu après, une fusillade éclate au poste-frontière de Fahy, au cours de laquelle deux membres de la RAF sont arrêtés. Puis le policier A. Rychen, chargé d'enquêter sur les décès, abat son collègue. R. Heusler envoie une lettre de revendication dans le style de la RAF à ses propres autorités. Tout cela juste avant la votation fédérale pour savoir si le Jura doit devenir un canton à part entière. C'est en effet l'objectif du président de la Confédération Kurt Furgler, qui veut enfin résoudre le conflit jurassien par cette votation populaire. Durée 1h44, âge 12 ans, vo s.t.

LES AVENTURIÉS DE L'ARCHE DE NOÉ

MERCREDI 10 AVRIL, 14 H
JEUDI 11 AVRIL, 10 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

S.O.S FANTÔMES: LA MENACE DE GLACE

MERCREDI 10 AVRIL, 17 H
JEUDI 11 AVRIL, 20 H

De Gil Kenan avec McKenna Grace, Paul Rudd. La famille Spengler revient là où tout a commencé – à la fameuse caserne de pompiers de New York – pour faire alliance avec l'équipe d'origine, qui a mis au point un laboratoire de recherche tout secret en vue de faire entrer la chasse aux fantômes dans une ère nouvelle. Mais lorsque la découverte d'un artefact ancestral libère une force maléfique, les membres, nouveaux et anciens, se doivent d'unir leurs efforts pour protéger leur maison et épargner au monde une seconde ère glaciaire. Durée 1h55, âge 12 ans, français.

GODZILLA X KONG: THE NEW EMPIRE

MERCREDI 10 AVRIL, 20 H
JEUDI 11 AVRIL, 17 H, [HD](#)

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

Programme et réservations



Jeux

Sudoku inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3. **Mot mêlé** rayez dans la grille tous les mots de la liste. Ils peuvent se croiser et se lire en tous sens: de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement ainsi qu'en diagonale.

6								9
7	5	8			6			3
			2					7
	3		7			4		
	7						8	
		6			4		2	
9				2				
	6		4			3	7	2
1								6

Z	U	C	V	A	J	C	Z	D	N	F	M	R	W
V	J	T	W	D	I	I	I	D	J	Q	E	Z	Z
B	U	Y	J	W	D	E	X	G	X	S	R	J	A
Z	W	A	H	D	U	J	A	F	U	T	B	G	N
J	H	S	E	C	K	T	E	E	T	E	M	E	W
D	A	J	Y	T	R	S	R	W	B	U	R	R	B
B	C	Q	R	E	R	C	I	M	D	X	V	I	C
J	K	P	S	N	R	A	O	N	R	R	L	O	R
R	G	S	O	R	W	U	M	J	K	L	P	N	I
Z	E	A	Q	M	U	P	E	G	E	I	X	E	B
D	P	N	E	P	Y	X	M	T	N	V	N	S	T
S	F	V	K	E	L	I	Q	E	C	G	E	C	F
W	L	Z	R	F	L	D	W	I	F	A	G	O	K
X	H	N	F	N	X	B	J	A	P	J	A	C	F

- ACTEUR
- BLE
- DESSERT
- IONESCO
- AGEN
- COPINE
- DIEU
- MARTEAU
- BILLET
- CREUSER
- GUERIR
- MEMOIRE

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

5	8	2	7	1	9	6	4	3
4	6	7	2	5	3	8	9	1
3	1	9	4	6	8	5	7	2
7	5	6	3	4	1	9	2	8
1	2	8	6	9	5	4	3	7
9	4	3	8	2	7	1	5	6
8	7	1	9	3	4	2	6	5
6	9	5	1	7	2	3	8	4
2	3	4	5	8	6	7	1	9

A	M	S						
F	I	G	I	N	I	E	I	N
A	N	A	S	E	A	U	A	A
A	C	R	A	G	R	I	C	
E	M	E	U	G	R	O	C	K
O	S	C	I	E	I			
P	V	C	A	S	T	I	A	
I	O	N	S	E	R	G	S	
B	R	E	S	I	M	A	E	
L	A	V	E	N	A	I	S	
E	N	A						

ORGANE

Rubrique offerte par

A. Di Donato & Fils sàrl
Entreprise de peinture

Gyserie - Façades
Tapisseries - Isolation de façades
Location d'échafaudages
Transformations

2608 COURTELARY
032 944 12 47
079 432 07 74

VOLLEYBALL CLUB PÉRY

Rétrospective de la saison 2023/2024

Une saison riche en engagement et en détermination de la part des joueurs et joueuses vient de se terminer. Voici un aperçu des performances réalisées par chaque équipe.

Dames 3^e ligue

L'équipe évoluant avec un mélange de jeunes joueuses et de joueuses plus expérimentées a fait preuve d'une belle cohésion tout au long de la saison.

La forte concurrence lors du premier tour n'a pas permis à l'équipe de se qualifier pour le groupe promotion. C'est dans le groupe relégation que l'équipe a évolué lors du deuxième tour en se classant deuxième après un match très disputé contre BMV.

Dames 5^e ligue

L'équipe de 5^e ligue, composée de joueuses motivées et déterminées à se placer en haut du classement, a réalisé une performance remarquable, se classant deuxième derrière Tramelan grâce à 14 belles victoires, ne concédant que deux défaites tout au long du championnat.

Juniors M15

Les jeunes joueuses du VB Péry, évoluant dans la catégorie des juniors M15, ont fait preuve d'une jolie progression tout au long de la saison.

Leur engagement envers l'amélioration personnelle et collective a été exemplaire, les conduisant à une belle troisième place dans leur groupe.

Kids Volley

L'équipe mixte de Kids Volley du VB Péry a incarné l'esprit de l'apprentissage et du plaisir du jeu. Malgré un effectif modeste, les jeunes joueurs et joueuses ont fait preuve d'une belle énergie et ont participé à 4 tournois.

Le VB Péry tient à remercier chaleureusement ses supporters pour leur présence et leurs encouragements et se réjouit de les revoir lors de la saison prochaine! ■ MS

Dames 3^e ligueDames 5^e ligue

Juniors M15



Kids Volley

VOLLEYBALL CLUB LA SUZE

Clap de fin pour le championnat

Bilan de la saison des équipes évoluant dans les ligues actives

D1

Notre équipe évoluant au niveau national arrive au terme de cette saison 23-24 avec une 3^e place des *final four* opposant les groupes A et B.

Après une saison remplie de victoires (17 contre 5 défaites), l'équipe termine à la 2^e place du tour qualificatif. En demi-finale, les joueuses cèdent malheureusement face à Oberdiessbach, équipe invaincue cette saison, première du groupe B. Elles terminent toutefois sur une bonne note en battant Aarberg 3-0 pour terminer à une belle 3^e place finale des groupes A/B.

D2A

Challenge réussi pour cette équipe qui, pour rappel, a intégré cette saison de nombreuses jeunes joueuses. Ce n'était pas gagné d'avance! Merci aux jeunes M17 d'avoir su relever le défi et merci aux anciennes d'avoir su les intégrer. Quand on veut, on peut!

Chacune a mis la main à la pâte et a bossé dur en assurant une présence exemplaire aux entraînements. Une belle équipe donc qui termine son championnat à la troisième place, résultat du travail fourni. Il y a encore une marge de progression importante à aller chercher la saison prochaine, dans la continuité, car toutes les joueuses ont d'ores et déjà signé leur engagement!

D2B

Cette équipe, passée de 4^e ligue en 2^e ligue en deux saisons, n'a malheureusement pas réussi à maintenir sa place dans cette catégorie, terminant à la dernière place du classement. Elles étaient pourtant bien parties, en fin de premier tour, pour une belle montée en puissance grâce au travail effectué et à leur motivation. C'était sans compter les nombreuses blessures qui sont venues réduire lourdement le contingent et ainsi, notamment, les possibilités de travail tactique. Il convient toutefois de souligner les progrès effectués par ces filles pour qui il s'en est souvent fallu de peu et qui ont tout de même réussi à tenir tête aux autres équipes de la catégorie.

H2

Notre équipe H2 termine le championnat à la deuxième place à un seul petit point des premiers. Heureux vainqueur de la coupe jura-seeland, ils finissent cette saison sur une note positive. Les gars de la H2 ont su garder la tête froide pour maîtriser la finale du début à la fin. Une saison réussie et exemplaire sans aucune défaite durant le deuxième tour!

H3

Pour leur première saison en équipe active le résultat est plus que réjouissant. Après un premier tour où il a fallu prendre ses marques et essayer de pouvoir jouer un peu plus rapide, les matchs de mi-décembre à fin mars

ont démontré une réelle progression et cohésion de jeu avec de jolis moments d'échange. Plusieurs matchs ont été perdus sur le fil 3-2 notamment par manque de constance dans des situations critiques. Mais toute l'équipe en retire une belle satisfaction à la fin de la saison. Il faut dire qu'un sympathique noyau d'une dizaine de joueurs a suivi les entraînements semaine après semaine avec un bel engagement. L'équipe a même accueilli une nouvelle recrue durant le championnat qui s'est vite adaptée.

D3M23

Suite à leur titre en catégorie junior M17 obtenu à l'issue de la saison précédente, les jeunes recrues de la Suze se sont retrouvées en tant qu'équipe junior intégrée en 3^e ligue. Cette formule, propre à l'association régionale, permet en effet à ces jeunes de prendre part à un championnat actif correspondant à leur niveau de jeu.

Pour la plupart déjà impliquées en 2^e ou 4^e ligue, les Suzettes ont su brillamment relever le défi. Qualifiées dans le groupe titre à l'issue du premier tour, elles ont longuement tenu la dragée haute au VBC Tramelan dont la promotion était l'objectif avoué. En effet, il aura fallu une panne d'électricité pour que le titre leur échappe... Menant 2-1 lors de la rencontre à Tramelan, cet incident mit un terme prématuré à la rencontre qui fut reportée à une date où les camps de ski

auront empêché d'aligner le contingent au complet... S'en est suivi une défaite rageante mais qui, au final, n'a pas eu de conséquence puisqu'en tant qu'équipe junior intégrée, la Suze ne pouvait pas espérer une promotion. Une seconde place très honorable pour la relève de la Suze dont l'état d'esprit et l'engagement ont été exemplaires tout au long de la saison.

D4

Les filles de notre D4 ont, au fil de la saison, pris l'habitude de jouer ensemble pour finir par former un contingent uni. Elles ont très bien réussi à intégrer une grande partie des filles de l'équipe M17 qui ont été invitées à venir renforcer le groupe à la fois aux matchs et aux entraînements. Ces jeunes filles ont ainsi pu améliorer leurs compétences techniques et

bénéficier d'un niveau de jeu plus challengeant que celui des ligues juniors. La bonne collaboration entre ces filles âgées de 13 à 20 ans a été le point le plus important pour faire grandir ensemble un groupe nouveau qui, après une première saison délicate, peut clairement espérer mieux pour le prochain championnat.

Un grand bravo à toutes ces équipes! Et un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent pour offrir la possibilité aux jeunes et moins jeunes de la région de pratiquer ce sport dans les meilleures conditions possibles! Le club ne pourrait pas fonctionner sans elles. Merci également à nos supportrices et supporters! Nous nous réjouissons d'avance de vous revoir nombreuses et nombreux au bord des terrains la saison prochaine! ■ CA

PRO SENECTUTE

Gymnastique

Sélection de cours de gym dans lesquels il reste encore des places : lundis de 9h à 10h à La Chaux-de-Fonds; mardis de 15h15 à 16h15 à Travers; jeudis de 17h30 à 18h30 à Hauterive. Inscription: 032 886 83 02.

Danse

Danse assise: jeudis de 14h à 15h à Diesse Danser et bouger en musique tout en étant assis sur une chaise. Possible également en fauteuil roulant. Inscription: 032 886 83 86.

PRO SENECTUTE

Agenda

VENDREDI 5 AVRIL

- Imériennes, Saint-Imier, dès 17h
- Concerts de rock, Ménades et Save My Skin, étage de la Fabrik, Tramelan, portes 20h30
- Raoul Eden en apéro-concert, Espace noir, Saint-Imier, 19h
- EJE Saint-Imier, 14h-17h30, jeu FC24, jeunes dès la 6H

SAMEDI 6 AVRIL

- Cours de taille, r.d.v. à 9h devant le bâtiment communal de Sonvilier
- Imériennes, Saint-Imier, dès 19h
- Atelier reliure, *fabrique ton carnet*, CIP, Tramelan, 10h-12h
- Dr Koul et Jeune Fuco LVS en concert, Espace noir, Saint-Imier, 21h
- Vide-grenier, 10h-16h, Fritz-Marchand 16a, Sonvilier

DIMANCHE 7 AVRIL

- Vide-grenier, 10h-16h, Fritz-Marchand 16a, Sonvilier

MARDI 9 AVRIL

- Bourdon Mobile et Jazz n'Guns, Espace noir, Saint-Imier, dès 19h

MERCREDI 10 AVRIL

- EJE Saint-Imier, 14h-17h30, brico-croco, jeunes dès la 6H

JEUDI 11 AVRIL

- EJE Saint-Imier, 14h-17h30, ciné-club, jeunes dès 6H
- Parcours gonflable pour tous, terrain de foot ou hall de gym, Renan, 13h30-17h30, par EJE

VENDREDI 12 AVRIL

- EJE Saint-Imier, pêche dans la Suze, 13h30-17h30, jeunes dès la 6H

SAMEDI 13 AVRIL

- Troc solidaire Unis'son, halle de gym, Sonceboz
- Vernissage de l'exposition de peintures de Jean Pierre Béguelin, CIP, Tramelan, 18h
- Soirée à deux bals avec éviDanse, CCL, Saint-Imier, 18h

DIMANCHE 14 AVRIL

- Troc solidaire Unis'son, halle de gym, Sonceboz
- Chasse aux œufs de Narnia, Orvin, 14h

MARDI 16 AVRIL

- Marche printanière avec repas de midi de AABA, 10h30-15h, inscription obligatoire

MERCREDI 17 AVRIL

- Cyberthé pour les séniors, dès 65 ans, EJE, Saint-Imier, 10h-12h
- EJE Saint-Imier, 14h-18h, tournoi FC24, jeunes dès la 6H; 13h30-17h, MIA, activités pour les enfants dès la 2H

JEUDI 18 AVRIL

- Saintimania, salle de spectacles, Saint-Imier
- EJE Saint-Imier, 15h15-18h30, ping-pong et activités ext., jeunes dès la 6H

VENDREDI 19 AVRIL

- Saintimania, salle de spectacles, Saint-Imier
- EJE Saint-Imier, 15h15-21h30, repas communautaire sur insription, jeunes dès la 6H

SAMEDI 20 AVRIL

- Saintimania, salle de spectacles, Saint-Imier
- Café réparation, vide-dressing et vide-grenier du SEL de la Suze, halle polyvalente, Sonceboz, de 11h à 17h

DIMANCHE 21 AVRIL

- Journée de l'autisme, animations pour les familles, CIP, Tramelan, 13h30-17h

EXPOSITIONS

- Exposition de dessins, lithographies du dessinateur Francisque Poulbot, La Roseaie, Saint-Imier, 7 jours sur 7
- Exposition de peintures de Guillaume Vauthier, Espace noir, Saint-Imier, jusqu'au 21 avril, de 10h à 22h
- Exposition de peintures de Jean Pierre Béguelin, CIP, Tramelan, du 13 avril au 18 mai. Lu-ve de 8h à 20h, sa et di de 15h à 18h

Communes

Pour les horaires particuliers (fin d'année, vacances), veuillez vous référer aux avis ou aux sites internet.

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 0153, avs@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi: 8h30-11h30 et 17h-18h, mardi-jeudi: 8h30-11h30 et 16h-17h, vendredi: 8h30-11h30, Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi: 15h-18h, mercredi: 14h30-16h30, jeudi: 9h30-12h, Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 16h-18h, rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Lundi-jeudi: 7h30-11h45 (après-midis sur rendez-vous préalable), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi: 16h-18h, mercredi et jeudi: 10h-12h; permanence téléphonique: lundi et jeudi: 9h-12h et 14h-17h, mercredi et vendredi: 9h-12h, rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16h-18h, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30), mercredi: 10h30-12h, vendredi: 10h30-12h, La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi: 8h-12h et 13h30-18h30, mardi-vendredi: 8h-12h, rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mercredi: 11h-13h et 16h-18h, route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIER** Lundi et mercredi: 9h-11h30 et 14h-17h, mardi: 14h-17h, jeudi: 14h-18h, vendredi: 9h-16h, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi: 15h-17h, Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8h-12h et 16h-18h, mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h et 16h-17h30, vendredi: 8h-12h, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. **SONVILIER** Mardi et mercredi: 8h-12h, jeudi: 8h-12h et 13h30-17h30, permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 13h30-15h30, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche *Les Razmokets*: 032 940 14 86. Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66. Ecole de Mont-Soleil *Aux Pruats*:

032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9h-11h45 et 14h-16h45, mercredi: 14h-16h45, jeudi: 9h-11h45 et 14h-18h, vendredi: 9h-11h45 et 14h-16h, Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Lundi-jeudi: 9h-12h, rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

Loisirs

BIBLIOTHÈQUE

CORGÉMONT Mardi 9 avril: 15h15-17h, gare. **FRINVILLIER** Mardi 23 avril: 16h15-17h, entrée du village. **LA FERRIÈRE** Samedi 13 avril: 9h45-11h45, commune. **ORVIN** Mardi 9 avril: 17h45-19h30, centre du village. **PLAGNE** Vendredi 26 avril: 17h30-19h15, ancienne école primaire. **ROMONT** Vendredi 26 avril: 16h-17h, entrée du village. **SONCEBOZ** Mardi 30 avril: 16h30-19h30, commune. **VAUFFELIN** Vendredi 26 avril: 14h30-15h30, place du village, www.bibliobus.ch.

BIBLIOTHÈQUES, LUDOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUES

CORMORET Bibliothèque Mardi: 17h-18h30, collège, 2612 Cormoret. **CORTÉBERT Bibliothèque** Mercredi: 13h30-14h et 19h30-20h, école, rez-de-chaussée, 2607 Cortébert. **COURTELARY Bibliothèque** Lundi: 15h-17h30, mardi: 17h-19h, jeudi: 15h-16h30, vendredi: 9h30-10h30, collège, 2608 Courtelary. **PÉRY-LA HEUTTE Bibliothèque** Mardi: 15h15-17h15, jeudi: 17h-19h, collège, 2603 Péry-La Heutte. **SAINT-IMIER Bibliothèque régionale** Mercredi: 14h-18h, jeudi: 9h-18h, vendredi: 9h à 19h. Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliothèque, catalogue en ligne: nouveautés. **Ludothèque** Mercredi et vendredi: 15h-18h, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, info@ludothequesaintimier.ch, 077 456 82 00, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque. **SONVILIER Bibliothèque** Lundi: 17h30-19h30, mercredi: 16h-18h, collège, 2615 Sonvilier. **TRAMELAN Médiathèque du Centre interrégional de perfectionnement (CIP)** 1^{er} samedi du mois: 9h-12h, lundi-vendredi: 13h-18h, mercredi: 13h-20h, chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, www.cip-tramelan.ch. **VILLERET Bibliothèque** Mardi: 9h-10h et 15h-18h, jeudi: 18h15-19h, rue principale 20, 2613 Villeret.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

LA TANNE Archives et Bibliothèque de la Conférence Mennonite Suisse Visite guidée sur demande (15 francs par personne), chapelle du Jean Gui, Jean-Gui 53, 2720 Corgémont, 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **SAINT-IMIER Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)** Sur rendez-vous, en principe, lundi et mercredi: 9h-17h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **Mémoires d'Ici** Lundi et jeudi: 14h-18h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

CHOCOLATERIES

COURTELARY Chez Camille Bloch Parcours Découverte: mardi-dimanche 9h30-18h (dernière entrée à 16h30). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche 9h30-18h. La place de jeux: mardi-dimanche 9h30-18h. Grand-Rue 21, 2608 Courtelary, 032 945 13 13, welcome@chez-camillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch. **Christophe Chocolatier** Lundi-vendredi: 8h30-12h30 et 14h-18h30, samedi: 8h-16h, dimanche: 10h-12h. Grand-Rue 48, 2608 Courtelary, 032 944 30 68, info@christophe-chocolatier.ch, www.christophe-chocolatier.ch.

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT Gym Seniors: mercredi, dames 9h-10h, messieurs 10h-11h, mixtes 14h-15h, halle de La Combe, 2606 Corgémont, 079 105 40 34 (Danielle Beraldo). **CORMORET Gym des aînés Bel Automne**: mardi 9h-10h15, salle de gym, 2612 Cormoret, 032 944 18 02 (Fifi). Gym-parents: mercredi 10h-11h, salle de gym, 2612 Cormoret, 079 713 01 84 (Catherine Huguélet). **COURTELARY Gym dames**: lundi 19h30-20h30, salle de gym, 2608 Courtelary. Volley dames: mercredi 20h-22h, salle de gym, 2608 Courtelary, feminasportsfsc@gmail.com. Gym des aînés: mercredi 14h-15h, 032 944 18 02, salle de gym, 2608 Courtelary. **ORVIN** Lundi: 16h30, halle, 2534 Orvin. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14h15, halle de Péry, 2603 Péry-La Heutte. Fit Challenge: samedi ou dimanche (variable): 11h-12h, place rouge, 2603 Péry-La Heutte, 079 580 79 16, gratuit. **PLAGNE** Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires), centre communal, 2536 Plagne. **SONCEBOZ Ladyfit (femmes)**: mardi 19h30-20h30, halle de gym, 2605 Sonceboz, ladyfit-sonceboz@gmail.com, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an. **VILLERET Gym des aînés**: lundi 17h-18h, halle de gym, 2613 Villeret.

JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE Centre Animation jeunesse (CAJ) Mercredi: 13h-19h, jeudi: 13h30-18h, vendredi: 15h-21h, centre communal, rue du Collège 10, 2603 Péry, 079 137 65 41, www.pery-laheutte.ch. **SAINT-IMIER Espace Jeunesse Erguël** Mardi: 16h-18h, accompagnement projet individuel ou de groupe jeunes de 10 à 20 ans. Mercredi: 14h-18h, animations (voir programme sur le site internet). Deux mercredis par mois: 13h30-17h, animations pour enfants de la 2^e à 5^e Harmos, dans les locaux de la Maison d'ici et d'ailleurs, rue de La Chapelle 2, 2610 Saint-Imier, 2 francs par enfant (dates sur le site internet et réseaux sociaux). Jeudi: 15h15-18h30, animations (voir programme sur le site internet). Vendredi: 15h15-21h30, animations et un repas communautaire par mois (voir programme sur le site internet). Jeunes dès la 6^e Harmos jusqu'à 20 ans qui sont domiciliés à Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Rue de la Zouc 1, 2610 Saint-Imier, 032 940 12 17, ☎ 077 481 71 34, espacejeunesse@saint-imier.ch, 📍 espacejeunesse.derguel, 📍 espacejeunesseerguel, 📍 Espace Jeunesse D'Erguel eje_2610. **TRAMELAN Action Jeunesse Régionale (AJR)** Jeudi: 16h-18h, vendredi: 17h-21h, rue du Pont 20, 2720 Tramelan.

MUSÉES

ORVIN Maison des Sarrasins Ouvert sur demande, entrée libre, au cœur du village, 2534 Orvin, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch. **SAINT-IMIER Musée Longines** Lundi-vendredi: 9h-12h et 14h-17h, réservation recommandée, Les Longines 8, 2610 Saint-Imier, 032 942 54 25, www.longines.com/fr-ch/universe/museum. **Musée de Saint-Imier** rue Saint-Martin 8, 2610 Saint-Imier, 032 941 14 54, musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch.

PISCINES

SAINT-IMIER Piscine d'Erguël Ouverture de mai à septembre, sur le Pont 24, 2610 Saint-Imier, 032 941 28 42 (contact principal: commune de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, 032 942 44 56, info@saint-imier.ch, saint-imier.ch). **SAINT-IMIER Piscine couverte** Fermée jusqu'à nouvel avis, elle reste accessible pour les écoles avec son bassin de 16 mètres de longueur sur 5 mètres de large, Beau Site 1, 2610 Saint-Imier. **TRAMELAN Piscine du Château** Ouverture en mai, lundi-dimanche: 9h-20h (19h dès le 21 août), fermeture en septembre, Chemin du Château 30, 2720 Tramelan, caisse et réservation écoles: 032 487 59 50, buvette: lundi-jeudi et dimanche: 9h-23h30, vendredi-samedi: 9h-00h30, 032 487 59 26.

SKI, RAQUETTES, MARCHÉ

COURTELARY Ski club Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer! Gardiennage: 6 et 7 avril assurés par Yannick Stauffer et Loane Bechtel.

Services

CARTONS DU CŒUR

JURA BERNOIS Mercredi: 8h30-11h30, 079 656 36 00, dates de fermeture sur www.cartons-du-coeur-jb.ch.

NEZ ROUGE

SUISSE 0800 802 208, www.nezrouge.ch.

TABLE COUVRE-TOI

SAINT-IMIER Mardi: 10h-10h45, 032 942 44 94, www.tischlein.ch.

Urgences

Ambulance 144
Centre antipoison 145
Feu 118
Police 117

DENTISTE DE GARDE

JURA BERNOIS 032 466 34 34.

DÉPANNAGE

DISTRICT DE COURTELARY 032 489 28 28 (centrale). **Touring Club Suisse (TCS)** 0800 140 140.

HÔPITAUX

Hôpital du Jura bernois Moutier: 032 494 39 43, Saint-Imier: 032 942 24 22, www.hjbe.ch.

MÉDECINS DE GARDE

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE 24 heures sur 24, 032 941 37 37. **ORVIN, SAUGE ET ROMONT** 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18h-8h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PHARMACIES DE GARDE

Éventuellement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée. **SAINT-IMIER** Du 5 au 11 avril: pharmacieplus du vallon, 032 942 86 86. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45. **TRAMELAN** Du 5 au 11 avril: pharmacieplus Schneeberger, 032 487 42 48. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 18h30-18h45.

PSYCHIATRIE

RÉGION BIENNOISE Service pour personnes en détresse, les proches et les médecins, 0848 000 660, 24 heures sur 24 tous les jours de l'année.

SERVICES FUNÈBRES (PERMANENCE)

VALLÉE DE TAVANNES Par8 0848 77 88 88. **VALLON DE SAINT-IMIER Paroisses réformées de l'Erguël** 0800 225 500.

SOINS À DOMICILE

BAS-VALLON Service d'aide et de soins à domicile route de Sonceboz 1, 2604 La Heutte, 032 358 53 53, téléphone national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch. **VALLON DE SAINT-IMIER Service d'aide et de maintien à domicile, soins en diabétologie** chemin des Pâturages 2, 2612 Cormoret, 079 439 28 95, samaid@bluewin.ch, www.samaid.com. **Service d'aide et de soins à domicile** rue de Jonchères 60, 2610 Saint-Imier, 032 941 31 33, info@sasdoval.ch, www.sasdoval.ch.

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

Impressum

Journal d'annonces et d'information, 12500 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Editeur**: Imprimerie Bechtel SA, Bellevue 4, 2608 Courtelary. **Heures d'ouverture**: lundi-jeudi: 7h30-12h et 13h30-17h, vendredi: 7h30-12h. **L'équipe** Rédacteur en chef: Stéphane Bechtel. Mise en pages: Coraline Bolle (responsable), Claude Sansonnens, Nathalie Rose, Maéva Lauber (apprentie). Correction et facturation: Nicole Lorli. Publicité: Franziska Bechtel. Impression: Druckzentrum Bern. Distribution: La Poste.

Contact: 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. **Tarifs**: rédactionnel: voir charte éditoriale (QR-code ci-dessus), annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise). **Délais de remise des publications**: sport, paroisses, divertissement et utile: lundi soir. *Feuille Officielle du District de Courtelary*: mardi 12h. Rédactionnel et annonces: mercredi 9h. Adieux: mercredi 9h ou sur demande.

Grand Chasseral imprimé en suisse

TEAM VALLON

Les juniors B1 en finale de la Coupe neuchâteloise

A Saint-Imier, les juniors B1 recevaient le FC La Chaux-de-Fonds pour la demi-finale de la Coupe neuchâteloise

L'équipe locale est tout de suite bien entrée dans le match, désireuse de prendre sa revanche en regard du match nul concédé la semaine précédente en match de championnat contre cette même équipe, même équipe ou presque puisqu'il y avait 4 joueurs évoluant en Youth League dans cette rencontre. Dominant les débats, les joueurs locaux pressent les juniors neuchâtelois dans leur camp. Toutefois, après 15 minutes de jeu, l'arbitre accorde un penalty aux visiteurs, alors que la faute était à plus de 2 mètres en dehors des 16 mètres. Les visiteurs ne manquent pas l'occasion et atteignent ainsi la pause sur le score de 0-1.

Les juniors B1 reviennent sur le terrain avec encore plus d'envie de bien faire et la ferme volonté de renverser la situation. Concentrée et motivée, la formation locale score à trois reprises et mène ainsi 3-1 à la 90^e minute. L'arbitre ajoute 9 minutes de temps additionnel dont il est le seul à connaître la raison (!) et La Chaux-de-Fonds revient à 3-2. Les juniors du Team Vallon parviennent toutefois à sauvegarder leur maigre avantage et obtiennent ainsi une victoire plus que méritée.

Ce succès leur permet de se qualifier pour la finale qui se déroulera à La Chaux-de-Fonds le 19 mai. Bravo à tous et au nombreux public présent.

Juniors A

Les juniors A ont entamé leur championnat en Youth League à Muri. Ce n'est pas sans une certaine nervosité et une pression de vouloir bien faire qu'ils ont bien commencé cette première mi-temps. Le jeu est assez équilibré, mais, sur deux fautes individuelles, ils encaissent 2 buts. Juste avant le thé, de manière méritée, ils reviennent à 2-1. Le début de la seconde mi-temps a vu les jeunes visiteurs prendre l'ascendant sur leurs adversaires et revenir à 2-2. Malheureusement, sur une nouvelle perte de balle individuelle, ils encaissent un troisième but, puis un quatrième anecdotique.

Malgré cette défaite, les juniors A du Team Vallon n'ont de loin pas démerité



Team Vallon C2B

et auraient mérité un point. A noter que la rencontre s'est déroulée sur un superbe terrain en herbe et que le jeu présenté était vraiment bien. Dévoluer dans cette catégorie dans laquelle ils ne pourront que progresser est un réel plaisir.

Juniors C1

Contraints de jouer en terres neuchâteloises car le terrain était impraticable à Sonvilier, les juniors C1 étaient opposés, en demi-finale de la Coupe neuchâteloise, à la même équipe qu'ils avaient rencontrée et battue 5-2 en championnat il y a une semaine. Malheureusement, cette fois-ci, le résultat n'a pas du tout été le même, puisqu'ils ont été battus 5-0. Quatre occasions nettes en 1^{re} mi-temps, hélas non concrétisées, un 0-0 à la pause et c'est le capital confiance qui s'envole. Au contraire, un adversaire qui marque sur sa première action et c'est le plein de confiance pour la formation du Littoral. Tout va très vite en foot. Valeureux, mais nettement

moins joueurs que lors de leur première confrontation, les joueurs du Team Vallon ont dû laisser la victoire et la place en finale au FC Peseux.

Juniors C2B

Pour leur premier match du second tour, les juniors C2B se sont déplacés à Courtételle pour s'y mesurer au FC local. Après un premier tour laborieux dans un groupe 1^{er} degré hors de leur portée, les jeunes Vallonniers avaient hâte d'entamer leur première rencontre dans le groupe 2^e degré plus à leur niveau. Face à un adversaire abordable sur le papier, les visiteurs connaissent un début de partie bien compliqué, enchaînant les erreurs techniques et les cadeaux. Ainsi, après 15 minutes de jeu, ils sont menés 2-0. Après quelques changements et nouvelles consignes des coaches, l'équipe montre un tout autre visage et aligne les belles phases de jeu et occasions dangereuses, et c'est en toute logique qu'ils réduisent le score juste avant la

seconde période est nettement dominée par les juniors du Team Vallon qui recollent au score dès la reprise. Dès lors, ils prennent définitivement le jeu à leur compte, ne laissant aucun répit aux jeunes Jurassiens. A la 55^e minute, sur une superbe frappe à 20 mètres, ils marquent le 3-2. Ils ne s'arrêtent pas là pour autant et se mettent définitivement à l'abri à 15 minutes de la fin en inscrivant le 4-2 au terme d'une magnifique action collective. Les juniors C2B remportent ainsi une belle victoire grâce à leur engagement et leur détermination qui leur ont permis de renverser une rencontre pourtant mal entamée. Bravo!

Juniors C2H

Les juniors C2H se sont déplacés à Coffrane pour y rencontrer le FC local. Sur un terrain à la limite du praticable, par un vent tempétueux et sous la grêle, ils ont fait une belle entame de match avec un but d'entrée de jeu suite à un bon pressing. Dans un match très équilibré, l'équipe visiteuse a eu

plusieurs belles occasions de doubler la mise en première période, mais sans réussite. En deuxième mi-temps, les juniors C2H, comme souvent hélas, ont craqué physiquement et, malgré une énorme volonté, ont dû s'incliner 2-1 face à une équipe neuchâteloise qui a dominé cette seconde période. Malgré un ultime effort en fin de partie pour tenter d'égaliser, ils sont repartis battus, trop imprécis dans le dernier geste devant le but adverse. ■ JML

JC2H Coffrane - TV.....	2-1
JA Muri - TV.....	4-2
JC2B Courtételle - TV.....	2-4
JB1 TV - La Chaux-de-Fonds.....	3-2
(Coupe neuchâteloise)	
JC1 Peseux - TV.....	5-0
(Coupe neuchâteloise)	

SAMEDI 6 AVRIL

Youth League 17h, Saint-Imier:
TV A - Herzogenbuchsee

DIMANCHE 7 AVRIL

JB 14h, Sonvilier: TV 2 - Nidau

Le Team Vallon dépassé par son succès

Un nombre croissant de juniors motivés par le football, un désengagement d'un certain nombre d'entraîneurs et d'assistants et c'est tout le système du groupement des juniors du Team Vallon qui tousse!

Si l'ensemble des responsables des clubs de foot du vallon se réjouissent de la forte vitalité et de l'intérêt pour leur sport, il n'en reste pas moins qu'un point critique est atteint et que les saisons à venir risquent d'être compliquées, à commencer par la prochaine. S'il manque d'infrastructure, de surface de jeu et principalement d'un terrain synthétique aujourd'hui indispensable, c'est avant tout la difficulté de trouver des personnes prêtes et motivées à donner de leur temps pour nos jeunes vallonniers qui provoque ce cri d'alarme.

Pas moins de cinq entraîneurs et autant d'assistants seront à trouver d'ici juin prochain. Le Team Vallon entend poursuivre ses missions en permettant à chaque junior de se développer et pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions, mais sans entraîneur, certains resteront, à notre grand dam, simples spectateurs.

L'organisation générale et le bon niveau de la formation font le succès du Team Vallon, mais ces qualités nécessitent l'engagement de beaucoup de monde. Pour encadrer les vingt-sept

équipes du groupement junior, ce ne sont pas moins de cinquante-quatre coaches et entraîneurs qui officient cette saison, sans compter les membres des comités et autres arbitres et responsables.

N'ayant malheureusement pas de liste d'attente avec des gens prêts à s'investir, le Team Vallon lance un appel aux personnes susceptibles de s'engager. Entraîneurs confirmés ou débutants, mais pourquoi pas des jeunes qui pourraient se faire une première expérience dans la gestion d'un groupe et mettre à l'épreuve leur sens de la responsabilisation, un parent, désirant rester alerte et proche de cette jeunesse hyperconnectée, un voisin, un ami, toute personne ayant des bases de foot et un amour pour ce sport sont les bienvenues.

Au-delà des bonnes prestations offertes et de l'excellente ambiance, le Team Vallon est avant tout une grande famille.

Un intérêt? Nos jeunes ont besoin de vous! Pour vous annoncer: Bovy, raphael.bovy@teamvallon.ch, 079 278 13 93. ■ JML



Une partie des coaches du Team Vallon de la saison en cours

FOOTBALL CLUB ERGUËL

Erguël ramène un point de Pratteln



Luca Pepe (à droite) et Scott Mbemba non pas été très heureux dans leurs entreprises face à Pratteln

Il en a fallu de l'abnégation pour que le FC Erguël du président Marc Houriet ramène un point de la banlieue bâloise. Si le *corner score* valait quoi que ce soit, les visiteurs l'auraient emporté haut la main. Celui-ci affichait 1-7 à la pause, 4-11 lors du coup de sifflet final. Et c'est sur le seul coup de coin que Pratteln pouvait ouvrir la marque en première période. Un ballon erguélien, juste dévié du chef par un Bâlois tout heureux, qui surprenait tout le monde à la 21^e minute de jeu. Erguël ne fut pas ébranlé par cette réussite et poussa pour obtenir une égalisation qui ne semblait pas vouloir venir. Un tir lointain de Luca Pepe qui fit trembler la transversale ou ce ballon de la tête de Scott Mbemba sauvé in extremis sur la ligne imagent bien

un désespoir qui aurait pu frapper les jaunes et noirs (rouges et blancs en la circonstance). Mais non, Erguël fit dans le bleu de travail pour obtenir au moins une parité qui lui était due. Dans les arrêts de jeu, Hugo Doutaz déposait, enfin serions-nous tentés de dire, le ballon sur la tête de Rabbi Nsita pour trouver l'égalisation à la 94^e minute. Un gros ouf de soulagement pour des Imériens qui n'ont pas fait tout juste, galvaudant trop de ballons dans la relance, ne faisant pas toujours les bons choix.

Uebersdorf et TT en ligne de mire

Il s'agira d'être plus prolifique en terre fribourgeoise, Erguël ne peut se permettre de louvoyer, de faire un pas en avant puis un pas en arrière. D'autant plus que les Fribourgeois ne

sont pas sortis d'affaire avec leurs deux points en dessus de la barre. Tavannes/Tramelan qui sera en visite à Fin-des-Fourches quelques jours après, a pris le meilleur sur les Singinois le week-end passé. Niveau comptable ce n'est pas une si mauvaise affaire, les choses restant serrées autour de cette barre tant redoutée. Pour Erguël, il est l'heure de faire trembler les filets et d'engranger. On sait les joueurs capables, à eux de faire les bons choix dans les moments importants. Ils doivent aussi pouvoir compter sur leur public pour être poussés en avant. Pour le derby face à Tavannes/Tramelan, un souper raclette est proposé dès 18 h 30.

Les réservistes attendent le leader

Au repos durant ce week-end pascal, la seconde garniture d'Erguël attend le FC Les Bois au terrain du stand de Sonvilier. La formation de Joao Doutaz ne part pas favorite dans cette confrontation, mais si cette équipe affiche l'enthousiasme des bons jours, elle est capable de mettre les Jurassiens en difficulté. De quoi faire le déplacement de Sonvilier pour une rencontre qui s'annonce intéressante. ■ GDE

2^e inter Pratteln - Erguël I 1-1

VENDREDI 5 AVRIL

3^e I. 20h: Erguël II - Les Bois

Sen. 19h 30: Erguël - Moutier/Belprahon

DIMANCHE 7 AVRIL

2^e inter 15h 30: Uebersdorf - Erguël I

MERCREDI 10 AVRIL

2^e inter 20h 15: Erguël I - Tramelan/Tavannes

Allez consulter le site du FC Erguël sous fcerguel.ch

PING-PONG CLUB TRAMELAN

Du ping-pong jusqu'au bout de la nuit

Beau succès pour la compétition originale de tennis de table organisée samedi 23 mars à la salle Juventuti

Après quatre années d'absence, la compétition a fait son retour au calendrier du tennis de table régional. Une trentaine d'athlètes ont participé à la nuit du Ping qui a eu lieu samedi dernier à la halle Juventuti de Tramelan. Ce tournoi exhibition d'un niveau très relevé a permis aux joueurs de disputer jusqu'au petit matin plus d'une centaine de rencontres au total.

Le règlement du jeu par handicap a donné l'opportunité à tous les joueurs présents d'avoir une chance de remporter le tournoi. Notamment vainqueur de la série *Open* des deux dernières éditions, Philippe Gasser n'a pas pu rééditer cette performance. Ainsi, les deux finales opposaient les joueurs de Delémont Blaise Nusbaumer et Matthieu Douik, tous deux classés B12 et pensionnaire de 1^{re} ligue. C'est finalement Nusbaumer qui remporte la série *Open*, ainsi que le trophée dédié

à la catégorie *Dinosaure*. Cette dernière catégorie étant destinée aux joueurs de l'association ANJTT ayant plus de vingt années de pratique active. Du côté tramelot, signalons l'excellente troisième place d'Ismaël Huegi (B11) en catégorie *Dinosaure*.

Le tournoi s'est déroulé dans une bonne ambiance, les joueurs et spectateurs pouvant se restaurer et jouer aux cartes jusqu'au petit matin.

Ci-après, les résultats obtenus. Catégorie *Open* (19 participants): 1. Nusbaumer Blaise (Delémont); 2. Douik Mathieu (Delémont); 3. Zbinden John (Moutier); 4. Huegi Ismaël (Tramelan). Catégorie *Dinosaure* (19 participants): 1. Nusbaumer Blaise (Delémont); 2. Douik Mathieu (Delémont); 3. Huegi Ismaël (Tramelan); 4. Zbinden John (Moutier)

■ SA



TENNIS CLUB TRAMELAN

Une nuit consacrée au tennis



Les équipes demi-finalistes: de gauche à droite, Zacharie Schneider, Greg Schneider, Noah Casagrande, Louis Roulin, Raphaël Stotzer, Nathanaël Droz, Romain Cuenin et Maxime Humair

Pour sa deuxième édition, la nuit du tennis du TC Tramelan a de nouveau été un grand succès avec 16 équipes inscrites en moins d'une semaine. L'idée, comme l'année passée, est de jouer des matchs de doubles et de faire découvrir le tennis dans un cadre plutôt amusant et convivial avec des joueurs licenciés ou amateurs.

Durant la nuit du samedi 23 au 24 mars, nous avons eu la chance d'accueillir à nouveau la fameuse équipe des jupettes composée de Léo Lovis et Marc Hidalgo qui ont gagné leur premier match contre Sousa R8 et

Gabus l'arcade. Pour ce qui est de la finale qui s'est déroulée sur le coup des deux heures du matin, elle opposait les tenants du titre Nathanaël Droz et Raphaël Stotzer contre la paire Louis Roulin et Noah Casagrande. L'arbitre de chaise Gabus l'arcade a eu l'honneur de remettre le trophée aux nouveaux vainqueurs de la nuit du tennis qui ne sont autre que Louis et Noah. Bravo à eux!

Nos remerciements à nos généreux donateurs pour la mise à disposition de différents lots qui ont été distribués aux participants. ■ L'ÉQUIPE D'ORGANISATION

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN

Belles performances

L'Haltéro-club Tramelan a eu l'honneur d'organiser la finale de zone groupe 2 samedi à la salle Juventuti

Lors de cette compétition, le public a assisté à de belles batailles entre les clubs qualifiés de Bienne BCS et de Tramelan. Chaque club avait droit à 6 athlètes, en sachant que les points pour cette compétition sont en coefficient Robi (basés sur les records du monde dans chaque catégorie de poids de corps, junior ou élite en fonction de l'âge), et que seuls les 5 meilleurs résultats sont comptabilisés.

Pour Bienne, l'équipe était composée de la plus jeune athlète de la

journée, Luna Litzler âgée de 11 ans et de sa sœur Servane Litzler, qui au passage a battu le record de Suisse U15 avec 56 kg à l'arraché, de Lily Kurt, de Samuel Geringer avec un record de Suisse U15 avec 87 kg à l'épaulé-jeté, de Rom Thern et de Victor Viccaro. La moyenne d'âge de cette sélection était de 20 ans seulement.

Pour Tramelan, l'équipe était composée de Peyton Sautebin, de son frère Dylan Sautebin, de la doyenne de la journée Lydia Sautebin, de Yannick

Chatelain et de Brendan Schaffner. La moyenne d'âge de ces athlètes était de 25 ans. Tous les protagonistes ont réalisé de belles performances lors de cette journée. Le favori Barbell club Bienne-Seeland, mieux préparé, a remporté la coupe avec un total de 570,90 points contre 341,18 points pour le club de Tramelan. Le 13 avril prochain, 3 athlètes de Tramelan se déplacent en Hongrie, puis le 11 mai les championnats suisses juniors auront lieu à Tramelan. ■ VV

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

Poursuite des entraînements

Malgré la fermeture de la Clientis Arena le soir du gala, notre équipe n'a pas laissé le repos de la glace entraver son élan.

Au contraire, une semaine de repos de glace a été mise à profit par une partie des filles qui se sont retrouvées pour courir et pratiquer le off-ice ensemble, renforçant ainsi leur cohésion et leur détermination.

Depuis mardi dernier, les filles du groupe compétition se sont lancées dans un entraînement intensif, à la fois sur glace et hors glace, au Centre de Loisirs de Saignelégier, et ce, tous les jours jusqu'au mercredi 8 mai. Cette détermination sans faille est le reflet de l'engagement et du dévouement de notre équipe envers l'excellence du

patinage artistique. La suite de cette aventure passionnante de l'entre-saison se poursuivra à Porrentruy, où nos athlètes continueront à repousser leurs limites et à se préparer pour les défis à venir.

Nous sommes impatients de voir nos patineuses continuer à briller sur la glace et en dehors, inspirant ainsi la communauté par leur passion et leur détermination.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Judo Club des Franches-Montagnes pour leur générosité et leur soutien inestimable en mettant à notre disposition leurs locaux, nous permettant ainsi de poursuivre nos entraînements hors glace tout au long de mois d'avril.

Bravo Sarah

Nous sommes fiers de féliciter chaleureusement notre membre, Sarah Comisso, pour ses récentes réalisations dans le monde du patinage artistique. Sarah a participé à un cours de Jeunesse et Sport et a réussi avec brio son cours de base J+S patinage. ■ FS



Sarah Comisso

Délai sport

Lundi soir fac@bechtel-imprimerie.ch

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. Avis officiels de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12.500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délai de remise des publications:** mardi 12 h. **Tarifs:** 95 centimes le mm/colonne (65 mm) + TVA, annonces: 3 francs le mm/colonne (65 mm) + TVA, largeur maximale: 4 colonnes (290 mm).

District



OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Fermeture au trafic

Route cantonale n° 248.1 Front. BE/JU Mont-Tramelan - Les Reussilles.
Route cantonale N° 248.2 Saint-Imier - Mont-Tramelan.
Communes: Courtelary, Mont-Tramelan, Tramelan, Saint-Imier.
430.02615/Correction et élargissement - Chaussée: Front. JU/BE - Les Reussilles.

Tronçon: route cantonale N° 248.2 Saint-Imier - Mont-Tramelan, à Mont-Tramelan, depuis le carrefour avec la route N° 248.1 Les Breuleux - Fr.JU/BE - Les Reussilles et sur environ 300 mètres en direction de Saint-Imier (coord. entre 2°57'0"130 / 1°22'8"191 et 2°57'0"085 / 1°22'8"483).

Durée: du vendredi 12 avril à 19h05 au samedi 13 avril 2024 à 5h30.

Exceptions: aucune.

Conduite de la circulation: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation depuis Les Breuleux est prévu par Le Cerneux-Veusil - La Chau d'Abel - La Cibourg (pour les 2 sens de circulation).

Un itinéraire de déviation depuis Les Reussilles est prévu par Tramelan - Tavannes - Sonceboz (pour les 2 sens de circulation).

Le Col du Mont-Crosin est accessible depuis Saint-Imier uniquement.

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Motif de la mesure: travaux de renouvellement et d'aménagement de la chaussée.

Notices légales: en vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population de sa compréhension pour cette fermeture au trafic.

Loveresse, le 28 mars 2024

Office des ponts et chaussées,
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Corgémont



Avis de construction

eBau 2024-5237

Requérants: Stéphanie et Thierry Feusier, rue de l'Envers 4, 2606 Corgémont.

Auteurs du projet: idem.

Emplacement: parcelle N° 448, au lieu-dit: *rue de l'Envers 4*, commune de Corgémont.

Projet: création d'une terrasse non couverte sur garage existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 212, RCC - distance à la limite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2024, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 5 avril 2024

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérant: Eric Steiner, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: Eric Steiner, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Steiner Jardin, Paysagisme, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.

Projet de construction: mise en place d'une barrière. Route de Sonceboz 15, Péry. Parcelle N° 131, zone agricole.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: mise en place d'une barrière brise-vue de 1,80 m.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 avril 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 mars 2024

Le Conseil municipal

Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 29 / 2024

eBau 2024-1109

Requérant: Raphaël Leuba, Clermont 138, 2616 La Cibourg.

Auteur du projet: ECE SA, par Patrick Gsteiger, rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 293, au lieu-dit: *Clermont 138*, La Cibourg, commune de Renan.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air/eau extérieures et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 24 mai 2015.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 avril 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



Prescriptions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19.12.1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29.10.2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier décide d'introduire les mesures suivantes en matière de circulation routière:

- Interdiction de stationner des deux côtés de la route. A la rue du Puits, entre l'intersection avec la rue Sans-Souci et l'intersection avec la rue Basse.
 - Motifs de la mesure: gabarit insuffisant pour permettre le passage des véhicules des services d'urgence.

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant

la préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Saint-Imier, le 4 avril 2024

Le maire: Corentin Jeanneret
La chancelière: Annick Chatelain

Prescriptions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier décide, en accord avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire, les mesures suivantes en matière de circulation routière:

- Poids limite 28 t.
- Limitation de la vitesse à 10 km/h

Sur le chemin et le pont situé entre la rue du Pont et le parking de la piscine municipale de Saint-Imier et sur l'ensemble du parking de la piscine.

Motifs de la mesure: réduction de la résistance structurelle du pont.

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Saint-Imier, le 22 mars 2024

Le maire: Corentin Jeanneret
La chancelière: Annick Chatelain

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 30/2024

eBau 2024-3337

Requérante: Société Immobilière Diapason, rue Baptiste Savoye 48, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 2008, au lieu-dit: *rue Agassiz 15*, commune de Saint-Imier.

Projet: installation d'un ascenseur extérieur sur la façade nord du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier *Réservoir*.

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, contrat de classement depuis le 20 août 2002 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 18 RPQ *Réservoir*.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 15/2022

eBau 2022-975

Modification de la demande de permis de construire publiée les 30 septembre 2022 et 7 octobre 2022

L'opposition déposée lors de la première publication demeure valable

Requérante: Heritage Renovations Sàrl, rue des Cygnes 15, 2503 Bienne.

Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Emplacement: parcelles N°s 402 et 522, au lieu-dit: *Oeuchettes 17 et 19*, Vauffelin, commune de Sauge.

Projet: construction de deux nouvelles maisons avec terrasses, reliées entre elles par un couvert à véhicules et remblayage du terrain.

Modification: abattage de 10 arbres dans l'allée d'arbres protégée avec mesure de compensation par le replantage de 10 arbres sur la parcelle N° 37 du ban de Sauge.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Objet protégé: allée d'arbres protégée.

Dérogations: art. 16, 34 al. 2 RAC et 57 RAC (art. 41 al. 3 LCPN).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 avril 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2024-5272

N° Commune: 0524



Requérant: Erich Schönmann, Hübeli 3, 3234 Vinelz.

Auteur du projet: tschilar baut AG, Oliver Tschilar, Neuenburgstrasse 69, 3236 Gampelen, e-serVIS Planungs GmbH, Martin Tschilar, Neuenburgstrasse 5, 3236 Gampelen.

Emplacement: rue Euchette 24 + 26, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 656.

Projet: création de 6 places de stationnement supplémentaires.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: -

Périmètre protégé: -

Objet protégé: -

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 avril 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 mars 2024

Le Bureau communal

Tramelan



Décision relative à une dépense liée

Conformément aux articles 34 et 101 de l'ordonnance cantonale sur les communes (oCo, RSB170.111) et à l'article 23 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Tramelan, le Conseil municipal de Tramelan a décidé en séance ordinaire du 26 mars 2024 la dépense liée suivante:

- Octroi d'un crédit d'engagement de 193 265 francs TTC, destiné à la réparation du câble moyenne tension défectueux entre la station *Damas* et la station *Gare*, à l'origine de la panne d'électricité du 24 février 2024.

Une information au Conseil général sera donnée lors de la séance du Législatif du lundi 15 avril 2024.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication.

Le recours doit être adressé par écrit et en deux exemplaires à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tramelan, le 27 mars 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction N° 2024 / 11 eBau 2024-5344

Requérant: Jean-Marc Bangerter, rue de l'Ouest 19, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérant.

Projet: aménagement d'une lucarne rampante en toiture ouest du bâtiment existant. Parcelle N° 2021, zone H2. Emplacement: rue de l'Ouest 13, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 mars 2024 au 30 avril 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées ainsi que les réserves de droit seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 mars 2024

La Commune

Avis de construction N° 2024 / 01 eBau 2021-7639

Requérante: Société A&M Immobilien AG, Oberneuhofstrasse 12, 6340 Baar.

Auteur du projet: KWSA, Architectes HES – SIA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Projet: modifications du permis de construire octroyé le 24 juillet 2024 (PC 191/2021 / eBau 2021-7639) qui implique un ajout de 4 ouvertures (fenêtres) en façade est, un ajout de 6 ouvertures (fenêtres) en façade sud, un agrandissement d'une ouverture (fenêtre) en façade ouest, une fermeture d'accès aux loggias (12x) depuis les chambres des étages 1 à 3 et une suppression des velux en façades sud et de 2 velux en façade nord. Parcelle n° 2433, zone *Centre*. Emplacement: rue de la Gare 28, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Protection des eaux: zone de protection éloignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 mars 2024 au 30 avril 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 mars 2024

La Commune

Avis de construction N° 2024 / 08

eBau 2024-1121

Requérant: Gérard Gindrat, rue du 26-Mars 22, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Thermosan SA, M. Bornert, route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: remplacement d'un chauffage à mazout par une PAC air-eau extérieure à l'est du bâtiment existant avec protection visuelle. Parcelle N° 3119-1, zone H2. Emplacement: rue du 26-Mars 22, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC – PAC extérieure.

Protection des eaux: zone de protection éloignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 28 mars 2024 au 30 avril 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 28 mars 2024

La Commune

Avis de construction N° 2024/12 eBau 2024-5594

Requérants: Séverine et Fabrice Willeumin, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: KWSA, Camille Charpié, rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Projet: construction d'un couvert à voiture sur la parcelle d'un bâtiment digne de conservation + goudronnage de l'accès existant + remplacement du chauffage à mazout existant par un chauffage à pellets + nouveau canal de cheminée nécessaire en toiture + ajout de locaux techniques intérieurs. Parcelle N° 1732, zone H2.

Emplacement: Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Recensement arch: bâtiment digne de conservation.

Protection des eaux: Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 5 avril 2024 au 6 mai 2024.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 5 avril 2024

La Commune

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 32/2024 eBau 2024-2765

Requérante: Municipalité de Tramelan, Grand-Rue 106, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 3060, au lieu-dit: *rue du Collège*, commune de Tramelan.

Projet: déconstruction et déplacement du conteneur semi-enterré situé en face du bâtiment *Grand-Rue 167* d'environ 45 m à l'ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: route communale.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2024 inclusivement auprès des Services techniques de la commune de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 70/2023 eBau 2023-791

Requérante: Municipalité de Tramelan, Commission agricole, Grand-Rue 106, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1080, au lieu-dit: *Haut-de-Bémont 1*, commune de Tramelan.

Projet: remplacement de deux anciennes annexes par la construction d'un nouveau garage double.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2024 inclusivement auprès des Services techniques de la Commune de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 avril 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRO TRAMELAN

Assemblée générale

**Mercredi 17 avril 2024,
Salle Arcturus droite à 19 h,
au Centre Inter Régional de Tramelan (CIP)**

Invitation à tous les membres.

Tramelan, le 5 avril 2024

Le Président

Canton de Berne



ADMINISTRATION CANTONALE

Sondage sur les transports publics

Etes-vous satisfaite ou satisfait de l'offre de transports publics? Avez-vous des suggestions pour l'améliorer? Jusqu'au 30 avril 2024, l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) du canton de Berne mène une enquête de satisfaction sur les transports publics auprès de la population bernoise. Cette enquête publique en ligne est réalisée tous les quatre ans. La population est notamment invitée à donner son avis et à proposer des améliorations concrètes. Les résultats de l'enquête sont publiés et mis à la disposition des compagnies de transport afin d'optimiser l'offre. Ils pourront également être pris en compte dans les prochaines planifications. Pour participer à l'enquête: www.be.ch

Berne, le 2 avril 2024

Direction des travaux publics et des transports

ADMINISTRATION CANTONALE

Le canton se dote d'une stratégie en matière de données gouvernementales ouvertes

Lorsque des autorités collectent des données avec l'argent du contribuable, elles peuvent les mettre à la libre disposition de la collectivité sous forme de données gouvernementales ouvertes (DGO), comme le prévoit la législation bernoise sur l'administration numérique. Ces données peuvent créer de la valeur ajoutée pour la population, l'économie et la recherche. Actuellement, 268 jeux de données du canton de Berne sont référencés sur opendata.swiss, le portail central des données publiques suisses en libre accès. Afin d'élargir ce principe à l'ensemble des domaines d'activités de l'administration, le canton s'est doté d'une stratégie en matière de DGO. A long terme, le canton de Berne entend publier des données en libre accès pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs afin de renforcer la transparence et de permettre la réutilisation des données. Les données mises en libre accès doivent être actuelles, documentées et de bonne qualité. Leur publication doit être automatisée et elles doivent être lisibles aussi bien par l'œil humain que par une machine.

Berne, le 2 avril 2024

Direction des finances

Réclame



« J'aime ma mère mais je ne peux pas toujours l'aider. »

Nous sommes à vos côtés quand les choses se compliquent. Grâce à votre don. Merci !

Votre soutien nous aide :



CP 15-703233-7



PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE